

# SÉNAT

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION;  
RÉDACTION ET ADMINISTRATION  
26, rue Desaix, 75727 Paris CEDEX 15.



TÉLÉPHONE :  
Rens. (1) 45-75-62-31 Adm. (1) 45-78-61-39  
TELEX 201176 F DIR JO PARIS

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

## COMPTE RENDU INTÉGRAL

20<sup>e</sup> SÉANCE

Séance du lundi 17 novembre 1986

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

1. **Procès-verbal** (p. 4699).
2. **Décès d'un ancien sénateur** (p. 4699).
3. **Scrutin pour l'élection de juges de la Haute Cour de justice** (p. 4699).
4. **Transmission d'un projet de loi** (p. 4699).
5. **Loi de finances pour 1987.** - Discussion d'un projet de loi (p. 4699).  
 Discussion générale : MM. Edouard Balladur, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation ; Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances ; Christian Poncelet, président de la commission des finances ; Jean-Pierre Masseret, pour présenter les observations de la commission des finances sur le rapport annuel de la Cour des comptes ; Bernard Barbier, président de la délégation parlementaire du Sénat pour la planification.  
 M. Marcel Lucotte.
6. **Candidature à une commission** (p. 4716).  
*Suspension et reprise de la séance* (p. 4716)
7. **Hommage à M. Georges Besse, président-directeur général de la Régie Renault** (p. 4717).  
 MM. le président, Edouard Balladur, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.
8. **Nomination d'un membre d'une commission** (p. 4717).
9. **Loi de finances pour 1987.** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4717).  
 Discussion générale (*suite*) : MM. Jean François-Poncet, président de la commission des affaires économiques ; le ministre d'Etat, Robert Vizet, Geoffroy de Montalembert, Jean-François Pintat, Pierre Merli, André Méric.
10. **Election de juges de la Haute Cour de justice** (p. 4730).
11. **Loi de finances pour 1987.** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4730).  
 Discussion générale (*suite*) : MM. Jean Colin, Maurice Schumann, Jean-Pierre Fourcade, Paul Girod, Tony Larue.  
 Renvoi de la suite de la discussion.
12. **Dépôt de propositions de loi** (p. 4738).
13. **Dépôt d'un rapport** (p. 4738).
14. **Dépôt d'avis** (p. 4738).
15. **Ordre du jour** (p. 4738).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTE DE M. ALAIN POHER

La séance est ouverte à seize heures cinq.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## PROCÈS-VERBAL

**M. le président.** Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

## DÉCÈS D'UN ANCIEN SÉNATEUR

**M. le président.** J'ai le regret de vous informer du décès, survenu le 11 novembre, de M. Julien Bruhnes, qui fut sénateur de la Seine de 1946 à 1968.

3

## SCRUTIN POUR L'ÉLECTION DE JUGES DE LA HAUTE COUR DE JUSTICE

**M. le président.** L'ordre du jour appelle le scrutin pour l'élection de douze juges titulaires de la Haute Cour de justice.

Conformément à l'article 61 du règlement, ce scrutin aura lieu dans la salle des conférences, où des bulletins de vote sont à la disposition de nos collègues.

Je rappelle qu'en application de l'article 2 de l'ordonnance n° 59-1 du 2 janvier 1959 et de l'article 85 du règlement, la majorité absolue des membres composant le Sénat est requise pour ces élections.

Je tiens à préciser également que pour être valables les bulletins ne peuvent comporter plus de douze noms.

Je prie M. Charles Bonifay, secrétaire du Sénat, de bien vouloir présider le bureau de vote.

Il va être procédé au tirage au sort de quatre scrutateurs titulaires et de deux scrutateurs suppléants qui opéreront le dépouillement du scrutin.

(Le tirage au sort a lieu.)

**M. le président.** Le sort a désigné :

Scrutateurs titulaires : MM. Marc Lauriol, Hubert Haenel, Rodolphe Désiré et Tony Larue ;

Scrutateurs suppléants : MM. Robert Vizet et Michel Souplet.

Le scrutin pour l'élection de douze juges titulaires de la Haute Cour de justice est ouvert.

4

## TRANSMISSION D'UN PROJET DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, en date du 17 novembre 1986, le projet de loi de finances pour 1987, adopté par l'Assemblée nationale.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 66, distribué et envoyé au fond à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, et pour avis, sur leur demande, à la commission des affaires culturelles, à la commission des affaires économiques et du Plan, à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la commission des affaires sociales et à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

5

## LOI DE FINANCES POUR 1987

### Discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi de finances pour 1987, adopté par l'Assemblée nationale [n°s 66 et 67 (1986-1987)].

Dans la discussion générale, la parole est à M. le ministre.

**M. Edouard Balladur, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** Monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, le projet de loi de finances pour 1987, voté en première lecture par l'Assemblée nationale, est désormais connu dans ses grandes lignes. Vous savez que son originalité est de réaliser une réduction simultanée du déficit budgétaire et des impôts.

Je ne reviendrai pas sur le détail des mesures que comporte ce budget. Ce dispositif, au demeurant, a été remarquablement analysé par les membres des commissions de la Haute Assemblée, et, au premier chef, de la commission des finances. Je profite de cette occasion pour rendre un hommage particulier au travail qui a été accompli par cette dernière sous l'autorité de son président et du rapporteur général.

Les grandes orientations du projet de budget pour 1987 reçoivent l'accord sans réserve de la majorité, ce qui est très réconfortant pour l'action de redressement que nous avons entreprise. Le débat budgétaire à l'Assemblée nationale et le vote positif qui est intervenu le 15 novembre l'ont prouvé. Les conclusions de votre commission des finances, que M. le président et M. le rapporteur général exposeront ultérieurement, me conforteront - je pense - dans ce constat.

Je m'efforcerais donc de répondre à certaines interrogations qui ont pu apparaître au fil des débats parlementaires ou à certaines questions posées lors des débats de votre commission des finances. Je ne manquerai pas non plus de tenir compte des échanges particulièrement intéressants que j'ai eus avec les membres de votre Haute Assemblée.

La première question concerne la politique économique que met en œuvre le Gouvernement, et dont le budget est la traduction. Comment caractériser cette politique ?

Je dirai qu'il s'agit avant tout d'une action en profondeur : en sept mois a été mis en œuvre un ensemble de mesures d'une ampleur qui n'a guère de précédents dans notre histoire économique et financière. Ce dispositif sera parachevé, dans les prochains mois, autour de trois grandes orientations : assainissement, libération, participation.

L'assainissement économique, budgétaire et financier était le préalable indispensable à la remise en marche de notre économie.

Le réaménagement des parités au sein du système monétaire européen, opéré le 6 avril, visait avant tout à asseoir notre politique de liberté sur des bases saines, vraies et durables.

Le plan d'accompagnement de ce réaménagement comportait des mesures rigoureuses dans les domaines de la politique budgétaire, de la politique monétaire et de la politique salariale, afin de maîtriser les conséquences des modifications de parité. C'est ce souci qu'a traduit, notamment, le collectif budgétaire que vous avez bien voulu, mesdames et messieurs les sénateurs, approuver par votre vote au printemps dernier.

Le budget de 1987, enfin, prévoit une réduction importante du déficit budgétaire, de façon à retrouver la maîtrise de nos finances publiques et à réduire les ponctions opérées par l'Etat sur le marché financier au détriment des entreprises.

D'ores et déjà, cet assainissement s'est traduit par une importante réduction de l'endettement extérieur de l'Etat : la dette extérieure à moyen et à long terme s'élevait, pour ce qui est de l'Etat, à 33 milliards de francs au 30 juin 1986, au lieu de 43 milliards de francs au 31 mars, du fait principalement des remboursements anticipés intervenus au cours du deuxième trimestre.

Au second semestre sont intervenus ou interviendront de nouveaux remboursements anticipés sur la dette extérieure de l'Etat, pour un montant total de 3,66 milliards de dollars, soit 25,5 milliards de francs sur la base des cours de change de fin juin. C'est ainsi que la dette de l'Etat sera passée de 43 milliards de francs en mars à environ 7 milliards de francs à la fin de l'année. Je rappelle qu'il s'agit de la dette extérieure et non pas de la dette intérieure qui, elle, est infiniment supérieure. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

J'ajoute que l'endettement extérieur de notre pays, apprécié en rapprochant les dettes et les créances à moyen et à long terme de la France vis-à-vis de l'étranger, peut être évalué à 139,5 milliards de francs au 30 juin 1986 contre 154,7 milliards de francs au 31 mars 1986 : il a donc diminué de près de 10 p. 100 au cours du deuxième trimestre 1986. Il s'agit là de l'endettement de notre pays et non pas seulement de l'endettement de l'Etat.

Au-delà de l'assainissement, la deuxième orientation fondamentale de notre politique est la libération de notre économie : dans un monde où la liberté des entreprises et l'allègement des réglementations sont les moteurs de la croissance, la situation de l'économie française devait être modifiée. La volonté du Gouvernement repose aussi sur la conviction qu'une économie de liberté est plus efficace qu'une économie de contrainte.

D'ores et déjà, la quasi-totalité des prix des produits industriels et la plupart des prix du secteur commercial ont été libérés. Cela n'a nullement empêché - il convient de le souligner - la poursuite du ralentissement de la hausse des prix ; l'estimation provisoire de l'indice des prix à la consommation du mois d'octobre, qui a crû de 0,2 p. 100, vient encore de le confirmer.

La liberté des prix sera totale dans six semaines, c'est-à-dire à la fin de l'année : nous aurons ainsi rejoint, selon le calendrier que nous nous étions fixé dès le mois d'avril, la situation des autres grands pays industrialisés.

Simultanément, un droit moderne de la concurrence sera institué : la mutation des règles du jeu économique ainsi effectuée permettra de donner aux entreprises la liberté de gestion qui leur est indispensable tout en assurant la maîtrise des évolutions des prix. L'ordonnance sur la concurrence, actuellement en discussion devant le Conseil d'Etat, sera soumise la semaine prochaine au Conseil des ministres.

Une très importante libération du contrôle des changes a été effectuée en trois étapes : 15 avril, 15 mai et 14 juillet ; entreprises et particuliers ont maintenant sur ce plan un degré de liberté sans précédent depuis 1968. Les entreprises peuvent désormais éviter tout risque de change sur leurs opérations commerciales en se couvrant à terme, sans limite, et en conservant en devises, jusqu'à trois mois, leurs recettes d'exportation ; elles peuvent librement investir et emprunter à l'étranger. Quant aux particuliers, ils peuvent librement investir à l'étranger en valeurs mobilières ou en biens immo-

biliers, et effectuer toutes les opérations courantes à l'aide d'une carte de crédit. J'annoncerai demain de nouvelles mesures, à l'issue de la réunion du conseil national du crédit.

En matière de gestion des effectifs, la France était dans une situation exceptionnelle par rapport aux autres grands pays : en effet, il était nécessaire d'obtenir de l'administration une autorisation préalable avant tout licenciement. La suppression de cette autorisation administrative de licenciement a été votée par le Parlement.

En outre, l'ordonnance sur les contrats à durée déterminée, le travail temporaire et le travail à temps partiel simplifié et assouplit une réglementation qui était tellement complexe qu'elle était en réalité dissuasive.

Les charges fiscales et sociales des entreprises ont d'ores et déjà été allégées par le collectif budgétaire pour 1986 et par le plan d'urgence pour l'emploi des jeunes. Le projet de loi de finances pour 1987 prévoit d'alléger, en outre, de façon très significative, les impôts des entreprises et des particuliers, alors même que le déficit budgétaire est simultanément réduit - j'y reviendrai en détail tout à l'heure.

De surcroît, les charges financières des entreprises et des particuliers ont elles aussi été réduites : le succès du réaménagement monétaire nous a, en effet, libérés de l'obligation dans laquelle nous étions, jusque-là, de maintenir des taux d'intérêt plus élevés que ceux des pays voisins, et ce pour défendre notre monnaie.

Le troisième axe essentiel de notre politique économique est la mise en œuvre concrète et quotidienne de ces libertés nouvelles. Participation, privatisation et loi sur l'épargne sont, en effet, trois actions tournées vers le même objectif : permettre aux Français de bénéficier, dans leur vie familiale et professionnelle, des responsabilités plus grandes qu'ils aspirent à assumer.

C'est ainsi que deux ordonnances sur la participation ont été publiées : l'une offre aux sociétés la faculté d'ouvrir leurs conseils d'administration à des représentants du personnel salarié, siégeant avec voix délibérative ; l'autre vise à développer les mécanismes d'intéressement, de participation et d'actionnariat, en vue de favoriser la participation des salariés au capital et aux résultats des entreprises.

Le projet de loi sur l'épargne, qui a été adopté par le conseil des ministres le 12 novembre 1986 et qui sera bientôt soumis au Parlement, crée des plans d'épargne en vue de la retraite, assouplit et étend le régime des options d'achat d'actions de leur entreprise par les salariés, simplifie le régime fiscal favorable dont peuvent bénéficier les salariés qui souhaitent racheter leur entreprise, améliore la fiscalité des actions et des obligations et modernise le marché financier. Le renforcement de l'épargne des ménages, comme d'ailleurs celle des entreprises, est, en effet, essentiel pour le financement des investissements et la solidité de notre équilibre extérieur.

**M. Hélène Luc.** Mme Gomez, elle, vend son entreprise aux Etats-Unis !

**M. Edouard Balladur, ministre d'Etat.** La mise en œuvre de la privatisation permettra de rendre à l'initiative privée 65 entreprises, banques, assurances, entreprises industrielles du secteur concurrentiel représentant environ une vingtaine de groupes. Ce programme, qui pourrait représenter de 200 à 250 milliards de francs, sera étalé sur cinq ans. Il est sans précédent de par son ampleur.

Mesdames, messieurs les sénateurs, voilà succinctement rappelées les orientations de notre politique économique.

J'aborderai maintenant une deuxième question portant sur les objectifs retenus par le Gouvernement pour 1987 et les résultats qu'il attend de son action.

Nous avons trois objectifs majeurs qui sont étroitement liés : tout d'abord, annuler, voire inverser l'écart de hausse des prix avec nos principaux partenaires ; ensuite, rejoindre, grâce à ce recul de la hausse des prix et au dynamisme retrouvé des exportations et des investissements, le taux de croissance moyen des grands pays industrialisés ; enfin, faire en sorte que la France redevienne, en 1987, créatrice nette d'emplois.

Je reprends successivement chacun de ces points.

S'agissant de la hausse des prix, tout d'abord, nous avons, dans ce domaine comme dans plusieurs autres, déjà obtenu de premiers résultats : sur les dix premiers mois de l'année, la hausse des prix à la consommation est de 1,8 p. 100 ou 1,9 p. 100. Je vous rappelle que notre objectif pour l'année

est de 2,3 p. 100. Nous sommes donc exactement sur la trajectoire qui conduit à cet objectif et - je suis confiant - nous le tiendrons.

Ces résultats encourageants ont été obtenus alors même que la quasi-totalité des prix des produits industriels et la plupart de ceux du secteur commercial étaient libérés.

Nous ne devons pas pour autant relâcher notre effort : le maintien de la compétitivité de nos entreprises, à l'intérieur comme à l'extérieur, exige que le ralentissement de la hausse des prix se poursuive. C'est pourquoi les principaux instruments de notre politique économique - politique salariale, politique budgétaire, politique monétaire - seront tout entiers tendus vers la réalisation de notre objectif de hausse des prix pour 1987, c'est-à-dire 2 p. 100 en moyenne par rapport à 1986. La poursuite de la modération des évolutions salariales sera décisive pour la réussite de notre politique économique. Cette modération permet, en effet, de maintenir et de renforcer la compétitivité des entreprises françaises et de notre économie et ainsi de permettre à nouveau la création d'emplois. Nous avons pris les dispositions nécessaires pour que le secteur public continue, sur ce point fondamental de la réussite de notre politique économique, d'être exemplaire en 1987.

Je vous rappelle que l'objectif de hausse des prix pour 1987 a été arrêté sur la base d'hypothèses prudentes en matière d'environnement international, à savoir la remontée progressive du prix du pétrole jusqu'à 18 dollars le baril à la fin de 1987 et le dollar égal à 7,08 francs en moyenne pour l'année 1987.

**Mme Hélène Luc.** Ce n'est pas évident !

**M. Edouard Balladur, ministre d'Etat.** Certes, mais ce sont des hypothèses !

L'évolution récente tend donc plutôt à renforcer la plausibilité de notre objectif de hausse des prix pour 1987, qui conserve actuellement ainsi toute sa pertinence. *(Très bien ! et applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.)*

Le succès dans la lutte contre la hausse des prix nous permettra d'assurer le maintien de notre compétitivité. Notre économie, et plus particulièrement nos entreprises exportatrices profiteront aussi pleinement de la reprise de la demande mondiale adressée à la France. Tous les efforts du Gouvernement vont dans ce sens.

Nous pourrions atteindre alors notre second objectif : rejoindre le taux de croissance moyen de nos principaux partenaires. Je vous rappelle que, de 1982 à 1985, notre croissance avait été inférieure de moitié à cette moyenne. Elle n'avait même représenté que moins du tiers de la croissance américaine.

Cette reprise de la croissance, nous l'atteindrons non seulement grâce au dynamisme retrouvé de nos exportations, mais encore grâce à la reprise de nos investissements. Ceux-ci seront, en effet, favorisés par l'accroissement de la demande, en particulier externe, et par l'amélioration très importante de la rentabilité des entreprises : leur taux de marge et leur taux d'épargne devraient retrouver des niveaux inconnus depuis les années précédant le premier choc pétrolier grâce, notamment, à la baisse des charges fiscales, sociales et financières que nous avons mise en œuvre et que nous poursuivrons.

S'agissant de la croissance, comme en matière de prix, les hypothèses économiques associées au projet de loi de finances pour 1987 conservent toute leur cohérence, bien qu'elles aient été arrêtées cet été.

Ainsi, dans son point conjoncturel publié le 4 novembre dernier, l'I.N.S.E.E. prévoit-il, comme au mois de juillet, une croissance du volume du produit intérieur brut marchand de 2,3 p. 100 en 1986, voisine de l'hypothèse associée au projet de loi de finances, qui était de 2,5 p. 100. L'I.N.S.E.E. a, certes, révisé en baisse sa prévision du solde de notre commerce extérieur pour 1986 par rapport au mois de juillet - c'est la conséquence de la vivacité inattendue de la croissance des importations, due à une relance intempestive de la consommation opérée à la fin de 1985 - mais il confirme que la meilleure tenue de la demande mondiale au second semestre 1986 devrait favoriser la reprise des exportations françaises, déjà bien amorcée au troisième trimestre ; c'est également l'hypothèse qui sous-tend les budgets économiques associés au projet de loi de finances.

J'ajoute que, dans sa dernière prévision datant du mois d'octobre, l'observatoire français des conjonctures économiques prévoit une croissance du volume du produit intérieur brut marchand de 2,5 p. 100 en 1986 et 2,8 p. 100 en 1987, c'est-à-dire la même évolution que celle sur laquelle repose notre projet de budget.

J'en viens enfin, mesdames, messieurs les sénateurs, à l'emploi, car c'est lui qui est l'objectif premier de notre politique, c'est lui qui donne son sens à toute notre action.

Toutes les mesures que nous avons prises, et celles que nous allons prendre, ne produiront pas leur plein effet immédiatement. Il faut le savoir et avoir l'honnêteté de le dire. Mais les premiers résultats sont encourageants : alors que l'emploi salarié des secteurs marchands non agricoles avait baissé de 600 000 personnes de la fin de l'année 1980 à la fin de l'année 1985, dont encore plus de 100 000 personnes pour cette dernière année, il a augmenté de 0,1 p. 100 au deuxième trimestre 1986, après avoir stagné au premier trimestre.

Quant au taux de chômage, qui rapporte le nombre de chômeurs à la population active totale, il se stabilise en septembre à 10,7 p. 100, tout en diminuant significativement pour les jeunes de moins de vingt-cinq ans : il faut y voir, en particulier, l'effet du plan pour l'emploi des jeunes.

Par ailleurs, le nombre d'offres d'emploi enregistrées dans le mois est, en septembre, supérieur de 26,2 p. 100 au niveau de mars dernier ; les effectifs en chômage partiel sont inférieurs de 39,7 p. 100, en août, par rapport à leur niveau de mars.

Il est donc probable qu'en 1986 le solde entre les créations et les suppressions d'emplois sera nul, c'est-à-dire que notre économie cessera, pour la première fois depuis quelques années, de perdre des emplois. Dès 1987, notre économie créera plus d'emplois qu'il n'en sera détruit et je suis convaincu que cette amélioration commencera à se faire sentir de façon tangible dès le milieu de l'année 1987.

**Mme Hélène Luc.** Ça a mal commencé !

**M. Edouard Balladur, ministre d'Etat.** Je suis donc confiant pour l'avenir, car c'est une véritable révolution tranquille à laquelle nous aurons procédé à la fin de l'année : les grandes réformes de structures auront été menées à bien ; il nous restera à maintenir le cap fermement de façon à poursuivre, avec la même détermination, sur la voie de l'assainissement, de la libération et de la participation que nous nous sommes tracée. Bien entendu, notre politique économique à court terme devra rester flexible de façon à permettre un réglage adapté à l'évolution de la conjoncture.

Mais l'essentiel est que, par notre action en profondeur, tournée vers le moyen terme, nous aurons ainsi assuré l'avenir et vraiment modernisé la France.

J'en viens maintenant à l'objet même de notre débat d'aujourd'hui : la présentation des dispositions du budget de 1987 que M. Alain Juppé, ministre délégué, chargé du budget, et moi-même avons l'honneur de vous soumettre.

Je commencerai par les dispositions de nature budgétaire en répondant à une troisième question : quels sont nos choix de politique budgétaire ?

Je ne rappellerai que pour mémoire l'équilibre du budget de 1987 : 1 054 milliards de francs de dépenses et un peu plus de 925 milliards de francs de recettes, après 28 milliards de francs d'allègements fiscaux, ce qui conduit à un déficit légèrement inférieur à 129 milliards de francs contre 144 milliards de francs en 1986, après le collectif de printemps.

La réduction du déficit budgétaire constitue une donnée majeure de la politique budgétaire du Gouvernement. L'effort accompli est déjà important : 15 milliards de francs de réduction du déficit en 1986 par rapport à la tendance d'exécution, qui était de 159 milliards de francs, et encore 15 milliards de francs de plus d'économie en 1987. Le déficit, hors charges de la dette, j'y insiste, qui était de 60 milliards de francs au mois de mars 1987, a donc été réduit de moitié et diminué de 30 milliards de francs. Ce déficit disparaîtra en 1989.

Cette reprise en main des finances publiques était une nécessité. L'endettement de l'Etat a triplé entre 1980 et 1986 en raison de l'accumulation de 750 milliards de francs de déficit. Les charges de la dette représentent l'équivalent du produit annuel de l'impôt sur les sociétés et constituent désormais le troisième budget de l'Etat après la défense et l'éducation, mais avant l'emploi et la recherche.

Pour vous donner une illustration de ce que représente pour l'avenir la réduction du déficit, je prendrai l'exemple suivant : si le déficit budgétaire restait au même niveau que ce qu'il a été au cours des dernières années, la dette supplémentaire qui en résulterait au bout d'une nouvelle période de cinq ans serait de 750 milliards de francs. Avec les taux d'intérêt actuels, la charge d'intérêt supplémentaire qui en découlerait serait de 37 milliards de francs, soit l'équivalent du budget civil, cette fois, de la recherche.

La réduction du déficit budgétaire n'a été possible que parce que le Gouvernement a strictement contenu la dépense publique. Plutôt que de retracer en détail les dispositions de nature budgétaire que contient notre projet de loi, je souhaiterais vous décrire les choix qui sont ceux du Gouvernement en ce domaine.

Ces choix sont au nombre de deux : moins dépenser et mieux dépenser.

Moins dépenser tout d'abord. L'observation du passé montre que les dépenses budgétaires tendent à progresser spontanément, comme le produit intérieur brut en valeur. Pour 1987, cette tendance spontanée aurait conduit à un niveau de dépenses proche de 1 100 milliards de francs.

Le budget de 1987 fait apparaître un montant de dépenses de 1 054 milliards de francs contre 1 035 milliards de francs dans le budget initial de 1986. La progression qui en résulte est de 1,8 p. 100 d'une année sur l'autre. Elle est inférieure à la hausse prévisionnelle des prix, qui est de 2 p. 100. Un tel résultat n'avait pas été obtenu depuis vingt-neuf ans.

La part des dépenses budgétaires dans le produit intérieur brut passera de 21,2 p. 100 en 1986, après le collectif, à 20,6 p. 100 dans le projet de budget pour 1987. Cette orientation est essentielle, car le poids des dépenses budgétaires est excessif. Il conviendra donc de poursuivre au cours des années ultérieures l'effort réalisé en 1987 qui ne constitue qu'une première étape.

La maîtrise des dépenses publiques n'a été possible qu'au prix d'un effort d'économies sans précédent qui dépasse 40 milliards de francs.

L'analyse de la structure des dépenses budgétaires montre toute la difficulté de l'effort réalisé. Le budget de l'Etat est en effet composé, pour plus de moitié, de dépenses qui progressent au moins aussi vite que les prix et qui sont très difficilement compressibles : les rémunérations, les pensions, les transferts aux collectivités locales, les concours à l'enseignement privé, les aides personnelles au logement, la charge de la dette, par exemple.

Pour illustrer cette volonté de mieux maîtriser les dépenses publiques, je souhaiterais vous montrer, par des exemples concrets, comment le principe que nous avons retenu s'est traduit dans les faits.

La première méthode a consisté à écarter une facilité traditionnellement retenue, à savoir la pratique des abattements forfaitaires. C'est ainsi qu'au cours des dernières années les crédits de fonctionnement des administrations ont été soumis à des normes d'évolution inférieures à la hausse des prix, voire négatives. Une telle technique permet effectivement de diminuer les masses budgétaires, mais ne correspond à aucune économie réelle et n'est surtout fondée sur aucune analyse des besoins. En définitive, cette méthode, à laquelle il a été trop souvent recouru, a pour conséquence durable un défaut de modernisation de l'administration et pour conséquence immédiate des retards de paiement par les administrations.

Le choix du Gouvernement a été autre. Les moyens de fonctionnement courant des administrations ont été maintenus en francs constants. Des mesures nouvelles importantes ont été consacrées à la modernisation des services. C'est ainsi, notamment, que les crédits de bureautique et d'informatique sont en augmentation de 38 p. 100 dans le projet de budget qui vous est soumis.

Ayant renoncé à cette facilité traditionnelle, nous avons dû réaliser de vraies économies en nous attaquant aux « racines » mêmes de la dépense publique. Pour cela, il nous a fallu combattre, dans les faits, un certain nombre de croyances bien établies.

La première était qu'il y aurait une sorte de fatalité à la croissance continue des effectifs de la fonction publique. Le nombre de fonctionnaires a augmenté de plus de 125 000 en cinq ans. Le budget de 1987 prévoit 26 200 suppressions d'emplois. Cette réduction importante n'affectera pas la

bonne marche de l'administration, comme certains le craignent. En effet, là où les besoins apparaissent incontestables, des moyens en personnel ont été dégagés : 7 000 emplois seront ainsi créés dans les lycées, au ministère de la justice ou dans les forces de sécurité. Cette adéquation des moyens aux besoins est la clé de l'amélioration de la gestion publique et illustre bien le fait que le redéploiement budgétaire ne saurait être toujours à sens unique.

La deuxième idée qu'il convenait de contredire était que l'Etat devait créer toujours plus d'organismes, de missions, de services, de directions, qu'il y existerait, en quelque sorte, une loi de « sédimentation » administrative. Il nous apparaissait, au contraire, nécessaire de tirer toutes les conséquences de la décentralisation, du recentrage de l'action de l'Etat sur ses responsabilités essentielles, d'un moindre interventionnisme économique, corollaire de la réduction des charges publiques.

Tel est le sens de la mission confiée à MM. Belin et Gisserot, à savoir passer au crible l'ensemble des administrations centrales et des services extérieurs de l'Etat pour en analyser l'organisation et les procédures. A la suite de cet examen, et dès le budget de 1987, une direction générale, quinze directions d'administration centrale - sur deux cents environ - cinq délégations, vingt et une sous-directions, quinze organismes se situant dans la mouvance de l'administration seront supprimés. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'union centriste et de l'U.R.E.I.*)

Un troisième « tabou » budgétaire, que l'action d'économies du Gouvernement a permis de dissiper, était que certaines dépenses, de par leur nature, échappaient à la rigueur des temps. Je prendrai deux exemples : la recherche et la culture.

L'évolution des crédits de recherche a appelé de nombreux commentaires dont, je me permets de le dire, le bien-fondé ne résiste pas à l'analyse.

**M. Gérard Delfau.** Ce n'est pas vrai !

**M. Edouard Ballardur, ministre d'Etat.** D'abord, parce que l'effort public de recherche, si l'on inclut - ce qui paraît normal - la recherche militaire et les dépenses fiscales en faveur de la recherche, loin de régresser, comme le procès nous en a été fait, progresse de 3,7 p. 100 par rapport à 1986. Dans ce domaine, nous avons préféré nous en tenir à une présentation stricte plutôt que, comme cela fut le cas dans le passé, d'afficher des objectifs ambitieux de croissance des crédits, discrètement démentis au fur et à mesure des annulations budgétaires. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'union centriste et de l'U.R.E.I.*)

**M. Gérard Delfau.** Ce n'est pas l'avis des chercheurs, monsieur le ministre !

**M. Edouard Ballardur, ministre d'Etat.** Mais c'est le mien ! (*Applaudissements sur les mêmes travées.*)

**Mme Héliène Luc.** Et celui de votre majorité !

**M. Gérard Delfau.** Merci, monsieur le ministre ! Ce sera répété !

**M. Edouard Ballardur, ministre d'Etat.** Je vous en prie, cela ne me dérange pas du tout. Répétez, répétez !

**Mme Héliène Luc.** Cela se voit !

**M. Edouard Ballardur, ministre d'Etat.** Qu'avons-nous fait en réalité ? Les organismes de recherche, dont les moyens de fonctionnement avaient augmenté dans des proportions considérables au cours des dernières années, sans que cela corresponde à une analyse rigoureuse des besoins, ont été invités à pratiquer une gestion plus stricte. Les moyens matériels de poursuivre leurs programmes ont été préservés : les crédits afférents aux grands équipements, dont la réalisation est essentielle au développement de notre potentiel de recherche, n'ont fait l'objet d'aucun abatement.

De même, dans le domaine culturel, des critiques se sont élevées à l'encontre des réductions de crédits opérées dans le budget de 1987. L'effort de redéploiement réalisé est parti de l'idée qu'une gestion moins dispendieuse des crédits dans certains domaines était de nature à dégager des économies permettant de développer notre politique culturelle dans d'autres domaines, souvent par trop négligés dans le passé.

**Mme Héliène Luc.** Pour les maisons de la culture aussi !

**M. Edouard Balladur, ministre d'Etat.** C'est ainsi qu'à l'initiateur d'un budget reconduit en francs courants, hors grands projets, nous avons fait des économies sur les subventions versées avec largesse à des associations et organismes de toute nature. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)...

**M. Claude Estier.** Les associations apprécieront !

**M. Edouard Balladur, ministre d'Etat** ... tout en dégagant des moyens supplémentaires au profit du patrimoine auquel il est normal d'accorder une attention toute particulière.

**M. Jean-Pierre Fourcade.** Très bien !

**M. Edouard Balladur, ministre d'Etat.** Le budget de 1987 traduit une grande rigueur dans la gestion des dépenses publiques. Cette maîtrise n'interdit pas la reconnaissance de priorités. Moins dépenser, c'est aussi, nécessairement, mieux dépenser. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du R.P.R.*)

**Mme Hélène Luc.** Cela dépend pour qui !

**M. Edouard Balladur, ministre d'Etat.** Il s'agit donc de mieux dépenser. La dépense publique n'est pas mauvaise en soi, n'en déplaise aux chantres d'une conception du rôle de l'Etat qui voudraient le reléguer à une position subalterne. C'est le niveau actuel de la dépense publique qui est condamnable, et aussi le fait que, trop souvent dans le passé, les budgets n'ont pas su traduire des choix clairs, sinon celui de l'accumulation et de l'accroissement des dépenses.

Même au sein de budgets stabilisés, on peut marquer des priorités. Chaque budget, en 1987, illustre bien ce point. Nous l'avons vu pour la culture, par exemple. La remise à niveau exceptionnelle des crédits routiers, qui représentent une progression de 8 p. 100 des engagements au sein du budget de l'équipement, en est un autre exemple.

Le recentrage du rôle de l'Etat autour de ses missions premières apparaît clairement dans les grandes priorités retenues pour 1987.

La première grande priorité est la manifestation de la solidarité nationale en faveur de l'emploi.

L'emploi est l'objectif final de toute notre politique économique. L'effort entrepris au moment du collectif budgétaire avec la mise en œuvre du plan pour l'emploi des jeunes sera poursuivi et amplifié en 1987 : ce seront quelque 71 milliards de francs que l'Etat consacra aux actions de soutien de l'emploi et à la formation professionnelle. Les crédits de formation professionnelle sont en progression de 29,3 p. 100 et atteignent 22 milliards de francs. Les aides à l'emploi, soit 49 milliards de francs, sont destinées, pour l'essentiel, au financement des différents régimes de préretraite.

L'effort consacré à ce qu'il est coutume d'appeler les « fonctions régaliennes » de l'Etat marque aussi le souci du Gouvernement d'une meilleure gestion publique. Réduisant son interventionnisme économique par la mise en œuvre des privatisations, par la stabilisation des concours aux entreprises publiques et par la réduction des aides à l'industrie, l'Etat sera appelé à moins gérer. Il pourra ainsi mieux administrer.

La première fonction régaliennne de l'Etat est d'assurer la sécurité extérieure du pays.

Le Parlement sera prochainement saisi d'un nouveau projet de loi de programmation militaire. Ce projet présente la caractéristique de porter sur l'équipement des forces armées. Nous devons préserver notre capacité à nous défendre et assurer ainsi notre indépendance nationale, quelle qu'en soit la difficulté.

En dépit des contraintes du budget de 1987, un effort exceptionnel de remise à niveau des crédits militaires sera opéré : les crédits de paiement atteindront 85,8 milliards de francs, soit une augmentation de 13,4 p. 100, et les autorisations de programme 102 milliards de francs, en hausse de 20 p. 100.

Au total, en raison de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, le budget militaire atteindra 169,2 milliards de francs en 1987 et progressera de 6,9 p. 100, soit cinq points de plus que la hausse moyenne des dépenses budgétaires.

**Mme Hélène Luc.** C'est mieux que l'éducation nationale et la culture !

**M. Edouard Balladur, ministre d'Etat.** Une autre mission essentielle de l'Etat est d'assurer la sécurité intérieure.

Quelques chiffres suffiront à montrer l'effort considérable réalisé par le Gouvernement : après le budget de 1987, ce sont près de 2 700 emplois qui ont été créés dans la police en dix-huit mois. Le budget de la justice, en progression de plus de 10 p. 100, permettra la réalisation de 2 500 places nouvelles dans les établissements pénitentiaires, qui s'ajouteront au programme de construction de prisons privées dont le Parlement sera prochainement saisi.

La quatrième grande priorité du budget est le développement économique et social de l'outre-mer. Votre Haute Assemblée a commencé l'examen du projet de loi de programme sur le développement économique et social des départements et territoires d'outre-mer. Il convenait d'en tirer les conséquences dès le budget de 1987. Témoignant l'effort de solidarité du Gouvernement envers nos compatriotes d'outre-mer, les crédits du ministère des départements et territoires d'outre-mer progresseront de plus de 25 p. 100.

Tels sont, mesdames, messieurs les sénateurs, rapidement brossés les choix de politique budgétaire du Gouvernement : réduire le déficit, maîtriser la dépense, mieux gérer l'Etat.

J'en viens maintenant à une orientation tout aussi essentielle de l'action du Gouvernement : la réduction des impôts et, à travers elle, l'analyse de la stratégie fiscale du Gouvernement.

La quatrième question est la suivante : quels sont nos choix de politique fiscale ?

Le premier de ces choix est, bien évidemment, celui de réduire les impôts. Près de 28 milliards de francs d'allègements fiscaux sont ainsi prévus par le budget qui a été voté en première lecture par l'Assemblée nationale : plus de 12 milliards de francs en faveur des entreprises et près de 16 milliards de francs en faveur des particuliers.

La réduction des impôts a un sens primordial, à mes yeux. Elle concourt puissamment à l'objectif premier vers lequel tend toute notre action, à savoir libérer notre économie des charges excessives qu'elle supporte et qui freinent son dynamisme et sa propension à créer des emplois.

Je voudrais, en présentant les mesures fiscales du budget de 1987, vous montrer en quoi les dispositions arrêtées permettent de concourir à cet objectif, ainsi qu'à un objectif plus général de « réconciliation », si je puis employer ce terme, des Français avec leur fiscalité.

Pour retenir une présentation qui, en d'autres circonstances, avait connu un certain succès mais qui n'avait pas dépassé le stade des déclarations d'intention, je dirai que la stratégie fiscale du Gouvernement est de parvenir à une fiscalité techniquement simple, économiquement efficace et socialement équilibrée.

Tout d'abord, une fiscalité techniquement simple.

Notre droit fiscal se caractérise par son extrême complexité. Dans certaines matières, ce travers semble difficilement évitable. Dans la plupart des cas, il faut bien admettre que la loi de « sédimentation » administrative, que j'ai évoquée voilà un instant, semble avoir trouvé dans la fiscalité une terre d'élection.

La prolifération de notre droit fiscal résulte ainsi de l'empilement de mesures spécifiques, prises au fil des années, et destinées à satisfaire tel ou tel objectif ponctuel. La lecture de la liste des « dépenses fiscales », retracées dans l'annexe des « voies et moyens », est particulièrement convaincante sur ce point.

La simplification devra être l'un des axes majeurs de l'évolution de notre fiscalité. Je suis d'ailleurs convaincu que nous ne pourrons, compte tenu des contraintes budgétaires, dégager des marges de manœuvre importantes pour procéder à des allègements d'impôt sans, simultanément, supprimer certaines détaxations fiscales. Le redéploiement devra donc aussi s'appliquer aux « dépenses fiscales ».

Nous avons ouvert la voie cette année en ne reconduisant pas certaines réductions d'impôt dont la justification ne s'imposait plus.

Tel est le cas du régime des économies d'énergie. Les critiques n'ont pas manqué de s'élever, comme chaque fois qu'il est mis fin à un avantage catégoriel. Ces critiques ne résistent pas à la règle qui me paraît essentielle et suivant laquelle il ne peut y avoir de droit permanent à un allègement fiscal spécifique. Il est nécessaire, par moments et dans certaines circonstances, de prendre des mesures fortement incitatives :

les économies d'énergie hier, le logement aujourd'hui. Ces mesures ne peuvent qu'être temporaires et disparaître avec les circonstances qui les ont justifiées.

**M. Jean Chérioux.** Très bien !

**M. Edouard Balladur, ministre d'Etat.** Un autre champ de réflexion pour simplifier la fiscalité me paraît résider dans les procédures fiscales. Le budget de 1987 comporte des dispositions importantes, qui font suite au rapport Aicardi, tendant à mieux garantir les droits des contribuables face aux administrations fiscale et douanière. Ces mesures, qui visent à réaffirmer certains principes essentiels de notre droit touchant à la charge de la preuve, au rôle de l'autorité judiciaire, à l'égalité des justiciables, seront complétées par le projet de loi qui sera déposé avant la fin de cette session et qui constituera, comme je m'y étais engagé, une véritable « charte des droits du contribuable ».

L'imposition du patrimoine, à laquelle le conseil des impôts vient de consacrer son dernier rapport, constitue un bon exemple de fiscalité à simplifier. Le poids de cette imposition a été considérablement accru au cours de ces dernières années puisqu'il a été multiplié par quatre en francs courants entre 1975 et 1985, au fil des taxations additionnées sans réexamen périodique et souvent sans cohérence.

En conséquence, j'ai décidé de mettre en place un groupe de travail chargé de proposer des mesures concrètes d'allègement et de simplification de la fiscalité des patrimoines.

Compte tenu du poids des impôts fonciers, l'association des collectivités locales à ces travaux me paraît éminemment souhaitable, voire indispensable.

**M. Christian Poncelet, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Exact !

**M. Edouard Balladur, ministre d'Etat.** Il faut ensuite une fiscalité non seulement simplifiée mais économiquement efficace.

Le champ de réflexion en la matière est considérable. Le budget de 1987 y a apporté, d'ores et déjà, une contribution importante.

La première condition de l'efficacité économique me paraît être que les taux d'imposition n'atteignent pas des niveaux excessifs qui découragent le travail et l'épargne.

C'est dans cette perspective qu'il faut considérer la baisse à 45 p. 100 du taux de l'impôt sur les sociétés ou la baisse de 65 à 58 p. 100 du taux maximum de l'impôt sur le revenu.

Notre pays se caractérisait, dans ces domaines, par des taux trop élevés qui le handicapaient dans la compétition économique à laquelle il est confronté. J'observe, par exemple, que le taux maximum de l'impôt sur le revenu va être réduit, il est vrai avec une assiette différente, à 33 p. 100 aux Etats-Unis contre 50 p. 100 actuellement.

**M. Robert Vizet.** C'est le modèle ?

**M. Edouard Balladur, ministre d'Etat.** Je remarquerai également que le taux de l'impôt sur les sociétés atteindra, en 1987, 35 p. 100 au Royaume-Uni et 34 p. 100 aux Etats-Unis. L'effort accompli par le budget de 1987 n'est donc pas achevé : j'ai indiqué que le taux de l'impôt sur les sociétés devrait être ramené à 42 p. 100 en 1988 et que le taux maximum de l'impôt sur le revenu devrait être réduit à 50 p. 100 en trois ans.

Le budget qui vous est présenté s'efforce, par ailleurs, de mettre fin à un certain nombre de dispositions, instituées pour des raisons essentiellement de rentabilité budgétaire, qui pénalisaient la production, le dynamisme commercial ou l'emploi.

Il en va ainsi de la taxe sur les frais généraux que le Gouvernement s'est engagé à supprimer en deux ans ou de la taxation du fioul lourd ou du gaz industriel qui sera ramenée, également en deux ans, au niveau moyen européen.

De même, le Gouvernement a privilégié des mesures générales et permanentes de préférence à des mesures spécifiques et temporaires.

Non pas que les mesures spécifiques doivent systématiquement être bannies. La situation du bâtiment a justifié d'importantes mesures fiscales visant à favoriser l'accès à la propriété ou l'investissement locatif. La situation de l'agriculture appelait à l'évidence un effort important de simplification des règles fiscales et d'encouragement du dynamisme économique de ce secteur.

Je sais que votre Haute Assemblée souhaitera, sur ce point, faire des propositions au Gouvernement qu'il est tout prêt à examiner avec la plus grande ouverture d'esprit possible.

**M. Christian Poncelet, président de la commission des finances.** Très bien !

**M. Edouard Balladur, ministre d'Etat.** Possible ! (Sourires.)

Le choix du Gouvernement en faveur de mesures générales est bien illustré par le débat, intellectuellement fort intéressant, intervenu autour de l'idée d'aide fiscale à l'investissement.

Certains ont souhaité que le Gouvernement mette en place un dispositif exceptionnel, susceptible de donner un « coup de fouet » à l'investissement. Le Gouvernement a écarté cette idée pour des raisons tant financières qu'économiques.

Les dispositifs de ce type, l'observation du passé le prouve, ne sont guère efficaces et ont souvent pour contrepartie un déséquilibre accru du commerce extérieur et, en tout cas, de la balance industrielle dont, dans les circonstances actuelles, nous n'avons certes pas besoin.

L'efficacité réside plutôt dans des dispositions de nature permanente et générale, telle une majoration des coefficients d'amortissement dégressif.

**M. Jean-Pierre Fourcade.** Très bien !

**M. Edouard Balladur, ministre d'Etat.** Mais ces dispositions permanentes sont coûteuses et n'étaient pas conciliables avec les conséquences de la réduction du taux de l'impôt sur les sociétés, qui, à nos yeux, était une priorité. Le Gouvernement a toutefois accepté une amélioration du régime du report en arrière des bénéfices, autrement appelé *carry-back* : le délai de remboursement des créances a été ramené de 10 à 5 ans.

Le Gouvernement a écarté un dispositif d'aide exceptionnelle à l'investissement pour des motifs également économiques. Ce n'est pas, en effet, à l'Etat ni à ses services de dicter aux entrepreneurs leurs choix d'investissement. Un investissement se décide avant tout pour des motifs de rentabilité et non de fiscalité.

D'une manière générale, nous nous efforcerons de limiter autant que possible l'intervention, indirecte certes, dans la prise de décisions économiques, des administrations fiscales, au travers notamment des procédures d'agrément, que nous supprimons chaque fois que nous en avons l'occasion. Le Gouvernement a montré la voie dans le collectif de printemps, en supprimant l'agrément fiscal pour les investissements dans les départements et territoires d'outre-mer. Il le fait à nouveau pour les investissements à l'étranger dans le budget qui vous est présenté.

Il s'agit, enfin, d'une fiscalité socialement équilibrée.

Je développerai un peu plus ce dernier point, car je voudrais ainsi répondre simultanément à la double critique qui a été adressée à ce budget sur le plan fiscal : ne pas faire porter suffisamment les allègements fiscaux sur les entreprises et donc accorder des allègements importants aux particuliers ; favoriser prétendument une « poignée de privilégiés » - c'est la critique de l'opposition.

S'agissant du choix qui a été le nôtre de réduire aussi l'impôt des particuliers, la nécessité de ces allègements paraissait s'imposer. L'impôt est excessif en France pour tout le monde, pour les particuliers comme pour les entreprises. Au demeurant, il ne faut pas oublier que la fiscalité française présente des différences notables avec les fiscalités étrangères et qu'en particulier les prélèvements sociaux ne sont pas fiscalisés. Le poids de l'impôt sur le revenu dans le produit intérieur brut est, certes, inférieur en France, mais le poids des prélèvements sociaux, lui, est beaucoup plus important. Au moment où ceux-ci devaient être relevés, dans le cadre des mesures d'urgence appelées par la situation des régimes sociaux telle que nous l'avons trouvée, il n'est pas anormal de réduire les impôts des particuliers.

A-t-on suffisamment diminué les impôts des entreprises par rapport à ceux des particuliers ?

J'ai déjà indiqué que les charges des entreprises seront fortement réduites, au-delà des mesures fiscales du budget de 1987, par tout un ensemble de décisions supportées par le budget de l'Etat. Au total, les entreprises bénéficieront de quelque 26 milliards de francs d'allègement de leurs charges, en dix-huit mois, sans compter les conséquences de l'assujettissement des télécommunications à la T.V.A., réalisé à compter du 1<sup>er</sup> novembre 1987. En outre, la fiscalité des par-

ticuliers n'est pas sans incidence sur le dynamisme économique, ne serait-ce que pour les millions d'entrepreneurs individuels et de dirigeants de petites sociétés.

**Mme Hélène Luc.** Oui, mais les collectivités locales devront augmenter leurs impôts en raison des transferts financiers. Cela, il faut le dire ! C'est de la démagogie d'affirmer que les impôts diminueront pour les particuliers, car ce n'est pas vrai !

**M. le président.** Madame, je vous en prie.

**M. Edouard Balladur, ministre d'Etat.** Je traiterai ultérieurement de cette question.

Enfin, réduire l'impôt des particuliers, c'est associer l'ensemble des Français aux résultats de l'effort d'économies réalisé dans le budget. C'est, en quelque sorte, donner aux Français les dividendes d'une gestion responsable des finances publiques. Cela aussi, d'une certaine manière et sans jouer sur les mots, c'est une forme de participation.

Les allègements fiscaux ont-ils alors été correctement répartis ?

Je suis étonné des observations qui ont pu être faites sur le caractère « injuste » de ces réductions. Il est vrai que le taux maximum de l'impôt sur le revenu a été ramené de 65 p. 100 à 58 p. 100. Mais il est également vrai que la mesure la plus importante que comporte ce budget est certainement l'extension aux contribuables mariés les plus modestes du mécanisme de la décote. Cette disposition aura pour effet d'exonérer d'impôt deux millions de ménages qui acquittaient moins de 2 200 francs d'impôt en 1986 et de réduire en moyenne de 30 p. 100 l'impôt de 1,8 million d'autres ménages qui acquittaient entre 2 200 et 4 400 francs d'impôt en 1986.

Face à cet argument, on a dit que ce seraient alors les contribuables moyens qui seraient défavorisés par ce budget. Je répondrai que la baisse de l'impôt sur le revenu est générale et qu'elle sera d'au moins 3 p. 100 pour l'ensemble des ménages. Un effort supplémentaire devrait être accompli dans cette voie en 1988. En outre, le budget de 1987 comporte des mesures qui intéressent tout particulièrement les cadres et les contribuables moyens, qu'il s'agisse des mesures en faveur du logement ou de mesures à caractère familial, comme le doublement du plafond de déductibilité des frais de garde.

Voici, mesdames, messieurs les sénateurs, ce que je souhaitais vous indiquer sur les choix fiscaux du Gouvernement.

J'en viens maintenant à une cinquième et dernière question qui, je n'en doute pas, retiendra tout particulièrement votre attention, car elle concerne, madame, les collectivités locales.

En quoi les collectivités locales sont-elles concernées par ce budget ?

Je ne prétends pas traiter en quelques mots d'une question aussi importante que celle des relations financières entre l'Etat et les collectivités locales, surtout dans une enceinte aussi attentive et experte, sur de tels sujets, que votre Haute Assemblée.

Je voudrais seulement apporter, de manière sereine et dépassionnée, quelques éléments en vue de la réflexion commune que les pouvoirs publics et les collectivités locales devront, tôt ou tard, mener à bien sur leurs rôles respectifs et sur leur contribution respective à la maîtrise des prélèvements obligatoires.

Le premier point est, je crois, de partir de la situation actuelle et, même si, sur certains aspects, cette situation présente des imperfections manifestes, de ne pas vouloir regarder en arrière mais vers l'avenir.

Tout le monde dans votre Haute Assemblée a en mémoire le difficile problème de la situation de la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales. Cette question est, à mon avis, tout à fait révélatrice de la complexité des problèmes touchant aux collectivités locales.

En l'absence de mesures appropriées, le déséquilibre prévisible des comptes de la caisse eût rendu nécessaire un prélèvement de 11,5 points des cotisations patronales, dès le début de l'année prochaine. Cette perspective n'était pas envisageable, en raison notamment de ses conséquences sur la fiscalité locale.

A l'origine de ces difficultés, il y a, certes, les prélèvements opérés, dans un passé récent, au titre de la surcompensation entre régimes spéciaux, mais il y a aussi la conséquence de la baisse des taux de cotisations, réalisée voici plusieurs années.

Le régime spécial de retraites des fonctionnaires et celui des agents des collectivités locales servent des prestations analogues. Tout le monde s'accorde désormais à reconnaître que la surcompensation a accéléré le déséquilibre de la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales, mais ne l'a pas provoqué. Face à cette situation qu'il a trouvée, le Gouvernement a mis en place un dispositif d'échelonnement des relèvements de cotisations sur trois ans - la hausse de 1987 sera limitée à six points - et de relais de trésorerie pendant la période d'étalement.

Une autre question que j'ai souvent entendu évoquer est celle des lycées. La responsabilité de leur construction et de leur entretien a été confiée aux régions depuis le début de cette année ; mais je crois avoir compris que la situation trouvée n'est pas sans poser quelques problèmes.

**Mme Hélène Luc.** Il en est de même pour les départements, à propos des collèges.

**M. Edouard Balladur, ministre d'Etat.** Les voix se font nombreuses pour dire que les crédits transférés par l'Etat, au sein de la dotation régionale d'équipement scolaire, ne seraient pas à la hauteur des besoins. Là encore, je dirai qu'il faut adopter une attitude pragmatique et examiner ce problème sans arrière-pensée, en vue de lui trouver la bonne solution.

**M. Jean-Pierre Fourcade.** Très bien !

**M. Edouard Balladur, ministre d'Etat.** Tout ne peut pas être modifié du jour au lendemain et toute la question des relations financières entre l'Etat et les collectivités locales ne saurait se résumer à ces difficultés, pour grandes qu'elles soient.

Le deuxième point que je souhaiterais aborder est que, dans un contexte budgétaire particulièrement strict, le budget de 1987 qui vous est proposé contient - il ne faut pas le sous-estimer - un effort important en faveur des collectivités locales.

Cet effort peut être indirect, comme l'allègement de 5 milliards de francs de la taxe professionnelle, qui profitera aux entreprises, mais qui sera intégralement compensé pour les collectivités locales et indexé. J'observerai, sur ce point, que l'Etat prend désormais en charge 25 p. 100 de cet impôt local. Je pense d'ailleurs pouvoir dire que l'on voit l'issue des difficultés majeures qu'il a suscitées.

La « qualité » essentielle de cet impôt - si j'ose parler ainsi d'un impôt qui a été si décrié - est d'être désormais entré dans l'âge de la maturité. Un « vieil impôt » vaut souvent mieux qu'un impôt nouveau, dont, ainsi que le prouve l'observation du passé, les conséquences sont parfois imprévisibles et difficilement maîtrisables.

S'agissant de la taxe professionnelle, le budget de 1987 opère, en outre, un effort de clarification dans la présentation des allègements pris en charge par l'Etat, en substituant un mécanisme de réduction des bases à un mécanisme de dégrèvement.

Enfin, pour éviter les ressauts d'imposition excessifs résultant des variations des bases de cet impôt, le budget prévoit un dispositif d'écrêtement des variations résultant des investissements ou des emplois nouveaux. Ce dispositif s'appliquera à compter de 1988 et sera neutre pour les finances locales.

Par ailleurs, toutes les grandes dotations que l'Etat versera aux collectivités locales en 1987 connaîtront une progression supérieure à celle des prix.

C'est ainsi notamment que la dotation globale de fonctionnement progressera de 5,16 p. 100 en moyenne et la dotation minimale que recevra chaque collectivité de 2,83 p. 100.

La croissance de la dotation globale d'équipement sera de 5,5 p. 100.

J'ajouterai que la progression du fonds de compensation de la T.V.A. sera proche de 3 p. 100.

A structures constantes, les concours de l'Etat aux collectivités locales seront en augmentation de 4,98 p. 100 en 1987, soit pratiquement deux fois et demie l'évolution prévue des prix et deux fois et demie également l'évolution moyenne des dépenses de l'Etat.

Je profite de cette présentation pour dire qu'il serait souhaitable de s'interroger, au vu de l'expérience de ces dernières années, sur certaines règles de répartition des dotations destinées aux collectivités locales, qui sont parfois fonction, d'une manière qui peut paraître assez paradoxale pour un

esprit non averti, de la croissance des prélèvements locaux. Bien évidemment, une telle réflexion ne peut être que conjointe et votre Haute Assemblée pourrait, si elle voulait bien en reconnaître le bien-fondé, y apporter toute sa compétence.

Cette question me permet de trouver une transition adéquate pour traiter du dernier point que je voulais esquisser devant vous : celui de la contribution des collectivités locales à la maîtrise des prélèvements obligatoires.

Il y a deux manières d'aborder cette question importante - la troisième étant de ne pas l'aborder du tout par prudence, mais ce ne sera pas la mienne, si vous le voulez bien, mesdames, messieurs les sénateurs -, une manière un peu polémique, que j'écarterai, cela va de soi, et une manière réfléchie, que je souhaiterais voir retenir.

La manière polémique, c'est de dire, par exemple, que la part des prélèvements locaux dans le produit intérieur brut est passée de 4,7 p. 100 en 1980 à 6 p. 100 en 1986 et d'en faire automatiquement grief aux collectivités locales.

Chacun sait - je le sais aussi - que l'Etat, dans le cadre de la décentralisation, a opéré des transferts de charges au profit des collectivités locales et des transferts de recettes, pas toujours équivalents, selon certains, qui expliquent une partie de la progression que je viens de rappeler. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. Jean Chérioux.** C'est la gestion socialiste !

**Mme Hélène Luc.** Vous pourriez au moins dire : « loin s'en faut ».

**M. Edouard Balladur, ministre d'Etat.** La manière réfléchie, c'est de reconnaître que la baisse des prélèvements publics est une nécessité si l'on veut que la France retrouve son rang de grande puissance industrielle et que l'économie française crée à nouveau des emplois.

**Mme Hélène Luc.** Mais comment doivent faire les gens à qui l'on donne à manger dans les restaurants du cœur, monsieur le ministre ?

**M. Edouard Balladur, ministre d'Etat.** L'Etat a commencé à faire son devoir : la part des impôts d'Etat dans le produit intérieur brut passera de 18 p. 100 en 1986 à 17,7 p. 100 en 1987. Il ne pourra faire seul tout le chemin nécessaire.

Quel que soit le point de départ de leur action - car qui nierait que le point de départ pour le budget de l'Etat n'était pas non plus satisfaisant - il faut que les collectivités locales examinent également le problème de la croissance de leurs prélèvements.

Cela suppose une clarification de certaines responsabilités entre l'Etat et les collectivités territoriales et entre les collectivités territoriales elles-mêmes.

Cela suppose, à l'évidence, une maîtrise plus grande des dépenses de fonctionnement.

Cela passe, enfin, par une interrogation sur les interventions économiques des collectivités locales en faveur des entreprises qui se sont considérablement accrues depuis 1982 et qui, hors garanties d'emprunts, ont représenté 4 400 millions de francs en 1984, dont 52 p. 100 ont été le fait des communes.

De la même manière que l'Etat réduit ses aides à l'industrie en contrepartie d'une réduction des charges fiscales des entreprises, de la même manière que le champ du secteur public se resserre par la privatisation, il faut se demander si l'heure n'est pas venue de se poser la question de l'importance du secteur public local et de la nature comme de la forme de ses interventions économiques.

**Mme Hélène Luc.** C'est clair !

**M. Edouard Balladur, ministre d'Etat.** Je pose ces questions, mesdames, messieurs les sénateurs, simplement parce que ce sont de vraies questions. Je souhaiterais que personne ne voie là d'intention maligne de ma part. (*Sourires sur les travées socialistes.*) Il s'agit simplement de vous dire que le Gouvernement est tout disposé à ouvrir une réflexion commune avec les responsables des collectivités locales pour, à tout le moins, analyser avec précision les problèmes et imaginer ensemble les solutions possibles.

Je terminerai mon propos en confirmant que les prochaines décisions de libération des prix concerneront aussi les collectivités locales.

Dans tous les secteurs soumis à la concurrence, les mesures de libération s'appliqueront simultanément aux tarifs des services gérés par les entreprises privées et à ceux des services qui sont exploités par les collectivités locales.

Dans les autres cas, le Gouvernement prendra les dispositions permettant un retour à la liberté des prix, de telle sorte que, dès le 1<sup>er</sup> janvier 1987, la quasi-totalité des tarifs publics locaux puissent être librement fixés par les collectivités locales. (*Très bien ! sur les travées du R.P.R.*)

Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, au travers des questions que je viens d'évoquer, j'ai voulu montrer les orientations de la politique économique du Gouvernement et en quoi le budget de 1987 concourait à la réalisation de ces objectifs.

**Mme Hélène Luc.** C'est très clair !

**M. Edouard Balladur, ministre d'Etat.** Ce budget, pour important qu'il soit, ne constitue qu'une étape dans notre politique d'assainissement des finances publiques et de libération de l'économie par la réduction des prélèvements qui pèsent sur la collectivité.

Un long et patient travail est encore nécessaire, il faut en être conscient. Il sera nécessaire pendant de nombreuses années encore. Nous ne sommes pas au bout de nos peines et nos efforts ne doivent pas se relâcher après le résultat positif que constitue ce premier budget préparé par le nouveau Gouvernement.

**Mme Hélène Luc.** On en revient au tunnel de M. Chirac !

**M. Edouard Balladur, ministre d'Etat.** Je ferai preuve sur ces sujets d'une détermination sans faille, conforté que je suis par le fidèle soutien que témoigne la majorité de votre Haute Assemblée au succès de la politique du Gouvernement. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur général.

**M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le Sénat engage donc ce soir l'examen de cet acte essentiel de la politique gouvernementale qu'est le budget. Il me paraît qu'à cette occasion un regard, le dernier sans doute, s'impose sur le passé.

Le legs laissé par le précédent gouvernement est lourd. (*Oh ! sur les travées socialistes.*)

On ne redira jamais assez...

**M. Lucien Neuwirth.** Exactement !

**M. Maurice Blin, rapporteur général.** ... à quel point la France sort affaiblie de cinq années marquées d'erreurs graves et trop tardivement réparées. (*Applaudissement sur les travées du R.P.R.*)

**M. Jean-Luc Mélenchon.** C'est faux !

**M. Maurice Blin, rapporteur général.** Cet affaiblissement est particulièrement sensible dans le domaine de l'investissement. Un retard considérable a été pris. Notre appareil industriel, du fait des charges excessives qu'il supportait, a cessé de se moderniser.

**Mme Hélène Luc.** C'était déjà fait en 1981 !

**M. Paul Loridant.** C'était déjà le cas !

**M. Maurice Blin, rapporteur général.** Cette année, l'investissement des entreprises devrait enregistrer une croissance en volume de l'ordre de 3 p. 100, en hausse par rapport à celle de 1985, où elle a été inférieure à 2 p. 100. Elle pourrait dépasser de 5,6 p. 100 l'an prochain. C'est donc un net progrès, mais ce n'est qu'un progrès relatif. En effet, pour mémoire, les dernières statistiques concernant notre voisin et principal partenaire, la République fédérale d'Allemagne, font état d'un niveau de 11 p. 100, soit près du double.

Ce retard est à l'origine de la dégradation alarmante de notre balance commerciale.

L'excédent de nos échanges de biens manufacturés, qui était de 89,9 milliards de francs en 1985, baissera de moitié cette année, alors même que la demande mondiale croît de 3,5 p. 100. Il y a cinq ans, nos exportations rivalisaient avec celles du Japon. Aujourd'hui, nous sommes au niveau de la Grande-Bretagne.

Dans le même temps, nous reculons sur notre propre marché intérieur. De la mi-1985 à la mi-1986, les importations ont augmenté de 6,6 p. 100, tandis que le produit intérieur brut n'augmentait que de 2,3 p. 100. Cela veut dire que notre appareil productif n'a pas été en mesure de satisfaire une demande portée par une croissance du pouvoir d'achat importante puisqu'elle a augmenté de 4 p. 100.

Le taux d'épargne - vous l'avez rappelé tout à l'heure, monsieur le ministre d'Etat, et vous avez bien fait - est au plus bas. Alors qu'il avoisinait 16 p. 100 en 1981, il n'a cessé de régresser pour atteindre 13 p. 100 en 1985 et il se situera au-dessous de 12 p. 100 cette année.

Pendant la même période, le marché financier a été accaparé par l'Etat pour faire face à un déficit budgétaire qui, cumulé sur cinq ans, représente 715 milliards de francs.

Le même déséquilibre, enfin, se retrouve dans les comptes de la sécurité sociale : 25,4 milliards de francs de déficit sont attendus en 1986 et près de 40 milliards de francs pour 1987. Ce nouveau dérapage des comptes sociaux est - il faut là aussi le rappeler - le fruit de l'imprévision du précédent gouvernement.

**M. Jean-Luc Mélenchon.** C'est scandaleux !

**M. Maurice Blin, rapporteur général.** Fixer la retraite à soixante ans sans en assurer le financement, c'était prendre le risque d'augmenter de moitié le déficit du régime d'assurance vieillesse.

Supprimer la contribution de un pour cent sur le revenu, soit une ressource de quatorze milliards de francs, c'était contraindre ses successeurs à la rétablir.

Ces deux décisions financièrement irresponsables ont ajouté à la dérive des charges sociales, qui, en dix ans, ont augmenté de trois points, alors que les impôts d'Etat baissaient, eux, de six points.

S'endetter sans investir, c'est-à-dire répartir une richesse avant qu'elle ne soit créée, cela s'appelle hypothéquer le futur. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du R.P.R.*)

C'est aussi, hélas ! provoquer inévitablement une progression du chômage. Des sept grands pays industriels de l'O.C.D.E., la France est le seul qui a connu, chaque année, depuis 1983, une baisse de la population active. Parmi les sans-emploi, les moins de vingt-cinq ans représentent 25 p. 100, soit l'un des taux les plus élevés des pays occidentaux.

Enfin, dernière circonstance aggravante, mais qui tient à la situation internationale, la manne pétrolière est aujourd'hui derrière nous. Elle nous aura permis cette année d'économiser 75 milliards de francs. Mais ses effets sont passés et nous n'avons pas su saisir notre chance. Non seulement nous n'avons pas beaucoup investi, mais nous avons consommé des biens qui, pour la plupart, ont été acquis à l'étranger. Nos voisins, plus soucieux de long terme, en ont fait meilleur usage. La République fédérale d'Allemagne, les pays exportateurs de l'Asie du Sud-Est, le Japon ont été les grands bénéficiaires du transfert opéré grâce à la baisse du pétrole.

Ainsi, mes chers collègues, le bilan du passé n'est pas brillant. Quant au présent, il comporte lui aussi nombre d'incertitudes.

L'ampleur du déficit commercial et budgétaire américain contraint les Etats-Unis à un recours massif à l'emprunt, et donc à des taux d'intérêt réels élevés.

La fermeté du deutsche Mark, assise sur les bons résultats économiques de la République fédérale d'Allemagne, oblige les pays voisins à maintenir des taux qui favorisent les placements financiers, pour partie spéculatifs, au détriment de l'investissement industriel.

Dans ces conditions, nous devons nous interroger sur la croissance que peut espérer la France, car nous avons, dans ce domaine, pris du retard.

Depuis la mi-1985, la reprise de la demande interne a soutenu l'activité. Un relais est espéré à partir de la demande externe l'an prochain. Mais, dans ce domaine aussi, pèsent beaucoup d'interrogations.

La croissance est élevée et soutenue en République fédérale d'Allemagne. C'est un facteur positif, compte tenu de la part de ce pays dans nos échanges.

Mais l'économie américaine, dont on discerne mal le mouvement, reste atone.

La demande provenant des pays en voie de développement ou producteurs de pétrole, traditionnellement forte pour notre industrie, connaît une régression brutale.

Heureusement, nos exportations de biens manufacturés vers l'O.C.D.E., hors Marché commun, ont bien résisté pendant le premier semestre de 1986. Mais la chute des grands contrats est inquiétante.

Le budget de 1987 est bâti sur une hypothèse de croissance de 2,8 p. 100. Ce taux, bien qu'inférieur à celui qui est escompté par plusieurs de nos voisins, sera-t-il atteint ? Il faut l'espérer, car nous avons connu de 1984 à 1986 une progression de notre produit intérieur brut constamment inférieure à celle de nos grands partenaires européens, américains et asiatiques.

Tel est le contexte difficile dans lequel s'inscrit le budget pour 1987. Il doit nous conduire non au découragement, mais, au contraire, à l'effort. A travers lui, nous mesurons mieux l'ampleur, c'est-à-dire la durée, de la tâche de redressement engagé et dont les premiers fruits, si l'on en croit la dernière note de conjoncture de l'I.N.S.E.E., touchant aussi bien l'activité que l'emploi, se font déjà sentir.

Ce budget est en effet marqué par plusieurs orientations majeures et salutaires.

L'Etat - je le dirai après vous, monsieur le ministre d'Etat - réalise un effort de désengagement sans précédent. J'en trouve une illustration particulièrement éclairante dans le domaine de l'industrie où les concours budgétaires connaissent une réduction marquée. Les crédits de politique industrielle diminuent de 9 milliards de francs et un recentrage des actions sur les petites et moyennes entreprises est opéré. Les dotations en capital versées aux entreprises publiques sont réduites. La baisse relative des taux d'intérêt, l'amélioration de leur gestion devraient permettre un relais vers le marché financier.

Une volonté très ferme - la vôtre, monsieur le ministre d'Etat, et nous devons vous en féliciter - a été nécessaire pour entamer une décade de la charge des bonifications d'intérêt dont la progression est très rapide. Elle n'absorbera plus que 10 milliards de francs environ en 1987, soit une nette réduction par rapport aux années précédentes.

Orienter les entreprises vers le marché, réduire le poids des prélèvements effectués par la puissance publique au profit des secteurs en difficulté, favoriser le développement des entreprises en croissance : ces orientations nous paraissent bonnes et rompent heureusement avec le passé.

Le budget de l'Etat veut créer un environnement propre à l'investissement. Il est plus que temps puisque, de 1980 à 1985, celui-ci a diminué de 5,5 p. 100 tandis que la consommation augmentait de 8,6 p. 100.

D'une part, l'Etat réduit fortement ses propres dépenses ; elles ne croîtront que de 1,8 p. 100 l'an prochain, soit moins que l'inflation, moins que le P.I.B. Ses recettes fiscales ne progressent que de 3,8 p. 100 contre 10,7 p. 100 en 1985 et 6,5 p. 100 en 1986.

D'autre part, les charges qui pèsent sur l'appareil productif sont allégées. L'impôt sur les sociétés est ramené de 50 p. 100 à 45 p. 100 quelle que soit l'affectation de leurs bénéfices. Son produit n'augmente que de 12,2 p. 100. A législation constante, il serait augmenté de 17,3 p. 100. La taxe sur les frais généraux est partiellement supprimée et le sera totalement en 1988. La provision pour congés payés, revendication ancienne et justifiée, sera enfin déductible.

Le secteur agricole, où certaines zones d'élevage sont en perte, bénéficie de mesures d'allègement et de simplification de sa fiscalité sensibles. Elles représentent près d'un milliard de francs. Est-ce suffisant ? Votre commission des finances, mes chers collègues, en doute et souhaiterait, monsieur le ministre, qu'un effort supplémentaire puisse être fait soit dans ce budget même, soit à l'occasion du collectif en fin d'année. Plusieurs de ses membres ont déposé des amendements en ce sens.

Simultanément et conformément à l'engagement pris par la majorité d'aujourd'hui, le déficit budgétaire est réduit. Il avait quintuplé entre 1980 et 1986, passant de 30 milliards de francs en 1980 à 145,3 milliards de francs en 1986. Conséquence inéluctable et dramatique : la dette publique a triplé, passant de 418 milliards de francs en 1980 à 1 228 milliards de francs en 1986. Sa charge est passée de 5 p. 100 de la dépense publique à 9 p. 100.

Le budget pour 1987 ramènera le déficit à 128,6 milliards de francs, ce qui est remarquable compte tenu de la baisse du prélèvement fiscal. Il n'atteindra plus que 2,5 p. 100 du P.I.B. L'objectif est de le faire disparaître en trois ans, hors charges de la dette.

Votre commission des finances, mes chers collègues, approuve pleinement cette politique. Le Gouvernement a certes mis à profit des circonstances économiques favorables : la chute des prix des matières premières et du pétrole facilitent la maîtrise des coûts ; la baisse mondiale des taux d'intérêt allège la charge de la dette ; la privatisation de certaines entreprises nationalisées dégagera 40 milliards de francs, exclusivement consacrés à alléger les charges de l'Etat, en particulier les dotations en capital aux entreprises publiques.

Cette dernière décision, la privatisation, est courageuse. En effet, si, pour prendre - ce qu'il fit voilà cinq ans - il avait suffi au Gouvernement de légiférer, pour vendre, il faut aujourd'hui mériter la confiance des épargnants. *(Très bien ! et applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.)*

Cette politique d'assainissement et d'équilibre porte sur tous les secteurs de la vie publique.

L'Etat réduit son train de vie. Les dépenses de fonctionnement ne progresseront, en 1987, que de 3 p. 100. C'est un remarquable résultat. Il sera obtenu grâce à l'évolution maîtrisée des salaires et à la suppression de 26 000 emplois publics. Ceux-ci, rappelons-le, avaient augmenté de 127 000 entre 1981 et 1984. Cette suppression épargnera certains secteurs, tels que la sécurité ou l'éducation qui sont, au contraire, en croissance.

Le budget en capital est globalement stable puisque, si les dépenses militaires croissent de 6,3 p. 100, les dépenses civiles sont réduites. Encore faut-il remarquer que l'effort d'équipement de l'Etat *stricto sensu* n'est pas atteint, car la baisse de l'investissement civil, on l'a dit, provient de la réduction des dotations en capital aux entreprises publiques et de la diminution des « aides à la pierre » en matière de logement, elles-mêmes justifiées par la baisse des taux d'intérêt.

Un effort de clarification des comptes, de restauration de la sincérité du budget de l'Etat est entrepris. Dans le passé, souvenons-nous en, beaucoup de dépenses avaient été transférées hors du budget, afin de masquer la véritable ampleur du déficit.

Par ailleurs, il traduit une nette volonté de ramener l'Etat à des tâches essentielles.

La sécurité des citoyens est la mission fondamentale de l'Etat. La violence aveugle qui a frappé notre pays la rend plus urgente que jamais.

Les effectifs de la police, ses moyens et donc son efficacité sont augmentés. Ces crédits supplémentaires sont affectés à la réduction de la population carcérale ainsi qu'à la lutte contre la toxicomanie.

Quant à la défense nationale, dont les crédits d'équipement augmentent de 12 p. 100, elle reprend ainsi son rang de premier budget de l'Etat.

L'emploi, cette autre forme de sécurité face à l'avenir, est également privilégié, puisque les crédits affectés à la formation augmentent de près de 30 p. 100.

Enfin, la politique en faveur du logement prend un nouvel élan, qui est favorisé par l'augmentation des concours de l'Etat.

Complété par la réforme fondamentale de la loi sur les rapports entre propriétaires et locataires, ce dispositif devrait débloquent le marché immobilier, sur lequel sévit une pénurie de l'offre, particulièrement dans les grandes villes. Il devrait redonner une activité importante au secteur du bâtiment et des travaux publics, qui a beaucoup souffert au cours des dernières années.

Ainsi, en matière de dépenses, les choix nous paraissent bons. Dans le même temps, la pression fiscale sur les particuliers diminue, puisque l'impôt sur les personnes physiques est réduit de 3 p. 100. L'Etat accepte ainsi - on ne l'a peut-être pas assez souligné, et je le ferai à votre place, si vous le voulez bien, monsieur le ministre - de se pénaliser deux fois : au niveau, non seulement de ses ressources qui s'en trouvent diminuées, mais aussi de la compensation qu'il devra apporter aux communes du fait de l'exonération de la taxe d'habitation qui en résultera. La fiscalité sur les hauts revenus, qui avait pris un caractère confiscatoire, est allégée ; l'impôt sur les grandes fortunes est supprimé.

**M. Paul Loridant.** Parlons-en !

**M. Maurice Blin, rapporteur général.** L'impôt va enfin cesser d'avantager les concubins par rapport aux familles légitimes. *(Très bien ! et applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R., de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.)*

L'écart qui les séparait se réduit. Il faudra poursuivre ce mouvement afin d'arriver à une égalité du traitement fiscal. Le quotient familial avait été plafonné. L'attribution d'une demi-part supplémentaire au quatrième enfant réduit les conséquences de ce plafonnement. Les incitations fiscales à l'acquisition de logements aideront la famille. Mais il faudra sans doute aller plus loin encore, car le logement en ville reste un problème terrible pour les familles nombreuses.

Point peu commenté, le pouvoir d'achat des allocations familiales croîtra de 1 p. 100 en 1986. C'est une rupture avec l'évolution passée.

**Mme Hélène Luc.** On est loin du compte !

**M. Maurice Blin, rapporteur général.** Enfin, les contribuables dont les revenus sont les plus modestes bénéficient d'un allègement. Par l'extension de la décade, vous l'avez rappelé tout à l'heure, monsieur le ministre, deux millions de nouveaux foyers vont être totalement exonérés.

A la vérité, cette disposition peut poser des problèmes. Notre pays est déjà l'un de ceux où le nombre des assujettis est le plus faible. Sur 24 millions de foyers, 11 millions ne contribueront plus du tout aux dépenses de l'Etat. Fallait-il décharger du devoir fiscal envers l'Etat près de la moitié des contribuables ? La question mérite au moins d'être posée.

Cette décision entraîne, me semble-t-il, deux conséquences.

D'une part, il en résulte un déséquilibre accru entre la part de l'impôt direct, qui diminue, et celle des impôts indirects, dont vous rappeliez tout à l'heure le poids, monsieur le ministre, qui augmente, surtout si l'on y ajoute l'inévitable accroissement des cotisations sociales. J'observe que cette évolution va à contre-courant de la situation dans les autres pays industriels. En clair, elle ne me paraît pas saine.

D'autre part, elle pose, avec une acuité redoublée, le problème des finances des collectivités locales. Monsieur le ministre, vous lui avez consacré tout à l'heure un long développement et vous ne serez pas surpris que je m'y attarde un bref instant. Ces collectivités locales, en effet, ne bénéficient pas, elles, des impôts sur la consommation. Nos concitoyens accepteront-ils qu'on leur demande de contribuer de plus en plus au financement des régions, des départements ou des communes, alors que l'Etat leur demande de moins en moins ? Seront-elles condamnées à porter demain et seules l'impopularité de l'impôt ? C'est une question que nous nous posons tous. *(Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R., de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.)*

**M. Michel Giraud.** Très bien !

**Mme Hélène Luc.** Monsieur le ministre, vous ne m'avez pas répondu sur ce point tout à l'heure, mais vous voyez qu'il s'agit d'un problème très grave !

**M. Christian Poncelet, président de la commission des finances.** C'est vous qui l'avez créé !

**M. Maurice Blin, rapporteur général.** Le problème lançant de la taxe professionnelle qui constitue leur principale ressource reçoit une solution qui, espérons-le, sera suivie d'un traitement plus approfondi. Grâce à un abattement de ses bases de 16 p. 100, dont la compensation, il faut le souligner, sera à l'avenir indexée sur les recettes nettes de l'Etat et, par conséquent, limitée au taux de croissance des recettes de l'Etat, elle va être à nouveau allégée de 5 milliards de

francs. Des mesures de lissage dans la prise en compte de la masse salariale et des immobilisations devraient favoriser et l'emploi et l'investissement.

Vous l'avez dit, monsieur le ministre d'Etat, mais je crois qu'il faut le rappeler, en particulier devant notre Haute Assemblée. Ainsi, l'Etat assumera désormais près du quart de la charge totale de cet impôt, devenant paradoxalement un contribuable local important.

Les transferts de l'Etat au profit des collectivités locales, y compris la dotation générale de décentralisation, atteignent 102 700 millions de francs, soit une progression de 18,3 p. 100 par rapport à l'estimation révisée de 1986. La dotation globale de fonctionnement augmente de 5,16 p. 100, la dotation globale d'équipement de 5,5 p. 100, soit, pour la première fois depuis 1983, plus que l'inflation. Cette évolution est positive.

En revanche, permettez-moi, monsieur le ministre, mes chers collègues, de revenir à mon tour sur le problème du financement de la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales qui est pratiquement en cessation de paiement à la suite des prélèvements opérés par le gouvernement précédent. Ce problème reste entier. Les élus locaux seront contraints, pour en financer le déficit, d'augmenter leurs impôts d'environ 2,5 p. 100 l'an prochain et au-delà.

Le dispositif, au moment même où l'on demande aux collectivités locales un effort de rigueur nouveau, n'est pas satisfaisant. Il a suscité, au sein de la commission des finances, d'assez vives critiques et mériterait sans doute d'être aménagé.

La décentralisation se poursuit. Si, à court terme, les charges sont équilibrées par des ressources, en sera-t-il de même à moyen terme ? Le patrimoine immobilier que reçoivent les collectivités locales, je pense tout particulièrement aux lycées, est en mauvais état ; il engendrera d'importantes dépenses pour les régions.

Depuis 1983, le gouvernement précédent, sans doute en perspective d'un transfert de ces charges vers les régions, s'était abstenu d'abonder les crédits de rénovation et d'entretien des lycées de France.

**M. Jean Francou.** Très bien !

**M. Maurice Blin, rapporteur général.** Aussi paraît-il heureux que l'Assemblée nationale ait demandé que soit effectuée, avant que ce mécanisme redoutable ne soit mis en œuvre, une évaluation précise des charges nouvelles. Des conditions d'emprunts à remboursement différé en faveur des régions ont été envisagées par M. le ministre de l'éducation nationale. Nous aimerions, monsieur le ministre d'Etat, que leur principe et leurs modalités nous soient confirmés.

Enfin, pour être, dans la mesure du possible, objectif et exhaustif, un point mérite d'être relevé. L'Etat fait un effort en 1987 pour adapter ses avances en matière de vignettes au produit réellement à attendre. Au cours des dernières années, un écart important s'est creusé entre les versements effectués et le produit obtenu, imposant aux départements une charge de trésorerie que l'on voulait éviter. Cette « remise à flot » explique un apport de deux milliards supplémentaires de la part du Trésor.

Tel est, mes chers collègues, ce projet de budget dont les qualités sont indéniables. Reste cependant un certain nombre d'interrogations dont une au moins me paraît majeure car elle les contient toutes.

L'hypothèse de croissance sur laquelle vous avez bâti votre budget 1987 est, monsieur le ministre, ambitieuse. Portée depuis plus d'un an par la demande interne, cette croissance devrait l'être, à l'avenir, par les exportations qui augmenteraient, d'après les prévisions budgétaires qui assoient votre budget, de 4,8 p. 100, contre seulement 0,9 p. 100 en 1986.

Cette perspective conduit à se poser plusieurs questions.

La première tient à la priorité qui a été donnée dans votre budget à l'allègement de l'impôt sur les ménages - moins 17 milliards de francs - par rapport à la réduction du déficit budgétaire. Celle-ci entraîne deux conséquences.

D'une part, la charge de la dette publique n'est que partiellement réduite. Or, il faut se rappeler qu'un déficit annuel de plus de 100 milliards de francs entraîne mécaniquement une charge nouvelle de plus de 7 milliards. Mais surtout, ce nouveau stimulant à la consommation, succédant à celui

qu'avait déjà pratiqué le gouvernement précédent dans la perspective des élections du printemps de 1986, que vous évoquez tout à l'heure vous-même, monsieur le ministre d'Etat, risque d'être un frein à la baisse et des taux d'intérêt et des importations, donc au rétablissement de l'équilibre de la balance commerciale, et ce d'autant plus que notre appareil productif, on le sait, n'est pas, à l'heure actuelle, en état d'y répondre.

D'où une seconde question qu'il est difficile de ne pas se poser. Vous y avez répondu préventivement, si je puis dire, tout à l'heure, monsieur le ministre d'Etat, mais je reste un peu sur ma faim. Cette seconde question tient à la reprise de l'investissement. Le taux actuel de 5 p. 100 l'an - j'avais annoncé tout à l'heure une perspective de 5,6 p. 100 l'an prochain, mais nous ne sommes toujours aujourd'hui qu'à 3 p. 100 - est tout à fait insuffisant pour remplacer les équipements déclassés chaque année. On a pu calculer qu'il faudrait qu'il soit du double pendant cinq ans pour que notre appareil productif comble son retard sur les pays concurrents.

Certes, je le sais bien, et vous avez eu raison de le rappeler tout à l'heure, monsieur le ministre d'Etat, le coût d'une relance de l'investissement par la fiscalité est élevé. C'est cependant - je me permets de le faire remarquer à notre Haute Assemblée - cette relance qu'ont pratiquée nos voisins la Grande-Bretagne, l'Allemagne fédérale, les Etats-Unis dans les années 1980. En outre, elle entraînerait un accroissement de nos achats de biens d'équipement à l'étranger puisque nous sommes largement déficitaires en biens d'équipements industriels, et constituerait donc une menace pour notre balance commerciale. Le fait n'est pas contestable.

Mais tant qu'à faire, elle serait au moins porteuse d'avenir. Plus en tout cas que ne le sera l'aide à la consommation intérieure.

En effet, la priorité donnée à l'allègement de l'impôt sur les ménages peut déboucher, si l'on n'y prend garde, sur un cercle particulièrement vicieux. Pour éviter dans l'immédiat le déséquilibre de nos échanges extérieurs que provoquerait une relance trop forte de l'investissement, on risque d'aggraver ce dernier à terme en entretenant la sous-compétitivité de nos entreprises. Dois-je rappeler que, depuis 1981, notre pays a perdu 13 p. 100 de ses parts de marchés extérieurs, soit l'équivalent de 100 milliards de francs d'excédent commercial, correspondant, sans doute, à la perte de 300 000 emplois ?

Cette situation de notre commerce extérieur est grave ; elle domine toutes les autres difficultés que nous avons à affronter ; de plus, elle est malsaine et coûte cher au Trésor, ainsi qu'en témoigne le rapprochement de deux chiffres que j'ai relevés en procédant à l'examen des fascicules budgétaires.

Dans le budget de l'an prochain, le montant des prêts consentis par le Trésor à des Etats étrangers clients augmente de 4,2 milliards de francs, c'est-à-dire de 54 p. 100. Dans le même temps, la consolidation des dettes commerciales accumulées par les plus impécunieux d'entre eux augmente de 1,5 milliard de francs, soit 35,5 p. 100.

Ce constat, je le fais à regret mais, en ces matières impitoyables, il vaut mieux regarder les choses en face. Tout se passe comme si, pour compenser notre perte de compétitivité face aux pays développés, conséquence du retard de nos investissements, nous soutenions plus ou moins artificiellement nos ventes en direction des pays les moins solvables.

Je suis enclin à penser, pour ma part, qu'une telle situation aurait peut-être pu appeler un traitement plus radical. Certes, me direz-vous, monsieur le ministre, l'assouplissement du contrôle des changes est en cours, mais les mesures pour soutenir nos entreprises dans leur effort de reconquête des marchés mondiaux restent bien modestes.

En matière d'investissement, il aurait sans doute été possible de mettre en œuvre une modulation plus fine de la taxe professionnelle en faveur des entreprises et surtout de celles qui s'équipent ou créent des emplois.

J'espère simplement, messieurs les ministres - et je sais d'ailleurs que telle est bien votre intention - qu'après la consolidation qui devrait intervenir l'an prochain le budget de 1988 s'orientera franchement dans ce sens.

De ce point de vue d'ailleurs, le projet de loi pour une relance énergique de l'épargne me paraît d'excellent augure. Longtemps, l'épargne française a été l'une des plus élevées

du monde. C'est elle qui a permis, pendant vingt ans, l'explosion des équipements collectifs et la modernisation de notre appareil productif. Or, la France, mes chers collègues, affrontera avant la fin du siècle deux défis conjugués et redoutables : celui d'une révolution industrielle et commerciale qui voit la richesse mondiale basculer des rives de l'Atlantique à celles du Pacifique, celui du vieillissement de sa population qui alourdira inexorablement la charge sociale pesant sur son économie.

Si l'on y ajoute le recul, qui paraît durable, de l'inflation et des facilités qu'elle offrait en matière d'emprunt, on mesure l'ampleur des efforts - ce mot est revenu à plusieurs reprises dans votre bouche, monsieur le ministre, et je le fais mien - on mesure l'ampleur de l'effort qu'il nous faudra fournir pour nous maintenir au niveau des pays les plus performants. Cependant, l'exemple du redressement spectaculaire, en moins de cinq ans, de l'économie allemande, mais aussi - on en parle trop peu, et c'est pourtant remarquable - celui de l'Italie dont, pour la première fois dans l'histoire, le commerce extérieur vient de doubler le nôtre, prouve que ce n'est pas impossible.

**Mme Hélène Luc.** Oui, mais pourquoi est-ce ainsi ?

**M. Maurice Blin, rapporteur général.** Certes, la situation politique très particulière de la France a ses contraintes. Elle explique sans doute que, dans le budget de 1987, l'équilibre entre le court terme et le long terme n'ait pu être pleinement assuré.

Des années de dégradation du partage de la richesse nationale aux dépens de l'appareil productif, les endettements accumulés par l'Etat et les entreprises ont entraîné une dérive qui ne s'efface pas en un jour. Celle-ci rend d'autant plus impérieuse l'obligation d'utiliser les fruits d'une croissance, fût-elle modérée, pour renforcer en toute priorité le potentiel de production de notre économie.

C'est pourquoi votre commission des finances souhaite, mes chers collègues, qu'en approuvant ce budget notre Haute Assemblée donne au Gouvernement le moyen de poursuivre hardiment, durablement dans la voie du renouveau où il s'est engagé. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, de l'U.R.E.I., du R.P.R., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission des finances.

**M. Christian Poncelet, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Vous venez aujourd'hui nous présenter, monsieur le ministre d'Etat, le premier budget du nouveau gouvernement. C'est à nos yeux un acte politique d'une importance majeure. Ce budget est l'expression financière d'une politique nouvelle ; il doit déterminer largement les conditions de l'activité de notre pays pour l'an prochain.

Au mois de mars dernier, la majorité actuelle avait pris un engagement devant les Français : celui d'assainir les finances publiques dont le déficit cumulé de 1981 à 1986 s'établit, de façon incontestable et incontestée, à 756 milliards de francs. Ce chiffre considérable est à rapprocher bien évidemment du budget actuel de l'Etat, qui est de l'ordre de 1 000 milliards de francs.

Le premier budget présenté par le nouveau gouvernement tient, il convient de le souligner, intégralement cet engagement. Il répond également aux orientations souhaitées depuis longtemps par la commission des finances du Sénat et dont M. le rapporteur général s'est fréquemment fait l'écho, ici-même, au cours des cinq dernières années.

Enfin, ce budget est cohérent avec une nouvelle logique économique fondée sur une réduction de la place de l'Etat dans l'économie. Il ne s'agit pas, comme on feint parfois de le croire, d'une sorte de libéralisme sans frein, négligeant toute préoccupation sociale.

Il n'est pas question, je l'ai d'ailleurs rappelé ici même il y a quelques mois, de substituer au « tout-Etat » le libéralisme à tout va. Au contraire, en concentrant ses moyens sur ses missions essentielles, l'Etat peut mieux les assumer.

Gardien des grands arbitrages, l'Etat ne doit pas nécessairement gérer tout le quotidien, mais il doit favoriser l'éclosion des initiatives individuelles, seule source de progrès véritable tant dans le domaine économique que dans le domaine social.

Le projet de budget pour 1987 traduit pour la première fois les grandes orientations budgétaires du Gouvernement. En réalité, nous le savons bien, le collectif voté en juin dernier pouvait seulement apporter quelques retouches au budget préparé par le gouvernement précédent. A l'inverse, ce budget est tout entier l'œuvre de la majorité élue en mars.

Monsieur le ministre d'Etat, vous venez de développer avec précision les principaux éléments de ce projet de budget. Avec son talent habituel, M. le rapporteur général a présenté le résultat des travaux de la commission des finances, que j'ai l'honneur de présider. Il s'est félicité - et la commission des finances avec lui - du fait que ce budget comporte trois éléments positifs : une décroissance des dépenses publiques, une baisse généralisée des impôts, l'amorce d'une réduction du déficit budgétaire.

Je voudrais, pour ma part, vous présenter quelques réflexions sur ces trois points.

J'approuve sans réserve ces orientations, qui me paraissent aller dans la bonne direction. Sans sacrifier l'essentiel des tâches de l'Etat - je pense en particulier à la progression de 6,8 p. 100 des crédits militaires -, l'évolution des dépenses se traduit, pour la première fois depuis 1959, par une baisse en francs constants des dépenses publiques, grâce à un effort d'économie sans précédent atteignant 40 milliards de francs, ce dont je vous félicite, monsieur le ministre d'Etat. Mais il est certain que cet effort devra être poursuivi les prochaines années, même si la tâche se révèle de plus en plus difficile, les premières économies étant toujours les plus faciles à réaliser, chacun le sait.

La baisse généralisée des impôts répond également à nos engagements. Les formations de la majorité ont critiqué avec force l'accumulation fiscale que les gouvernements précédents avaient engagée dès le mois de juillet de 1981. Ce n'était pas, qu'on le sache, par opposition systématique. C'était le résultat d'une analyse d'où il ressortait que l'économie française - et ses acteurs - perdrait tout dynamisme et tout esprit d'initiative si le fardeau fiscal s'accroissait encore. Car, en matière de prélèvements obligatoires, nous sommes parvenus, il faut sans cesse le rappeler, au tout premier rang : 45,6 p. 100 en 1985, derrière la Suède, le Danemark et la Norvège, mais loin devant la République fédérale d'Allemagne avec 38 p. 100.

Les mesures retenues par le Gouvernement, tant pour les particuliers que pour les entreprises, vont dans le bon sens. Cet allègement de 27 milliards va, pour reprendre votre expression, « redonner du souffle » à notre économie. Mais ces mesures ne suffisent pas encore à corriger tous les excès précédents et je vous approuve, monsieur le ministre d'Etat, d'avoir annoncé d'ores et déjà un effort identique en 1988 : en deux ans, la charge fiscale supportée par les Français serait ainsi allégée de 50 milliards de francs.

Certains jugent dangereux d'annoncer aussi longtemps à l'avance des mesures que la conjoncture financière peut, éventuellement, contrarier. D'autres ont estimé qu'il était quelque peu démagogique de pratiquer un effet d'annonce que le Gouvernement ne pourrait peut-être pas tenir. Je pense, pour ma part, qu'il est important de fixer clairement les règles du jeu fiscal : les opérations d'investissement sont longues et complexes. Les entreprises doivent pouvoir les organiser en connaissant précisément leurs charges futures. La stabilité fiscale est essentielle aux calculs économiques. Je crois même qu'il faudrait envisager une sorte de « planification fiscale », dont j'ai déjà parlé ici même voilà quelques années.

Trop souvent, dans le passé, afin d'équilibrer le budget, les gouvernements successifs ont été conduits à prendre, en dernière minute, des mesures fiscales qui perturbent les plans de financement des entreprises et mettent celles-ci en difficulté. Il faut veiller, comme vous le faites, monsieur le ministre d'Etat, à ce que cela ne se reproduise pas.

Le troisième point concerne l'amorce de réduction du déficit budgétaire.

Les déficits cumulés depuis 1981 atteignent des montants considérables - 756 milliards de francs - et produisent aujourd'hui des effets pervers car le financement de cette dette obère - pour longtemps, si l'on pense aux obligations renouvelables du Trésor dont le paiement des intérêts est différé jusqu'en 1989 - le budget de l'Etat. Près de 100 milliards de francs y sont consacrés en 1987, c'est-à-dire environ 10 p. 100 du budget de l'Etat, ou encore une somme équivalente à 60 p. 100 du budget de notre défense nationale.

Tant que ce fardeau pèsera sur le budget, vous n'aurez, monsieur le ministre d'Etat, qu'une faible marge d'action dans votre politique budgétaire.

J'approuve donc sans réserve la mesure sage et raisonnable que vous avez prise en réduisant le déficit de 17 milliards de francs dès 1987. Une fois encore, vous avez tracé la voie pour l'avenir, en prévoyant de supprimer en trois ans le déficit budgétaire, hors charges de la dette évidemment.

Permettez-moi de vous dire que, si la conjoncture financière le permet, il faudra s'efforcer d'aller un peu plus rapidement car tout ce qui permet d'alléger la pression sur le niveau des taux d'intérêt doit être encouragé.

Ces orientations budgétaires excellentes - qui n'ont d'ailleurs pas fait l'objet de critiques importantes à l'Assemblée nationale, j'ai lu le compte rendu des débats - s'inscrivent dans un environnement économique en voie d'amélioration.

Les résultats dans la maîtrise de l'inflation sont satisfaisants, mais ils impliquent encore une certaine vigilance, car « l'effet pétrole » ne se perpétuera peut-être pas. L'ordonnance que vous avez préparée sur la concurrence devrait favoriser encore la baisse de l'inflation et il convient de l'appliquer rapidement.

Par ailleurs, en peu de temps - six mois à peine - vous avez engagé un effort tout à fait remarquable de réduction de l'endettement extérieur de l'Etat qui, il faut le regretter, est peut-être insuffisamment perçu par l'opinion. Peut-être y a-t-il là, pour reprendre une expression populaire, « quelque chose à faire ».

Grâce aux importantes rentrées de devises consécutives à l'ajustement monétaire du 6 avril dernier, la dette extérieure de l'Etat a été, depuis mars, ramenée de 43 milliards de francs à 16 milliards de francs ; elle devrait être de l'ordre de 10 milliards de francs à la fin de l'année.

Je crois sincèrement qu'il faut vous féliciter, monsieur le ministre d'Etat, pour cette bonne gestion de notre dette, car vous avez mis à profit les cours plus faibles du dollar pour nous désendetter.

**M. André Méric.** C'est la brosse à reluire !

**M. Christian Poncelet, président de la commission des finances.** Toutefois, je ne vous surprendrai pas en affirmant qu'à côté de ces résultats très favorables quelques indices de la conjoncture me paraissent plus préoccupants.

Je tiens à vous exprimer moi-même ces craintes car je suis convaincu que d'autres le feront à cette tribune, mais pas nécessairement dans le même esprit de coopération constructive que je donne à mon intervention.

Les résultats du commerce extérieur me semblent révélateurs des fragilités persistantes de notre économie. Au début de 1986, la forte baisse du pétrole et la réduction sensible du cours du dollar nous ont donné de grands espoirs : une « manne pétrolière » de 60 milliards de francs allait alléger notre balance commerciale. Relisez les déclarations de votre prédécesseur à cette tribune ! Hélas, le mauvais résultat de septembre nous montre que l'équilibre sera tout juste atteint en 1986, alors même que notre facture pétrolière a baissé de 40 milliards de francs au premier semestre.

Le plus préoccupant est la dégradation constante de nos ventes de produits industriels. Notre excédent traditionnel dans ce secteur se réduit trop rapidement : d'un rythme mensuel de 7 milliards de francs en 1985, nous sommes passés à moins de 2 milliards de francs aujourd'hui. Le solde global des échanges industriels, qui était de 102 milliards de francs en 1984, de 88 milliards de francs en 1985, n'atteindra pas 70 milliards de francs en 1986.

C'est une source d'inquiétude, monsieur le ministre d'Etat, au moment où vous fondez votre prévision de croissance de 2,8 p. 100 en 1987 sur une forte expansion des exportations, relayant la consommation intérieure. Je souhaite de tout cœur que vous ayez raison, mais je m'inquiète de nos résultats actuels et de la tendance qui s'amorce.

**Mme Hélène Luc.** Vous voyez, monsieur le ministre, tout le monde s'inquiète.

**M. Christian Poncelet, président de la commission des finances.** Vous avez été au pouvoir et l'on voit où vous avez mené le pays ! Cela devrait vous inciter au silence.

**Mme Hélène Luc.** Seulement vous, vous allez voter le budget ; alors, vos critiques !...

**M. Christian Poncelet, président de la commission des finances.** Ce fait me conduit à vous livrer mes réflexions sur l'investissement. Si, malheureusement, notre industrie prend du retard à l'exportation - et vous avez, madame Luc, quelques responsabilités dans ce domaine - ...

**Mme Hélène Luc.** Nous les avons prises, et c'est à notre honneur !

**M. Christian Poncelet, président de la commission des finances.** ... c'est qu'elle n'est pas assez compétitive, car elle n'investit pas assez. Cette question anime aujourd'hui le débat économique dans notre pays et je crois que nous devons l'aborder ici avec le souci d'aider et de soutenir le Gouvernement dans son action de redressement.

Grâce à une amélioration sensible de leurs résultats, les entreprises ont réalisé des investissements plus importants depuis deux ans. Ainsi, une augmentation en volume de 10,8 p. 100 en 1985 et de 6,9 p. 100 en 1986 dans l'industrie a été enregistrée. On peut déjà noter un léger fléchissement. Que sera 1987 ?

Cette « embellie » a seulement permis de retrouver le niveau d'investissement de 1980. Pour les industries manufacturières, sur la base 100 en 1980, nous sommes à l'indice 103 en 1985. Pendant ce temps, nos principaux concurrents - dont la République fédérale d'Allemagne - ont fortement accru leurs capacités de production et les ont modernisées.

Pour assurer le progrès de l'économie française et l'emploi, il est impératif de combler ce retard. Je sais que le Gouvernement est conscient de ce défaut structurel de notre économie, de ce défaut de l'« héritage », pour reprendre une expression consacrée. (*Murmures sur les travées socialistes.*)

Vous avez engagé une politique d'allègement du coût de l'investissement par une réduction des taux d'intérêt depuis avril dernier. Pendant longtemps, ces taux avaient été maintenus à un niveau élevé pour protéger le franc contre la spéculation extérieure. L'ajustement monétaire que vous avez réalisé et la politique d'assainissement financier que vous avez engagée suppriment largement cette menace. Nous devons vous en féliciter.

**M. Gérard Delfau.** Vous ne lisez pas les journaux et vous ne suivez pas la Bourse !

**M. Christian Poncelet, président de la commission des finances.** Il nous faut donc obtenir une nouvelle réduction significative des taux d'intérêt.

Le président de la commission économique du C.N.P.F. notait récemment - je le cite - que le « différentiel était intolérable entre les taux d'intérêt en Allemagne et en France » et M. Netter, président des chambres de commerce et d'industrie, observe dans son dernier rapport au Conseil économique et social que les « taux d'intérêt réels restent dissuasifs pour les investisseurs ». Je lis aussi, dans votre propre rapport économique et financier, que nos taux d'intérêt réels sont excessivement élevés : 4,7 p. 100 en 1983 ; 5,9 p. 100 en 1984 ; 6,3 p. 100 en août 1986. Compte tenu des taux de rentabilité du capital investi - que M. Blin, dans son rapport, estime à 2,7 p. 100 - ne pensez-vous pas qu'un abaissement important soit indispensable ?

Par ailleurs, on sait qu'en raison de la charge des frais généraux, le « taux plancher » pour le système bancaire s'établit à 6 p. 100 ; sinon, quelques banques pourraient connaître des difficultés. Monsieur le ministre d'Etat, il faudrait accélérer la modernisation, que vous avez engagée, du système bancaire français et renforcer sa productivité pour descendre en-dessous de ce plancher de 6 p. 100 qui, à l'évidence, demeure trop élevé pour les entreprises, notamment les plus petites, ou pour le secteur de l'artisanat.

Je souhaite vivement que la privatisation, que nous avons votée voilà quelques mois, accélère cette adaptation de nos banques et facilite ainsi l'investissement.

Cette action sera-t-elle suffisante ? Nombreux sont ceux qui envisagent - certains le feront sans doute dans quelques instants - une aide de l'Etat à l'investissement. Le système de la subvention - disons-le tout net - est condamnable ; il fausse le jeu normal de l'économie et maintient souvent des structures artificielles. D'ailleurs, tout le monde, aujourd'hui - je le souligne -, rejette cette sorte d'assistanat.

Quant à une aide fiscale indifférenciée et globale, elle présente nécessairement - vous l'avez rappelé fort justement, monsieur le ministre d'Etat - une accélération artificielle de programmes d'investissements qui pèse alors sur nos importations.

Faut-il, pour autant, renoncer à toute action ? Je ne le crois pas, monsieur le ministre d'Etat. La France a un besoin urgent - je dis bien « urgent » - de moderniser son outil de production. Sans cet effort de productivité, nous ne pourrions pas durablement résoudre le problème de l'emploi, car tout est lié et, sur ce chemin, nous devons vous suivre.

Ne pensez-vous pas - c'est une suggestion que j'émet dans un esprit constructif - que l'on puisse étudier un système d'amortissement dégressif accéléré - trois ans, par exemple - pour des catégories d'équipements très modernes dont l'obsolescence est rapide, mais qui sont essentiels au progrès économique et à notre potentiel concurrentiel ?

Le Gouvernement a choisi un retour aux règles du marché. Je l'approuve totalement ; c'est une option fondamentale. Mais, sans y renoncer, sur quelques points particuliers, les possibilités d'incitation ne doivent pas être négligées dès l'instant qu'il s'agit d'assurer l'emploi, car c'est sur cet important problème - ne l'oublions pas - que le Gouvernement sera jugé.

J'en viens à mon second sujet de préoccupation, à savoir les collectivités locales.

Vous ne serez pas surpris, monsieur le secrétaire d'Etat, que le président de la commission des finances du Sénat vous livre quelques réflexions sur ce point. Lors de votre audition par la commission des finances, voilà quelques semaines, vous avez insisté sur la nécessité, pour l'économie nationale, d'un effort de rigueur de la part des collectivités locales, qui, sur ce point, doivent imiter l'Etat. J'adhère tout à fait à un objectif aussi pertinent.

Les collectivités locales doivent être prêtes - c'est vrai - à faire leur devoir dans le cadre d'une politique globale de maîtrise des finances publiques. Mais cela suppose aussi qu'elles soient déliées de quelques entraves placées hier et que l'on a pu apurer certaines situations.

Je suis, pour ma part, un adepte fervent de la décentralisation.

**Un sénateur socialiste.** Très bien !

**M. Christian Poncelet, président de la commission des finances.** C'est une nécessité pour un pays moderne. Mais je suis plus réservé sur les conditions financières dans lesquelles celle-ci a été réalisée depuis quatre ou cinq ans. J'ai d'ailleurs présenté au Sénat un rapport sur ce sujet, qui est particulièrement indicatif.

Les transferts de compétences ont donné lieu à de multiples griefs. Les insuffisances de mise à niveau au départ, par exemple pour les collèges ou pour les lycées, sont lourdes de conséquences financières pour les collectivités locales. L'Assemblée nationale s'en est, d'ailleurs, à juste titre émue il y a quelques jours.

De même, le transfert aux départements des cotisations personnelles en matière d'aide sociale, prévu par le dernier collectif, doit se faire dans des conditions de compensations irréprochables, comme l'a souhaité le Sénat.

A défaut, les collectivités locales se verraient imputer des écarts de gestion dont elles ne sont pas responsables. Il s'agirait en effet pour elles d'apurer un passé où elles n'avaient aucune part de responsabilité. Il ne serait pas juste de les critiquer pour des hausses d'impôts locaux qui leur seraient en fait imposées par les conditions mêmes de la décentralisation, conditions tant de fois dénoncées ici.

Cette observation vaut pour les conséquences des relèvements des cotisations à la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales. Contre toute logique, on a imposé à cette caisse, voilà deux ans, un prélèvement de 4,5 milliards de francs au titre de la surcompensation. Grâce à un arbitrage gouvernemental récent, la hausse des cotisations sera limitée à six points en 1987.

Mais la conséquence immédiate est bien connue : une hausse de deux ou trois points de la fiscalité locale - je parle sous le contrôle de mes collègues présidents de conseils généraux. Ce que l'on a voulu gagner hier, on le perd aujourd'hui en laissant l'impopularité du prélèvement aux collectivités locales.

Je veux croire, monsieur le ministre d'Etat - vous nous avez laissé espérer qu'il en sera ainsi -, que vous serez attentif à cette situation.

Sous cette réserve, d'importance, les collectivités locales seront au rendez-vous de la rigueur de la gestion : l'exemple de l'aide sociale en fournit d'ores et déjà une preuve. Grâce à des réorganisations et des redéfinitions de missions, les dépenses d'aide sociale des départements sont d'ores et déjà passées de 43,8 milliards de francs en 1983 à 40,4 milliards de francs en 1986. N'est-ce pas le meilleur éloge que l'on puisse faire de la décentralisation et des efforts de rigueur des gestionnaires locaux ?

En définitive - ce sera ma conclusion - qu'est-ce que le budget de l'Etat, sinon le reflet d'une politique d'ensemble ? Le Gouvernement, avec sa majorité, a engagé une œuvre de rénovation économique qui exige, il est vrai, un effort collectif. Le chômage est un mal absolu qui doit être vaincu. Seule une croissance économique plus vigoureuse, dans une économie assainie et revitalisée, le permettra.

Le projet de budget que vous nous présentez, monsieur le ministre d'Etat, est une étape importante dans la voie du renouveau attendu par les Français. Il n'est pas parfait, à en croire certains, mais qui pourrait prétendre en bâtir un qui le soit ? Certes, il ne satisfait pas les aspirations de toutes les catégories - vous avez repoussé avec raison une démarche démagogique - mais il trace une direction ferme.

Au bout du chemin, si nous obtenons l'adhésion des Français, il y a une économie plus forte, fondée sur des bases plus solides, et plus assurée dans la compétition mondiale, c'est-à-dire une économie fournissant des emplois.

Cette action mérite un large appui du Sénat. Le mien et celui de mes amis vous est d'ores et déjà acquis, monsieur le ministre d'Etat. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'union centriste et de l'U.R.E.I.*)

**M. le président.** La parole est à M. Masseret, pour présenter les observations de la commission des finances sur le rapport annuel de la Cour des comptes.

**M. Jean-Pierre Masseret, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, j'ai l'honneur, au titre de l'année 1986, de présenter pour la première fois les observations de la commission des finances sur le rapport de la Cour des comptes, mission que, mon collègue André Fosset assurait, les années précédentes, avec son éloquence bien connue.

L'objet du rapport, je vous le rappelle, est triple : en premier lieu, présenter sous une forme abrégée les différentes constatations effectuées par la Cour des comptes ; en second lieu, éclairer la discussion budgétaire à l'aide de ces observations, qui peuvent être précieuses pour nos rapporteurs ; enfin, analyser à travers le rapport public les vices structurels dont peut être affectée l'action de l'administration et que le Parlement peut contribuer à éliminer.

L'étude de quelques rapports publics de la Cour suffit d'ailleurs à démontrer le caractère récurrent de certaines observations. Il en va ainsi pour les inconvénients de toute débudgétisation, pour l'insuffisance du contrôle de l'emploi des fonds publics par les associations ou pour certaines déficiences du processus d'investissement public.

C'est pourquoi ce rapport ne doit pas, selon moi, devenir un enjeu politique. Les abus relevés par la Cour des comptes ont le plus souvent des racines profondes et dépassent les gouvernements qui passent. Bien que les constatations effectuées cette année par la Cour des comptes portent le plus souvent sur les exercices 1983 et 1984, le sénateur socialiste que je suis se sent tout à fait à l'aise pour parler aujourd'hui au nom de la commission des finances du Sénat.

Je dirai, en premier lieu, quelques mots sur l'activité récente de la Cour. Celle-ci a subi, ces derniers temps, un surcroît de travail dû à trois motifs.

L'extension du secteur public, en premier lieu, outre un surcroît quantitatif, a entraîné un changement dans les méthodes de la Cour, dans la mesure où une entreprise publique concurrentielle ne se juge pas à l'aune des mêmes critères qu'un service administratif pur.

En second lieu, la Cour a, bien entendu, conservé ses attributions traditionnelles de jugement des comptes des comptables publics et a, corrélativement, formulé des observations

sur la gestion des services de l'Etat et des établissements publics nationaux. Or, l'importance de l'Etat croissant et ses modalités d'intervention se diversifiant, ce contrôle occasionne une charge de plus en plus lourde.

Dernier élément de surcharge pour la Cour : la mise en place des chambres régionales des comptes à l'installation matérielle desquelles elle a dû participer en détachant, en outre, certains magistrats afin de les présider.

Ces difficultés sont en passe d'être surmontées. Les chambres régionales des comptes ont, désormais, commencé à fonctionner et les effectifs de la Cour ont été, en outre, accrus par des recrutements plus importants à la sortie de l'Ecole nationale d'administration.

A propos des chambres régionales des comptes, je me dois d'évoquer l'irritation de certains de mes collègues devant ce qu'ils appellent un contrôle de l'opportunité des actes des élus locaux. Je dois souligner qu'il est, en maints domaines financiers, délicat de séparer le contrôle strictement juridictionnel de l'appréciation moins strictement juridique. Toutes les juridictions suscitent un jour l'irritation du pouvoir politique, et vous ne pouvez l'ignorer, monsieur le ministre d'Etat, vous qui êtes issu du Conseil d'Etat.

**M. Gérard Delfau.** Bravo !

**M. Jean-Pierre Masseret,** au nom de la commission des finances. Je dois d'ailleurs rappeler à mes collègues que la Cour des comptes n'épargne pas ses critiques à l'Etat. Ce rapport en est la preuve. Laissons donc aux chambres régionales des comptes le temps de s'acclimater. Cela, bien entendu, ne doit pas nous empêcher de nous élever contre les empiètements qui seraient excessifs et non justifiés par le droit.

Pour clore ce développement général sur l'activité de la Cour, je dois me féliciter de ce que le rapport de la commission des suites soit à nouveau paru en novembre 1985 alors qu'il n'était plus effectué depuis 1983, ce qui avait suscité, l'an passé, la critique de notre collègue M. Fosset.

J'en viens maintenant aux observations de la Cour sur la loi de règlement de l'exercice 1984. Quoique donnant lieu à un épais rapport que nous étudions au printemps, ces observations sont également reprises en tête du rapport public, dont elles constituent l'ouverture. Je crois qu'il n'est pas inutile, à l'orée de cette discussion budgétaire, de les rappeler brièvement.

Le déficit prévisionnel initial du budget de 1984 était de 125,8 milliards de francs, soit 3 p. 100 du produit intérieur brut, en raison, comme le souligne la Cour, de l'effort entrepris pour une meilleure maîtrise de la dépense publique. A la fin de l'exercice, ce déficit atteignait 157,5 milliards de francs.

L'écart s'explique par plusieurs motifs : des décrets d'avance ont été pris pour augmenter les crédits en faveur des pôles de conversion et de la Lorraine, à hauteur de 11 milliards de francs, ainsi que des autorisations de visa en dépassement ; le coût de la dette a été supérieur aux prévisions pour 4,5 milliards de francs, en raison des conjonctures de change ; des moins-values fiscales ont été constatées à concurrence de 5,2 milliards de francs ; les opérations à caractère temporaire ont accusé un déficit supplémentaire de 13 milliards de francs ; des annulations de crédits ont été opérées en mars et en novembre pour plus de 26 milliards de francs et, corrélativement, le collectif de fin d'année a ouvert de nouveaux crédits.

Que retenir de tous ces éléments ? Trois irrégularités, notamment au regard des droits du Parlement : des crédits ont été annulés alors qu'ils n'étaient pas devenus sans objet ; des décrets d'avance ont été pris sans que l'élément d'urgence soit toujours constitué ; des autorisations de visa en dépassement ont permis d'ordonner des dépenses au-delà des crédits disponibles.

Comme vous pouvez le constater, mes chers collègues, je ne dissimule rien et retrace fidèlement le rapport de la Cour des comptes. Ce faisant, je défends les droits du Parlement et j'interroge M. le ministre d'Etat : ce que la Cour des comptes a regretté pour l'exercice 1984 se reproduira-t-il cette année ?

J'en arrive aux autres thèmes abordés par la Cour des comptes. Il n'est guère aisé de synthétiser les multiples observations qu'elle formule, mais j'ai cru néanmoins pouvoir déceler à travers les quelque 240 pages du rapport public quatre lignes de force.

D'abord, certains services sont « épinglés », le plus souvent pour négligence ou abus, plutôt qu'en raison de déficiences profondes dans leur organisation. Ensuite, pour d'autres, les difficultés tiennent à la conception même de leur mission et la Cour nous invite alors à une réorganisation en profondeur. Enfin, je parlerai de certaines déficiences dans le processus d'investissements publics et je terminerai par quelques remarques sur la situation des entreprises publiques, telles que celles-ci sont formulées par la Cour.

Le premier point concerne donc les errements dans la gestion quotidienne de l'administration, soit du fait des services administratifs eux-mêmes, soit du fait de personnes privées, véritable démembrement de l'administration.

Parmi ces anomalies dans la gestion quotidienne d'un service, je placerai en premier lieu l'organisation des examens et des concours au ministère de l'éducation nationale.

Diverses pratiques sont citées par la Cour. Au-delà des faits mentionnés, la Cour effectue un constat très intéressant : le coût de chaque candidat au baccalauréat varie du simple au double selon les académies ; pour les B.T.S., il peut même varier de un à sept. Les observations de la Cour permettent donc de découvrir quelques gisements d'économies budgétaires.

Autre service public étudié par la Cour, celui de l'enseignement et de la diffusion culturelle à l'étranger. Ce service public, qui emploie 8 600 agents dans 500 établissements, pour un chiffre d'affaires de 1,7 milliard de francs, n'est pas, selon la Cour, géré avec toute la rigueur suffisante.

La Cour observe, par exemple, des disparités allant de un à trois dans le taux d'encadrement des élèves pour deux établissements voisins ; elle note également des horaires réduits, des habitudes de rémunération sans justification et regrette, en outre, le cloisonnement des services centraux au niveau des services et des directions, qui rend difficile la coordination.

Troisième service où ont eu lieu des abus, celui des télécommunications. Le budget annexe des postes et télécommunications comporte un chapitre 69-53 intitulé « Equipement des télécommunications ». Un esprit non prévenu pourrait penser que ce chapitre sert à financer des centraux téléphoniques, des installations informatiques ou divers équipements de transmission. Les constatations de la Cour nous apprennent qu'il sert aussi à financer l'acquisition de luxueuses villas affectées à des cadres de haut niveau du service. Or, selon les règles, l'attribution de résidences à des fonctionnaires des P. et T. ne peut se faire que pour « nécessité absolue de service ». Mais les villas considérées sont, le plus souvent, situées loin de toute implantation de télécommunications. (*Murmures.*)

Ces turpitudes, au-delà de leur aspect anecdotique, quoique parfaitement condamnable, m'amènent à formuler une interrogation quant au degré de précision de la nomenclature budgétaire : soit elle est trop précise et le gestionnaire des crédits peut se trouver trop étroitement « corseté » ; soit elle est trop vague et le contrôle parlementaire est rendu impossible, et les abus que je viens d'évoquer plus faciles.

Quel est le degré de précision souhaitable ? C'est une question que nous devrons, je crois, approfondir.

Le deuxième type d'errements dans la gestion quotidienne d'un service concerne ceux qui sont rendus possibles par un démembrement de l'administration.

A ce propos, la Cour évoque le comité d'éducation française pour la santé et constate la propension de l'autorité de tutelle - la direction générale de la santé - à faire prendre en charge par cette association de la loi de 1901 des dépenses qui lui incombent, telle la rémunération de certains personnels.

Il est une autre association de la loi de 1901 également financée pour la plus grande part sur fonds publics : la maison de la culture de la Corse. Sans qu'il s'agisse là réellement d'un démembrement de l'administration, le mauvais contrôle de l'emploi des fonds publics a abouti, en l'occurrence, à des résultats particulièrement regrettables.

La Cour met en cause à cet égard les autorités de tutelle qui n'ont pas agi avec suffisamment de promptitude face à cette incurie. Les administrations répondent qu'un certain attentisme était de rigueur en raison du climat qui règne dans l'île. Je décline toute compétence pour trancher entre ces deux positions.

En revanche, je m'interroge sur la question des subventions aux associations. Un jour ou l'autre il faudra que nous examinions très sérieusement cette question, ne serait-ce que pour remédier aux insuffisances de l'annexe qui nous est fournie tous les deux ans et qui contient peu d'informations.

Vous me direz, monsieur le ministre d'Etat - je ne parle plus ici au nom de la commission des finances mais je vous livre une remarque qui me vient à l'esprit -, que, cette année, vous avez considérablement diminué les subventions aux associations. Je ne suis pas persuadé que ce soit l'unique méthode, ni la bonne pour répondre à la préoccupation que j'évoquais, mais je m'arrête là car ce n'est pas le sujet.

**M. Christian Poncelet, président de la commission des finances.** Effectivement.

**M. Jean-Pierre Masseret, au nom de la commission des finances.** Ce sujet n'a pas été évoqué par la commission des finances, et vous voudrez bien m'excuser de cette digression.

Ces réflexions d'ordre général m'amènent à évoquer les thèmes où la Cour formule des critiques qui tiennent tout autant à la mauvaise organisation du service qu'à des anomalies dans la gestion quotidienne.

En premier lieu, je parlerai du danger des débudgétisations.

A ce propos, force est de le constater, la Cour se livre à un examen critique de la procédure du fonds spécial de grands travaux. Cet établissement public devait constituer, initialement, un instrument souple et rapide destiné à apporter un soutien sélectif et conjoncturel dans trois domaines : la circulation routière, les infrastructures de transport et la maîtrise de l'énergie. Pour ce faire, le fonds a disposé d'une ressource affectée, une sorte de taxe additionnelle à la taxe intérieure sur les produits pétroliers - T.I.P.P. - et a, en outre, contracté des emprunts sur le marché financier. Au total, 24 milliards de francs de dépenses ont été engagés de 1982 à 1985.

Contrairement aux objectifs initiaux, le fonds a été conduit à recouper systématiquement les lignes du budget de l'Etat, lesquelles ont, corrélativement, été substantiellement amputées.

Ce qui est regrettable, c'est que le fonds s'est trouvé être, selon la Cour, un moins bon instrument d'intervention que le budget de l'Etat : il a émis ses emprunts à un taux supérieur et le processus de décision y a été tout aussi long, voire plus complexe. En outre, ce procédé a constitué une atteinte aux droits du Parlement puisque celui-ci n'a pas pu contrôler la répartition des dotations.

Le second thème sur lequel la Cour formule des critiques de fond est celui des aides aux entreprises en difficulté. Dans un cas, la haute juridiction se livre à la critique de l'existence même de l'aide : il s'agit d'une étude horizontale sur l'aide à six entreprises privées en difficulté. Dans l'autre cas, celui de la sidérurgie, seules les modalités de cette aide sont contestées.

A propos de l'aide aux entreprises privées en difficulté, la Cour formule un constat critique après avoir étudié les relations entre l'Etat et six entreprises qui sont Manufrance, le groupe Liné, les entreprises issues du groupement européen de la cellulose, les ateliers roannais de construction textile, les tissages de soierie réunis et la Chapelle Darblay.

L'intervention de l'Etat est baptisée par la Cour « prise en commandite », même si l'Etat n'intervient pas au strict sens juridique du terme comme un commanditaire.

Selon la Cour, cette prise en commandite intervient le plus souvent après des études insuffisantes. Elle implique des sacrifices financiers importants de la part de la puissance publique ; elle risque de fausser les mécanismes concurrentiels du marché et n'aboutit souvent qu'à retarder d'inévitables liquidations. Cette prise en commandite peut même déboucher sur la condamnation de l'Etat, en tant que dirigeant de fait, à combler le passif de l'entreprise. C'est un jugement, je crois, du tribunal de Rouen, de mars 1981, en ce qui concerne la Chapelle Darblay.

S'agissant de la sidérurgie, et eu égard à l'ampleur des problèmes humains et économiques en cause, la Cour, beaucoup plus que le principe de l'aide, en regrette simplement les modalités.

La Cour décrit les modalités financières des plans de sauvetage de la sidérurgie française qui se sont succédé depuis dix ans.

Le coût en a été particulièrement élevé : plus de 60 milliards de francs entre 1978 et 1985. La Cour s'inquiète en outre des charges potentielles que recèlent, pour l'avenir, les mécanismes de la caisse d'amortissement pour l'acier et du fonds d'intervention sidérurgique pour l'Etat. Elle critique, de surcroît, les modalités retenues pour la nationalisation en 1982, qui ont amené l'Etat à prendre en charge les pertes accumulées, au lieu de ramener le capital à zéro. Mais cette pratique a, en contrepartie, permis de garantir les intérêts des petits porteurs.

Au total, est-ce trop cher payé ? Sans avoir rien oblitéré des constatations de la Cour, je répondrai, en tant que Lorrain : non. Certes, des erreurs techniques majorant les coûts à l'excès ont pu être commises. Mais sur le fond, il me paraît impensable de laisser des régions entières de notre pays aller à la dérive.

Le dernier point que j'évoquerai à propos des défauts dans la conception de la mission d'un service est celui des doubles emplois dans l'administration.

La Cour, à ce propos, évoque l'assurance maladie des exploitants agricoles, où la coexistence d'assureurs privés et des caisses de mutualité sociale agricole constitue un facteur de mauvaise gestion.

Autre exemple de double emploi : celui qui résulte de l'existence d'une structure ministérielle chargée de la consommation, créée en 1976. Cette structure, secrétariat d'Etat ou ministère, n'a jamais pu regrouper en son sein tous les services compétents ; elle a donc pu être conduite à en créer de nouveaux. Pour justifier son existence, elle a lancé des organismes ou procédures nouveaux, sans disposer de moyens suffisants, tels les centres locaux d'information sur les prix, chargés de contribuer à la clarté de l'information sur le niveau des prix.

Cela m'amène à formuler une observation qui dépasse le cas de la consommation, et vaut, je crois, pour tous les gouvernements : face à diverses professions naturellement corporatistes, la tendance est à la création, pour leur répondre, d'un interlocuteur ministériel. Cette solution peut se révéler coûteuse ; mais je reconnais que le problème est éminemment complexe.

J'en arrive au troisième grand thème que je souhaite aborder, celui de l'investissement public. J'évoquerai deux des questions traitées par la Cour : dans un cas, celui de l'établissement public de la Villette, ce sont surtout des abus que dénonce la Cour ; dans l'autre, celui de la reconstruction de l'hôpital du Val-de-Grâce, la haute juridiction relève plutôt des irrégularités dans la procédure d'exécution de l'investissement.

L'enquête effectuée par la Cour des comptes sur l'établissement public du parc de la Villette l'a été à la demande de notre commission des finances, je crois qu'il convient de le rappeler. Cette année, seul le fonctionnement de cet établissement public constructeur du parc et de la cité des sciences de la Villette fait l'objet d'investigations, les marchés de travaux devant être étudiés ultérieurement ; mais, naturellement, le fonctionnement de cet établissement public fait partie du processus d'investissement.

La Cour critique tout d'abord les incertitudes de la programmation, qui n'a pu, évidemment, qu'aggraver le coût final de l'opération. Elle relève, en outre, le manque de continuité au niveau de la direction de l'établissement public. Elle déplore également qu'un ensemble de contrats d'assistance technique au maître d'ouvrage, fort imprécis le plus souvent, aient été passés pour un coût très important, puisqu'il s'élève à plus de 155 millions de francs.

Dans un autre domaine, celui des contrats d'études, la Cour présente un florilège d'exemples : études payées, mais non réalisées ; études préalables à d'autres études concluant elles-mêmes à la nécessité d'une étude, etc.

Beaucoup moins spectaculaire, la reconstruction de l'hôpital du Val-de-Grâce mérite d'être citée non parce que la Cour y relate des faits croustillants, mais parce que certaines irrégularités relevées dans la procédure sont souvent mentionnées dans d'autres rapports publics. Il existe là certaines constantes qui pourraient peut-être être corrigées, ce qui permettrait des économies budgétaires. Il s'agit, en fait, d'assurer le respect du code des marchés publics.

Mon temps de parole est arrivé à expiration, mais non mon expression écrite. Je souhaiterais toutefois évoquer encore des observations de la Cour relatives aux entreprises publiques.

Cette année, l'un des thèmes abordé, celui de la Régie autonome des transports parisiens, se rattache directement à la question des relations Etat-entreprises publiques.

Qu'observe la Cour ? Que les mécanismes qui garantissent l'équilibre d'exploitation sont protecteurs et n'invitent pas à des économies de gestion. En effet, le niveau de tarification de la Régie est arrêté en deux temps : en premier lieu, le tarif d'équilibre ; en second lieu, le tarif réel. Par sollicitude à l'égard de l'usager et, il faut bien le dire, pour l'indice des prix, ce dernier est fixé au plus bas. Cette pratique remonte d'ailleurs à beaucoup plus longtemps que 1981. Une indemnité compensatrice, destinée à éviter un déficit artificiel, est alors versée par l'Etat et les départements de la région. En outre, les aménagements sociaux du type carte orange sont également compensés par une contribution des employeurs de la région parisienne, le versement de transport.

La Cour, enfin, relève le caractère inadéquat des mécanismes de financement des investissements, qui étaient financés principalement grâce à des subventions lorsqu'il s'agissait de travaux d'infrastructure ; désormais, la Régie doit financer des travaux connexes ou l'achat du matériel roulant. La Cour observe que, pour ce faire, la Régie est obligée de s'endetter. Les collectivités publiques ont donc suscité des infrastructures nouvelles sans en assumer toutes les conséquences.

Au terme de cette analyse, j'aurais souhaité vous présenter, monsieur le ministre d'Etat, des suggestions plus précises, éventuellement sous forme d'amendements inspirés par les constatations de la Cour. Néophyte en cette matière, le temps m'a manqué cette année. Je pense, néanmoins, et ce sera ma conclusion, que notre commission des finances, et le Sénat avec elle, doit rester vigilante à l'égard des suites à donner aux constatations de la Cour lors de ce débat budgétaire. (*Applaudissements sur les travées socialistes et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. Barbier.

**M. Bernard Barbier, président de la délégation parlementaire du Sénat pour la planification.** Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre délégué, mes chers collègues, il est presque devenu traditionnel, au début de la discussion budgétaire, que je vous présente sommairement, au nom de la délégation du Sénat pour la planification, un rapport sur les résultats de projections à moyen terme, qui nous permette de nous affranchir pendant quelques instants de la « dictature du court terme ».

Comme les années précédentes, ce rapport est destiné à informer le Sénat dans un esprit de totale objectivité.

Je voudrais tout d'abord remercier très vivement le service des études législatives, cellule économique du Sénat, qui accomplit un travail énorme, qui n'est pas assez connu, mais qui contribue indiscutablement à une meilleure information de la Haute Assemblée.

Nous sommes tous conscients du facteur d'incertitude que constitue l'environnement international, à commencer par notre environnement européen. L'Europe des Douze connaît une phase de transition, sans véritable précédent historique, où les centres nationaux de décision perdent leur efficacité, sans que leur soit véritablement substitué un centre communautaire.

Or, à défaut d'un comportement cohérent et solidaire des Etats membres de la Communauté, la correction des déséquilibres qui existent au sein de la zone O.C.D.E. pourrait avoir des conséquences dommageables pour la croissance européenne.

En effet, la réduction du déficit commercial des Etats-Unis ne peut qu'affecter profondément le commerce mondial : l'actuel déficit américain est la contrepartie d'excédents considérables d'autres pays - essentiellement le Japon et la République fédérale d'Allemagne - et l'on ne peut pas absorber les déficits des uns sans diminuer les excédents des autres.

Si les pays excédentaires n'ont pas, dans les prochaines années, une demande intérieure plus soutenue que celle de leurs partenaires, les efforts d'ajustement tentés par les pays

déficitaires non seulement seront voués à l'échec, mais auront un effet dépressif, qui se soldera par un manque à gagner considérable en termes de croissance mondiale.

Dans ce contexte, que je qualifierai de « désécurisant », il me semble que l'analyse des perspectives à moyen terme de l'économie française conduit à mettre l'accent sur trois points : l'emploi, l'investissement et la flexibilité du processus de production.

L'emploi, tout d'abord. Les projections à moyen terme dont nous disposons ne prétendent pas décrire ce que sera réellement l'évolution de l'économie française. Elles s'attachent à faire apparaître les principales difficultés auxquelles nous aurons à faire face. Les chiffres donnés ont valeur illustrative plutôt que prévisionnelle.

Compte tenu de la baisse continue du nombre des agriculteurs, on ne peut guère espérer que le nombre d'emplois dans l'ensemble de notre économie cesse de diminuer aussi longtemps que le taux de croissance du produit intérieur brut ne dépassera pas 3 p. 100 l'an.

Comme le nombre d'actifs potentiels continue d'augmenter de 180 000 par an, le sous-emploi de la population d'âge actif risque, je le crains, de continuer à s'aggraver.

L'investissement, ensuite. Un flux important d'investissements est une condition nécessaire, mais non suffisante pour promouvoir une économie plus productive.

Quand on considère l'âge moyen des équipements de nos entreprises, on ne peut avoir le moindre doute sur la nécessité d'un flux élevé d'investissements productifs au cours des prochaines années. Il est incontestable que le rang de notre économie dans la compétition internationale en dépend.

Cela étant entendu, je voudrais pousser l'analyse un peu plus loin et illustrer, à l'aide de deux pourcentages, un problème qui me paraît être au cœur des difficultés que rencontre notre économie.

Au cours des six dernières années, de 1980 à 1985, le volume cumulé des investissements industriels a été supérieur de 12 p. 100 aux investissements réalisés au cours des six années précédentes. Or, entre 1979 et 1985, le niveau des capacités industrielles de production n'a pratiquement pas augmenté ; il avait pourtant crû de 20 p. 100 entre 1973 et 1979.

Voilà un paradoxe : on investit davantage et les capacités de production augmentent moins. Ce phénomène incontestable est d'autant plus inquiétant qu'il n'a pas encore fait l'objet d'une explication assurée. Il signifie en tout cas qu'une proportion importante des investissements industriels est soit compensée par la mise au rebut de matériels vétustes ou des équipements d'entreprises cessant leurs activités, soit destinée à substituer le capital au travail sans augmenter la production.

Certes, les investissements d'aujourd'hui font les exportations de demain. Mais cette condition nécessaire n'est pas suffisante. En effet, alors que la moitié des biens d'équipement acquis par nos entreprises est importée, il semble que 30 p. 100 seulement des investissements réalisés accroissent les capacités de production.

On voit bien que le problème de l'investissement productif en France ne doit pas être énoncé uniquement en termes de quantité.

On en vient alors à se poser une autre question : la structure des prélèvements obligatoires sur les entreprises n'altère-t-elle pas la rationalité économique de la décision d'investir ?

Notre système de prélèvements obligatoires s'est mis en place et s'est développé au cours des deux décennies de l'après-guerre, période pendant laquelle le facteur travail était plus rare - ou, en tout cas, « moins extensible » - que le facteur capital. Il était alors conforme à la rationalité économique de surtaxer l'emploi - ce que font les cotisations sociales assises sur les seuls salaires - et de détaxer l'investissement, ce qu'a permis l'institution de la T.V.A.

Depuis une quinzaine d'années, et peut-être encore une autre quinzaine d'années, l'économie française connaît transitoirement une situation où le facteur travail est devenu relativement le plus abondant.

Dans ce contexte, la structure des prélèvements obligatoires pesant sur les entreprises est en quelque sorte « déphasée », puisqu'elle est héritée d'une période où la situation des facteurs de production était inverse de celle d'aujourd'hui.

Certes, il serait déraisonnable de vouloir bouleverser notre système fiscal. Mais il importe, à tout le moins, de ne pas aggraver son « déphasage ».

De ce point de vue, le Gouvernement a eu raison de préférer un allègement global de l'imposition des sociétés à des mesures spécifiques pour l'investissement, car la tentation est déjà trop grande dans notre pays de prendre les déductions fiscales pour principal critère de décision.

Dans la logique de ces réflexions sur d'éventuels « effets pervers » de notre système de prélèvements obligatoires, je crois qu'il faut à nouveau préconiser un allègement du « coût fiscal » du travail, par exemple en diminuant les cotisations des entreprises au titre des allocations familiales, comme le suggérait le rapport présenté au mois d'avril par notre collègue Pierre Louvot.

Une plus grande flexibilité du processus de production constitue, enfin, la condition d'une croissance plus riche en emplois.

Mon rapport écrit fait une large place au thème de la flexibilité. Trois types de variantes sont présentés pour illustrer ce thème.

Premièrement, l'ajustement plus rapide de l'emploi au niveau désiré par les entreprises est désavantageux à court terme, mais bénéfique à moyen terme ; deuxièmement, la modulation des rémunérations en fonction de la productivité des entreprises permet d'augmenter le pouvoir d'achat moyen des salariés sans relancer l'inflation ; troisièmement, les variantes qui ont les résultats les plus significatifs sont celles qui simulent une utilisation plus intensive des équipements.

Cependant, ces variantes ne portent que sur les branches industrielles, car la modélisation des activités tertiaires n'est pas assez développée pour permettre ce genre d'exercices. Pourtant, seules les branches tertiaires pourront être « créatrices nettes » d'emplois dans les prochaines années. Elles doivent donc être au centre de toute stratégie pour l'emploi.

A ce sujet, je voudrais vous proposer une comparaison portant sur deux pays dont le dynamisme économique nous est souvent donné en exemple : les Etats-Unis et la République fédérale d'Allemagne. Cette comparaison montre combien le contenu en emplois de la croissance peut varier d'un pays à l'autre.

Entre 1960 et 1980, le produit intérieur brut des Etats-Unis a doublé et celui de la République fédérale d'Allemagne également ; mais, aux Etats-Unis, le nombre d'emplois a augmenté de 50 p. 100 alors qu'en République fédérale d'Allemagne, il n'a pas varié ; l'essentiel de la différence vient des activités tertiaires.

La comparaison laisse perplexe. Elle montre, en tout cas, que la combinaison des facteurs de production ne suit pas toujours les mêmes voies dans les différents pays et qu'elle n'est donc pas nécessairement aussi rigide que l'on pourrait le penser quand on observe l'évolution de l'économie française. L'efficacité de cette comparaison dépend de son aptitude à se modifier en fonction de la rareté ou de la disponibilité de l'un ou l'autre des facteurs de production. La force de l'habitude fait que, bien souvent, la combinaison productive en France correspond à un schéma où le facteur travail est rare, alors que, transitoirement - jusqu'à la fin du siècle - il est devenu abondant.

Après avoir évoqué les trois points qui me paraissent les plus importants, il me reste à vous dire quelques mots des perspectives à moyen terme pour les finances publiques.

Bien qu'il existe de nombreux sujets de préoccupation, principalement pour ce qui est du financement des transferts sociaux, je limiterai mon propos à ce qui, cette année, me paraît être le principal élément nouveau : les orientations retenues par le Gouvernement devraient permettre de maîtriser progressivement l'évolution de la dette de l'Etat.

Dans mon rapport de l'année dernière, présenté à la même date, j'avais exprimé de vifs sentiments d'inquiétude à ce sujet.

Cette année, le diagnostic qu'autorise la projection est plus rassurant. Cela tient à quatre facteurs : la suppression progressive du déficit budgétaire hors charges d'intérêt ; l'utilisation du produit des dénationalisations pour réduire les besoins d'emprunt du Trésor ; l'assainissement des modes de financement du découvert du Trésor ; la maîtrise de l'inflation.

Un autre élément favorable est que cette maîtrise de l'endettement est obtenue sans augmentation du taux de prélèvements obligatoires.

Cependant, comme je tente de l'expliquer dans mon rapport écrit, le taux de prélèvements obligatoires n'est qu'un indicateur comptable et je ne crois pas qu'il faille le considérer comme une variable stratégique.

A la vérité, on ne peut analyser l'incidence économique des prélèvements obligatoires qu'en étudiant simultanément celle des dépenses publiques. Or la hausse du taux de prélèvements obligatoires observée au cours des dernières années correspond entièrement à l'augmentation des dépenses de transferts. Et l'on voit bien que les Français ne perçoivent pas du tout de la même manière l'impôt sur le revenu et les cotisations retraite.

Le débat sur la baisse du taux de prélèvements obligatoires changerait sans doute de tonalité s'il était clairement perçu pour ce qu'il est en même temps : un débat sur le niveau des transferts sociaux et des subventions.

J'observerai, en terminant, que je n'ai pas prononcé une seule fois le mot « Plan ». Cela ne m'a pas empêché, du moins je l'espère, de vous montrer l'utilité d'une réflexion sur le moyen terme qui « transcende » l'actualité immédiate.

**M. Gérard Delfau.** Très bien !

**M. Bernard Barbier, président de la délégation parlementaire du Sénat pour la planification.** Il me paraît indispensable que cette fonction continue d'être exercée au sein de l'Etat, quelle que soit la dénomination qu'on utilise pour la définir.

**M. Jean-Pierre Masserot.** Bravo !

**M. Bernard Barbier, président de la délégation parlementaire du Sénat pour la planification.** Pour ce qui est du Sénat, je souhaite que, par le rapport que je viens de vous présenter, notre délégation apporte à la Haute Assemblée un instrument qui l'aide à remplir son rôle de chambre de réflexion. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste, de la gauche démocratique, ainsi que sur les travées socialistes.*)

**M. Marcel Lucotte.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Lucotte.

**M. Marcel Lucotte.** Monsieur le président, en plein accord avec mes collègues présidents des groupes de la majorité sénatoriale, j'ai l'honneur de vous demander une suspension de séance.

**M. Gérard Delfau.** Qu'est-ce qui se passe donc ?

**M. le président.** Le Sénat voudra sans doute déférer à la demande de suspension formulée par M. Lucotte et reprendre la présente discussion à vingt et une heures trente. (*Assentiment.*)

6

## CANDIDATURE A UNE COMMISSION

**M. le président.** J'informe le Sénat que le groupe de l'union centriste a fait connaître à la présidence le nom du candidat qu'il propose pour siéger à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, en remplacement de M. René Monory, nommé membre du Gouvernement.

Cette candidature va être affichée et la nomination aura lieu conformément à l'article 8 du règlement.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-neuf heures cinq, est reprise à vingt et une heures quarante.*)

7

### HOMMAGE A M. GEORGES BESSE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA RÉGIE RENAULT

**M. le président.** Mes chers collègues, le Sénat vient d'apprendre le lâche assassinat dont a été victime M. Georges Besse, président-directeur général de la Régie Renault. Par ma voix, la Haute Assemblée tient à manifester son émotion et à rendre hommage à ce grand serviteur du pays. (*M. le ministre d'Etat, mesdames et messieurs les sénateurs se lèvent.*)

Nous nous inclinons devant la douleur de sa famille et nous lui adressons nos vives condoléances et l'expression de notre sympathie.

**M. Edouard Balladur, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. Edouard Balladur, ministre d'Etat.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, je tiens à associer le Gouvernement au message de condoléances que le président du Sénat vient d'adresser à la famille de M. Besse.

La France perd certainement un grand serviteur. Aucun homme n'était capable, mieux que lui, de redresser la situation d'une grande entreprise nationale ; il s'y était attaché avec beaucoup de courage et beaucoup de détermination et, pour ce qui me concerne, j'attendais avec confiance le résultat de ses efforts.

Il se trouve que je connaissais personnellement depuis longtemps M. Besse et que j'avais pour lui estime et amitié. L'émotion et la peine que je ressens ce soir sont à la mesure de cette estime et de cette amitié.

8

### NOMINATION D'UN MEMBRE D'UNE COMMISSION

**M. le président.** Je rappelle au Sénat que le groupe de l'union centriste a présenté une candidature pour la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Le délai prévu par l'article 8 du règlement est expiré.

La présidence n'a reçu aucune opposition.

En conséquence, je déclare cette candidature ratifiée et je proclame M. Jacques Grandon membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, en remplacement de M. René Monory, nommé membre du Gouvernement.

9

### LOI DE FINANCES POUR 1987

#### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** Nous reprenons la discussion du projet de loi de finances pour 1987, adopté par l'Assemblée nationale [nos 66 et 67, 1986-1987].

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. le président de la commission des affaires économiques et du Plan.

**M. Jean François-Poncet, président de la commission des affaires économiques et du Plan.** Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, la commission que j'ai l'honneur de présider a pour tâche d'apprécier, au-delà des dispositions proprement financières du budget, les conséquences de celui-ci sur l'économie. Ses différents rapporteurs le feront, dans leurs domaines respectifs, avec la

compétence et l'objectivité qui les caractérisent. Mais la commission m'a chargé, cette année, de présenter, en préface à leurs avis, l'appréciation d'ensemble et les interrogations de caractère général que le projet qui nous est soumis appelle de son point de vue.

L'appréciation d'ensemble, vous n'en serez pas surpris, monsieur le ministre d'Etat, est hautement positive, et il m'est agréable de rendre d'abord, aux choix sages, cohérents et courageux qui nous sont proposés, l'hommage qu'ils méritent.

La commission des affaires économiques et du Plan a pleinement conscience du travail accompli par le Gouvernement depuis le mois de mars et de l'impulsion nouvelle que le budget donnera à son action. La libération des prix et des changes, l'assouplissement des réglementations sociales, la réduction des taux d'intérêt, la mise en train des privatisations ont jeté les bases économiques du redressement. L'effort d'économie, les allègements fiscaux, la réduction du déficit, la vérité retrouvée des comptes en établiront, au travers du budget, les fondements financiers. Oui, la grande œuvre d'assainissement à laquelle le pays aspirait est désormais largement engagée ; les premiers effets s'en font d'ailleurs sentir.

Si favorablement qu'on doive juger ces efforts et ces résultats, il reste évidemment que toutes les interrogations ne sont pas pour autant levées. Les nôtres se limiteront à trois, d'abord parce que je ne voudrais pas revenir plus qu'il n'est nécessaire sur les excellentes analyses développées ici même, tout à l'heure, avec le talent qu'on leur connaît, par le rapporteur général et le président de la commission des finances ; ensuite parce que le caractère volontairement ponctuel de ces interrogations ne saurait dissimuler ce qu'elles ont d'essentiel à nos yeux pour l'avenir de notre économie.

La première interrogation porte sur le dangereux affaiblissement de nos exportations industrielles. J'aborderai ce sujet brièvement, car M. le rapporteur général et M. le président de la commission des finances l'ont fait avant moi, mais avec le sentiment que si cette répétition vous rend attentifs à l'ampleur de notre préoccupation sur ce point, elle n'aura pas été inutile.

La seconde interrogation concerne la menace que fait peser sur le monde rural la perspective d'une crise de la politique agricole commune.

La troisième interrogation a trait à l'aménagement du territoire ou plutôt au dépérissement de la politique du même nom.

Monsieur le ministre, dans un monde où l'interprétation des économies est devenue telle que les échanges entre nations augmentent deux fois plus vite que leur production, il est clair que la santé du commerce extérieur est la clef de toute politique de redressement. La croissance et l'emploi en dépendent, mais aussi, pour une part, l'indépendance et l'autorité de la nation.

Où en sommes-nous à cet égard ?

Le « cadrage macro-économique », pour employer le jargon actuel, qui accompagne le budget projeté, comme le rapporteur général l'a rappelé tout à l'heure, un accroissement de nos exportations de 4,8 p. 100 en 1987 contre 1,9 p. 100 en 1985 et 0,9 p. 100 en 1986. L'objectif est donc ambitieux. On ne peut que vous en féliciter. Mais est-il accessible ?

Trois données conduisent au moins à poser la question.

Certes, on constate avec soulagement le retour à l'équilibre de notre balance des paiements. Mais chacun sait que les effets conjugués de la baisse du dollar et de celle du pétrole rapporteront entre 75 milliards et 80 milliards de francs à la France en 1986. Nous devrions donc, par rapport au déficit de 25 milliards de francs constaté en 1985, enregistrer, cette année, un excédent d'une cinquantaine de milliards de francs. Or il sera, croit-on, de 5 milliards de francs, et cela malgré le réaménagement monétaire du printemps.

**M. Gérard Delfau.** Ce n'est pas nous qui le disons.

**M. Jean François-Poncet, président de la commission des affaires économiques et du Plan.** Ce n'est pas vous qui le dites mais, comme on vous l'a indiqué cet après-midi, c'est vous qui en supportez une bonne part de la responsabilité. (*Protestations sur les travées socialistes. - Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. André Méric.** Il ne faut pas exagérer !

**M. Jean François-Poncet**, président de la commission des affaires économiques et du Plan. Vous me permettrez, en essayant de ne pas susciter trop de remous, de le rappeler tout à l'heure avec quelques chiffres à l'appui.

A cette première mesure de la crise qui frappe notre balance commerciale s'en ajoute une deuxième.

**M. André Méric.** Et le dollar à 10 francs.

**M. Jean François-Poncet**, président de la commission des affaires économiques et du Plan. Pour la première fois de notre histoire, les échanges industriels civils, qui avaient toujours présenté un solde positif, accusent, depuis le deuxième trimestre de 1986, un déficit.

Nul, il est vrai - veuillez m'excuser, mais je ne parle pas en votre nom - ne songe à en imputer la responsabilité au Gouvernement. (*Ah ! sur les travées socialistes.*)

Elle revient pour une part à la conjoncture, qui a réduit nos débouchés dans le tiers monde et les pays pétroliers. Mais elle revient aussi à la malheureuse gestion des années 1981-1983... (*Vives protestations sur les travées socialistes.*)

**M. André Méric.** Ce n'est pas vrai !

**M. Jean François-Poncet**, président de la commission des affaires économiques et du Plan. ... et à ses conséquences sur la compétitivité de nos entreprises.

Les statistiques, messieurs...

**M. Gérard Roujas.** Ah ! oui, les statistiques !

**M. Gérard Delfau.** ... disent le contraire.

**M. André Méric.** Le dollar à 10 francs et le baril de pétrole à 35 dollars, vous oubliez.

**M. Jean François-Poncet**, président de la commission des affaires économiques et du Plan. Les statistiques sont éloquentes.

Si cela vous ennuie d'écouter, si vous refusez d'entendre... (*Vives exclamations sur les mêmes travées.*)

**M. Gérard Roujas.** Nous refusons d'écouter des bêtises.

**M. André Méric.** Continuez vos mensonges !

**Mlle Irma Rapuzzi.** Vous n'êtes pas crédible !

**M. Jean François-Poncet**, président de la commission des affaires économiques et du Plan. Laissez-moi continuer ! Vos mensonges, vos appréciations de valeur ne m'intéressent pas. Les statistiques sont éloquentes.

**M. André Méric.** Mon Dieu ! Les statistiques !

**M. Jean François-Poncet**, président de la commission des affaires économiques et du Plan. Jusqu'en 1981, le volume de nos exportations augmentait plus vite que celui de la moyenne de nos concurrents. Depuis, c'est l'inverse et la France est le seul pays d'Europe dont les exportations n'ont pas dépassé le niveau atteint il y a six ans.

Résultat : en 1986, la République fédérale d'Allemagne aura consolidé sa part du marché mondial et porté son excédent commercial à près de 300 milliards de francs, tandis que la France, en perdant en cinq ans 20 p. 100 de la sienne, ne parviendra qu'à équilibrer ses comptes sans se donner la moindre marge de manœuvre économique et monétaire.

Cette redoutable évolution, le budget la prend-il suffisamment en compte ?

Il est certain qu'en libérant les entreprises d'entraves paralysantes, en allégeant leurs charges, en restituant au secteur privé des entreprises que la nationalisation a affaiblies, ...

**M. Gérard Delfau.** Ce n'est pas vrai !

**M. Jean François-Poncet**, président de la commission des affaires économiques et du Plan. ... le Gouvernement rend à notre appareil productif les moyens d'une reconquête extérieure.

**MM. Gérard Delfau et René Régnault.** C'est une contre-vérité !

**M. Jean François-Poncet**, président de la commission des affaires économiques et du Plan. J'ai le droit d'exprimer mes vérités, je vous laisse le soin d'exprimer les vôtres.

Vous me permettrez cependant, monsieur le ministre, de formuler deux remarques. La première concerne l'investissement. Je n'y reviendrai pas tant ce sujet a été discuté cet

après-midi, mais il est certain que l'investissement est le seul, le vrai moteur de la compétitivité. Vous avez privilégié les ménages dans la répartition des allègements fiscaux...

**M. Gérard Delfau.** C'est la petite musique giscardobarriste.

**M. Jean François-Poncet**, président de la commission des affaires économiques et du Plan. ... et vous avez décidé, pour des raisons d'ailleurs que je peux comprendre, de ne pas instituer d'aides spécifiques à l'investissement. Or, j'observe que des pays dont le libéralisme n'est pas suspect et dont les performances à l'exportation sont exemplaires, comme la République fédérale d'Allemagne, ont fait, sur ce plan, des choix qui sont à l'opposé des nôtres.

Ma seconde remarque a un caractère psychologique et politique.

On impute souvent la médiocrité de nos performances à l'exportation au caractère hexagonal de la « culture d'entreprise », et on le fait, je crois, à juste titre. Mais la « culture gouvernementale », celle d'aujourd'hui comme celle d'hier, en serait-elle tout à fait innocente ? Les documents de présentation du budget, le montant des crédits alloués au ministère du commerce extérieur, certains des choix du budget, donnent parfois le sentiment que la reconquête extérieure, et la conversion des structures, des esprits et des carrières, qui en est la condition, ne sont pour le Gouvernement qu'une orientation parmi d'autres, et non une priorité absolue.

**M. Gérard Delfau.** Il a raison. (*M. Méric sourit.*)

**M. Jean François-Poncet**, président de la commission des affaires économiques et du Plan. Plutôt que de maudire les « contraintes extérieures » qui brident notre liberté d'action intérieure, ne serait-il pas temps de renverser l'ordre des facteurs et de montrer du doigt, en tentant de les éliminer, les contraintes intérieures qui font obstacle à la réalisation de nos ambitions extérieures ?

Ce qui vaut pour nos exportations industrielles ne vaut pas moins pour nos exportations agricoles.

La situation y est, en apparence, meilleure. Nos échanges agro-alimentaires se sont soldés par un excédent de 34 milliards de francs en 1985 et on s'attend à un résultat du même ordre en 1986.

J'ai dit « en apparence ». Nos exportations de produits agricoles bruts hors de la Communauté sont, en effet, totalement dépendantes des « restitutions », c'est-à-dire des subventions européennes, qui ont totalisé dix milliards de francs en 1985, et une somme vraisemblablement du même ordre sinon plus élevée en 1986. Quant à nos ventes à l'intérieur de la Communauté, elles ne s'effectuent à des prix rémunérateurs que grâce au Marché commun.

Autant que les premières dépendent du financement, et les secondes de la pérennité de la politique agricole commune. Or ni l'un ni l'autre ne sont assurés.

Pour ce qui est du financement, on sait que plusieurs milliards d'ECU manqueront au budget de la Communauté dès 1987. Tout indique que la République fédérale d'Allemagne et la Grande-Bretagne subordonneront le nécessaire relèvement du prélèvement sur la T.V.A. à des réformes limitant strictement le coût futur de la politique agricole.

Quant à sa pérennité, comment s'y fier quand la République fédérale d'Allemagne, d'une part, pour maintenir des prix élevés, ne songe qu'à contingerter strictement la production par une politique de quotas, quitte à sacrifier l'exportation, et que la Grande-Bretagne, d'autre part, ne rêve, au contraire, que d'aligner progressivement les prix communautaires sur les cours internationaux.

La première orientation priverait notre agriculture des marchés qu'exigent les gains de productivité qu'elle peut et doit encore dégager.

La seconde mettrait en cause la survie d'innombrables exploitations ; elle n'est concevable, même si elle est plus conforme à notre intérêt à long terme, qu'au prix d'importantes aides directes aux revenus des agriculteurs.

Quoi qu'il en soit, une chose est certaine : de vigoureuses et généreuses politiques nationales d'accompagnement s'avèreront nécessaires. Or, comment ne pas dire que nous n'en trouvons pas les prémices dans le projet de budget du ministère de l'agriculture ?

**M. Paul Loidant.** Voilà qui n'est pas très libéral !

**M. Jean François-Poncet**, président de la commission des affaires économiques et du Plan. On ne les trouvait pas davantage dans les budgets des années précédentes.

Monsieur le ministre d'Etat, une crise profonde ébranlera notre agriculture si le pays - je ne parle pas ici seulement de notre Gouvernement - ne prend conscience des périls qui la menacent et de la grande priorité nationale qu'elle constitue non seulement pour nos diplomates à Bruxelles, mais au niveau de nos choix budgétaires à Paris.

Aux graves incertitudes qui pèsent sur l'avenir de l'agriculture s'ajoutent celles qui résultent du dépérissement progressif de la politique d'aménagement du territoire.

Cette politique, qui avait été conçue pour les zones les plus rurales du territoire, a été longtemps efficace, mais s'est étiolée sous le choc d'une triple mutation.

La crise, d'abord, a fait disparaître les « surplus » de croissance de la région parisienne que la D.A.T.A.R. - délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale - répartissait en province et a polarisé l'attention des pouvoirs publics sur les zones frappées d'implosion industrielle.

L'ouverture des frontières, ensuite, a substitué à la vieille dialectique qui opposait la capitale au « désert français » la concurrence que se livrent aujourd'hui, dans un espace économique élargi et sous l'œil des investisseurs américains et japonais, les grandes régions de l'Europe des Douze : Aquitaine contre Bavière, Languedoc contre Ecosse.

La décentralisation, enfin, a confié aux régions de larges compétences dans le domaine économique mais conduit à la prolifération des interventions et favorise, en définitive, les riches au détriment des pauvres.

**M. André Méric**. C'est le libéralisme !

**M. Jean François-Poncet**, président de la commission des affaires économiques et du Plan. Faut-il, dès lors, ranger l'aménagement du territoire au nombre des « vieilles lunes » d'un dirigisme suranné ? La commission des affaires économiques ne le croit pas.

**M. Gérard Delfau**. Elle a raison !

**M. Jean François-Poncet**, président de la commission des affaires économiques et du Plan. Tout indique, en effet, que le déséquilibre entre Paris et la province n'a pas diminué, que la désertification rurale s'accroît dangereusement dans le Sud-Ouest mais aussi dans le Nord et que la paupérisation guette les zones industrielles menacées par l'évolution technologique.

Gardons-nous également de toute naïveté. Le budget réduit de moitié les crédits réservés aux primes d'aménagement du territoire. Peut-être les primes ont-elles fait leur temps. Mais nos voisins les plus réfractaires aux interventions de l'Etat maintiennent des crédits d'aménagement du territoire infiniment plus importants que les nôtres...

**M. Jean-Pierre Masseret**. Très bien !

**M. Jean François-Poncet**, président de la commission des affaires économiques et du Plan... 6 milliards en Grande-Bretagne, 4 milliards en République fédérale d'Allemagne, 1 milliard seulement en France.

**M. Gérard Delfau**. Il faut le dire à M. Madelin !

**M. Jean François-Poncet**, président de la commission des affaires économiques et du Plan. L'évolution ne date pas d'aujourd'hui.

Constatons, enfin, que les dotations que la Communauté économique européenne réserve à la France sont désormais supérieures à celles qui figurent à notre propre budget.

Monsieur le ministre d'Etat, la France, me semble-t-il, a perdu l'image claire de l'hexagone qu'elle portait en elle voilà trente ans. Il est grand temps de la lui rendre et de prévoir pour la mettre en œuvre des moyens renforcés ; il est grand temps de définir entre l'Europe, l'Etat et les régions une règle du jeu éliminant les méfaits conjugués du désordre et de la bureaucratie. C'est vous dire avec quelle impatience, mais aussi avec quel espoir nous attendons le rapport qu'Olivier Guichard remettra prochainement au ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire sur ce sujet.

Mes chers collègues, la commission des affaires économiques et du Plan posera au Gouvernement, lors de la session de printemps, des questions orales avec débat sur la crise de nos exportations industrielles et sur l'aménagement du territoire. Elle demandera, de plus, à notre Haute Assem-

blée de lui confier une mission d'information portant sur l'avenir de la politique agricole commune. En abordant ces questions devant vous, monsieur le ministre d'Etat, nous savons que le Gouvernement ne pouvait, en cet An I du redressement, s'attaquer à tous les problèmes.

**M. Louis Perrein**. Et les Cent jours !

**M. Jean François-Poncet**, président de la commission des affaires économiques et du Plan. Mais l'occasion nous a paru bonne de marquer que - vous en êtes vous-même convaincu, j'en suis sûr - l'apurement des comptes du passé et la prise en compte des contraintes du présent n'ont, en définitive, de sens que de nous préparer à mieux relever les défis de l'avenir. (*Applaudissements sur certaines travées de la gauche démocratique, ainsi que sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

**M. Louis Perrein**. Cela n'en prend pas le chemin !

**M. Edouard Balladur**, ministre d'Etat. Je demande la parole.

**M. le président**. La parole est à M. le ministre.

**M. Edouard Balladur**, ministre d'Etat. Monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, je remercie les orateurs qui se sont exprimés cet après-midi et au début de cette soirée : M. Blin, rapporteur général de la commission des finances ; M. Poncelet, président de cette même commission ; M. Masseret, qui a présenté les observations relatives au rapport annuel de la Cour des comptes ; M. Barbier, président de la délégation parlementaire du Sénat pour la planification ; enfin, M. François-Poncet, président de la commission des affaires économiques et du Plan. Je les remercie des propos, généralement positifs et encourageants, qu'ils ont bien voulu tenir sur le budget que j'ai eu l'honneur de présenter.

M. Juppé vous fera part, demain, des observations qu'appelle, sur le plan technique, ce budget et il entrera plus avant que moi dans les détails.

Pour ce qui me concerne, je me bornerai à préciser notre façon d'aborder un certain nombre de sujets et les motifs qui ont inspiré nos décisions.

Je parlerai successivement de nos prévisions économiques, de l'investissement, du commerce extérieur, de l'équilibre que nous avons réalisé dans les mesures fiscales concernant, d'une part, les ménages et, d'autre part, les entreprises. Je traiterai, enfin, de quelques points plus particuliers évoqués par tel ou tel orateur.

En ce qui concerne, tout d'abord, l'investissement, je suis - peut-être à tort - plus optimiste que bien des orateurs. Je rappelle, après la baisse des années 1981 à 1984 et la faible croissance de 1985 - 1,9 p. 100 - que notre objectif est une croissance de 4,1 p. 100 en 1986 et de 5 p. 100 en 1987.

Je vois une confirmation du réalisme de notre prévision dans l'évolution de l'investissement des entreprises au cours du deuxième trimestre de l'année 1986. Peut-être s'agit-il d'une référence quelque peu limitée dans le temps, mais elle présente du moins le mérite d'être récente. Au deuxième trimestre, en effet, l'investissement a augmenté de 4,2 p. 100. De surcroît, les intentions de commandes des grossistes en biens d'équipement pour les derniers mois de l'année sont, selon l'I.N.S.E.E., en forte progression.

Cette évolution s'explique par un ensemble de facteurs : hausse des marges des entreprises, baisse des taux d'intérêt, baisse du taux de l'impôt sur les sociétés et redémarrage de la croissance - nous escomptons qu'elle sera de 2,5 p. 100 cette année contre seulement 1,1 p. 100 en 1985.

Quant à l'aide fiscale à l'investissement, je me suis longuement exprimé sur ce sujet dans le discours que j'ai eu l'honneur de prononcer devant vous, mesdames et messieurs les sénateurs, pour présenter le budget. Je rappelle seulement qu'en citant les exemples étrangers, il ne faut pas oublier que les Anglais, dans le budget de 1984, et les Américains, au cours de la dernière année fiscale, sont revenus sur les dispositions exceptionnelles prises en faveur de l'investissement, et que, partout dans le monde, l'heure est plutôt à la réduction de l'impôt sur les sociétés qu'à des mécanismes qui risqueraient d'accroître les difficultés qu'ont relevé, à juste titre, un certain nombre d'orateurs, M. François-Poncet notamment.

Je traiterai maintenant du commerce extérieur. La baisse du prix de l'énergie a certes permis un allègement important de nos importations énergétiques et constitue donc un facteur

non négligeable de l'amélioration de notre balance des paiements. Mais il ne faut pas oublier non plus que si cette baisse a eu des effets positifs sur le coût de nos importations, elle a eu également une incidence négative sur nos exportations. Les exportateurs de pétrole ont fortement réduit leur demande. Quant aux autres pays en développement, ils ont tiré parti de l'aubaine pétrolière pour améliorer la situation de leurs comptes extérieurs plutôt que pour accroître leurs importations.

Ces conséquences ne sont pas *a priori* de nature à favoriser nos exportations, d'autant que la baisse du dollar avive la concurrence que nous font partout les entreprises américaines. Mais l'I.N.S.E.E. note, dans son dernier point conjoncturel, que grâce à un effort des entreprises sur leurs marges à l'exportation, celles-ci sont d'ores et déjà en reprise et que, désormais, cette reprise devrait être favorisée par un accroissement de la demande mondiale adressée à notre pays.

En revanche, la croissance des importations a été d'une vivacité inattendue - elle a surpris tous les experts - du fait, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, de la poussée de la consommation des ménages au deuxième trimestre et de la formation des stocks au troisième trimestre.

Leur ralentissement devrait permettre une moindre croissance de nos importations. C'est pourquoi l'I.N.S.E.E. prévoit un excédent de 5 milliards de francs de notre solde commercial pour l'année 1986, tandis que notre balance des paiements courants dégagera cette année un excédent substantiel.

Cela étant, comment ne pas être de l'avis de tous ceux qui ont observé que l'un des problèmes fondamentaux de notre économie était notre capacité d'exporter, notamment des produits industriels ? Comment ne pas être frappé par le fait que nos exportations industrielles ont décliné depuis quelques années ? Comment ne pas voir que notre effort afin de redonner de la force aux entreprises - baisse de leurs charges et des taux d'intérêts, octroi de libertés nouvelles - tend à favoriser les exportations des entreprises ?

Ce sera, comme je l'ai déjà dit, un effort de très longue haleine. Nous ne réparerons pas en quelques mois les dommages engendrés par la crise qui a secoué le monde depuis treize ans, crise qui a été aggravée, il faut bien le dire, par un certain nombre d'erreurs en matière de politique économique.

M. François-Poncet a insisté sur la politique d'aménagement du territoire. Je reconnais bien volontiers, et je m'en réjouis, que ce secteur a joué un grand rôle dans le développement économique et industriel de notre pays pendant une vingtaine d'années. Mais, aujourd'hui, nous nous trouvons dans une situation différente ; nous n'en sommes plus à « Paris et le désert français ».

D'abord, parce que la politique d'aménagement du territoire a, dans une large mesure, porté ses fruits. Ensuite, parce que la priorité n'est plus à un rééquilibrage Nord-Est - Sud-Ouest, comme on le pensait voilà quelques années. En effet, nombre des régions anciennement industrielles sont à leur tour atteintes par les difficultés.

Par conséquent, les priorités sont aujourd'hui quelque peu différentes. Il s'agit, tout d'abord, du redressement économique d'ensemble, ensuite, de la reconversion de zones qui doivent faire face à une mutation profonde de leur activité. Il est donc normal que les instruments mis en place dans les années 1960-1970 évoluent. Nos prédécesseurs avaient entrepris cette évolution, notamment en matière d'agrément pour les implantations de bureaux à Paris.

Il est légitime, me semble-t-il, de réduire les aides budgétaires aux implantations dont le bilan est, globalement, dans bien des cas, assez décevant. En revanche, notre politique d'ensemble me paraît constituer le meilleur vecteur du redressement économique de l'ensemble des régions.

Je voudrais en venir maintenant à un reproche - oui, à un reproche - qui nous a été adressé à plusieurs reprises, même s'il prenait la forme d'un constat : nous ferions trop pour les ménages et pas assez pour les entreprises. Certains ont même évoqué la possibilité que notre action fût guidée par des considérations politiques tenant à la situation particulière - et en tout cas originale - dans laquelle se trouve notre pays.

**M. Gérard Delfau.** Ce n'est pas possible !

**M. Edouard Balladur, ministre d'Etat.** Je rappellerai maintenant quelques chiffres en vous invitant, mesdames, messieurs les sénateurs, à porter vos regards non sur la seule année 1987, mais sur l'ensemble des années 1986 et 1987.

Telles qu'elles résultent du budget qui vous est soumis, les baisses d'impôt sur les ménages représentent 16 milliards de francs ; les baisses d'impôt sur les entreprises représentent 12 milliards de francs, auxquels il n'est que juste d'ajouter près de 9 milliards de francs représentant le plan d'emploi pour les jeunes, qui consiste essentiellement - je me permets de le rappeler - en des baisses de taux d'imposition fiscale ou sociale pour les entreprises. Nous en sommes donc à une vingtaine de milliards de francs.

Si l'on y ajoute l'effet de la mesure, prise dans le budget de 1986, de baisse à 45 p. 100 de l'impôt sur le bénéfice des sociétés lorsqu'il n'est pas distribué en dividendes, nous parvenons à une somme de 26 milliards de francs.

A ceux qui prétendent que nous privilégions la baisse des impôts sur les ménages au détriment de la baisse des impôts sur les entreprises et de la baisse du déficit, je répondrai également que le déficit des années 1986 et 1987 aura été abaissé de 30 milliards de francs.

Mettez, si vous le voulez bien, tous ces chiffres les uns en face des autres : 16 milliards de francs de baisse pour les ménages ; 26 milliards de baisse pour les entreprises ; 30 milliards pour la baisse du déficit, le tout calculé sur deux ans.

Je ne vois pas là, pour ma part, l'indice d'une priorité qui aurait été réservée à la baisse de l'impôt sur les ménages. Serait-ce le cas, d'ailleurs, que je serais tenté - vous me le pardonnerez - de ne pas chercher à m'en faire excuser, car je considère que la baisse de l'impôt sur les ménages est également un puissant facteur de relance de l'activité et que - comme je l'ai déjà indiqué - bénéficiant aussi aux millions de chefs d'entreprises individuelles, elle est également, d'une certaine manière, une baisse de l'impôt sur les entreprises.

**M. René Rognault.** Les ménages apprécieront !

**M. Edouard Balladur, ministre d'Etat.** Après ces quelques considérations générales, je tiens à répondre avec plus de précision à un certain nombre d'orateurs.

MM. Blin et François-Poncet ont évoqué l'agriculture. Je suis heureux de leur rappeler, à l'un comme à l'autre, que le Gouvernement est ouvert à la discussion sur ce sujet et qu'en plein accord avec les représentants de la majorité il est tout disposé à étudier les mesures qui seraient nécessaires pour porter remède à une situation qui, effectivement - c'est le moins qu'on puisse dire - n'est pas bonne.

**M. Maurice Blin, rapporteur général.** Très bien !

**M. Edouard Balladur, ministre d'Etat.** Cependant, soyons réalistes : comme l'a indiqué le président de votre commission des affaires économiques, la situation de l'agriculture française et, plus généralement, du marché commun agricole, nécessitera des réflexions et, peut-être, des décisions et des mesures d'une grande ampleur. Il est urgent que ces réflexions soient engagées, il y va de la sauvegarde de notre agriculture.

En ce qui concerne la politique des taux d'intérêt, M. Poncet a raison de dire que les taux d'intérêt réels sont trop élevés dans notre pays ; mais il faut tout de même rappeler qu'à la suite des mesures que nous avons prises depuis six mois les taux d'intérêt réels sont, dans notre pays, qu'il s'agisse du court ou du long terme, au niveau des taux étrangers et même, pour certains d'entre eux, légèrement inférieurs aux taux étrangers.

Pouvons-nous aller plus loin ? Je réponds : non. Nous ne pouvons pas aller plus loin tout seuls. Il y aurait un grand risque pour nous à abaisser nos taux d'intérêt davantage que nous ne l'avons fait si d'autres pays n'accompagnaient pas ce mouvement. Or, jusqu'à présent, malgré les invitations - assez pressantes bien qu'elles fussent discrètes - qui leur ont été adressées, nos partenaires ne se sont pas laissés persuader. Je suis, pour ma part, tout à fait convaincu, comme M. Poncet, qu'il n'y aura pas d'expansion durable avec des taux d'intérêt réel aussi élevés. Cette observation vaut cependant pour le monde entier et non pour la France seule : notre situation ne nous permet pas d'abaisser nos taux d'intérêt sans que les pays voisins fassent de même.

M. Masseret me le pardonnera, je n'ai pas grand-chose à dire de son intervention, qui a été extrêmement objective ; le sujet s'y prêtait, d'ailleurs. Je lui indique toutefois qu'il n'y aura pas, en 1986, contrairement aux années précédentes, de visas en dépasement malgré les fâcheuses habitudes qui avaient été prises et qu'il a lui-même déplorées. J'espère que cela durera.

**M. Gérard Delfau.** Rendez-vous dans deux ans !

**M. Edouard Balladur, ministre d'Etat.** M. Barbier a analysé la conjoncture en termes macro-économiques. Selon lui, il ne faut pas s'attendre à une amélioration rapide de l'emploi. Il a tout à fait raison parce que la démographie et la pyramide des âges en France sont, fort heureusement ! telles que, chaque année, il arrive plus de jeunes sur le marché du travail qu'il ne part d'hommes et de femmes à la retraite.

Dans ces conditions, le débat entre le traitement économique et le traitement social du chômage revêt un caractère particulièrement absurde. Dans la situation où nous nous trouvons, notre premier objectif est de stabiliser la situation de l'emploi et de mettre fin à la destruction des emplois. Une telle approche ne suffit cependant pas à résoudre le problème du chômage. Nous sommes donc obligés de recourir aussi à certaines formes de ce qu'il est convenu d'appeler le « traitement social » du chômage. Nous le faisons sans aucune réticence, dès lors que c'est une condition indispensable de la baisse du chômage.

M. Barbier est également revenu sur l'investissement et, enfin, il s'est interrogé sur les perspectives à moyen terme des finances publiques. Je voudrais lui indiquer à cet égard que l'effort que nous proposons à votre assemblée d'approuver devra porter sur plusieurs années. Cela me donne d'ailleurs l'occasion de répondre à une observation de M. Blin et à une interrogation qu'il avait faite sienne : notre objectif est de poursuivre pendant plusieurs années l'effort que nous vous soumettons aujourd'hui. Cet effort devra conduire à une baisse simultanée, comme nous le faisons cette année, et du déficit et des impôts. Il nous contraindra, comme M. Blin l'a souligné, à diminuer plusieurs années durant les dépenses publiques, ou plutôt à freiner leur augmentation en la maintenant constamment au-dessous de la croissance de l'inflation.

En conclusion, mesdames, messieurs les sénateurs, le projet de budget qui vous est soumis aujourd'hui n'est pas une parenthèse d'une ou de deux années, mais l'amorce - du moins je le souhaite - d'une politique de longue durée dont l'objectif doit être de restaurer l'équilibre de nos finances publiques. Il y faudra le concours de tous et je suis heureux de constater, après avoir écouté les interventions qui ont été faites cet après-midi et ce soir, que le Gouvernement disposera pour cela du concours de la majorité de votre Haute Assemblée. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 6 novembre 1986 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du rassemblement pour la République, cinquante-huit minutes ;

Groupe de l'union centriste, cinquante-cinq minutes ;

Groupe socialiste, cinquante et une minutes ;

Groupe de l'union des républicains et des indépendants, quarante-six minutes ;

Groupe de la gauche démocratique, trente-cinq minutes ;

Groupe communiste, vingt-trois minutes ;

Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe, dix-sept minutes.

La parole est à M. Vizet.

**M. Robert Vizet.** Présentant votre projet de loi de finances pour 1987, vous déclarez, monsieur le ministre d'Etat, que son objet vise à « entreprendre une nouvelle phase de notre action afin de conforter et d'amplifier l'œuvre accomplie ». Vous l'avez caractérisé comme un élément « d'une politique économique de long terme » et comme l'amorce « d'une rupture à la mesure du changement de la politique mise en œuvre » par le Gouvernement depuis huit mois.

A vous entendre, donc, pour la première fois depuis 1959, ce projet de budget réussirait à organiser une baisse simultanée des impôts, des dépenses et des déficits, qui élargirait les ressources disponibles pour l'investissement et permettrait un accroissement de la rentabilité des capitaux. On trouverait là le gage d'une « libération des initiatives » qui devrait conduire à une reprise de l'activité économique et des créations d'emplois.

Eh bien ! je vais m'efforcer de donner, au nom du groupe communiste, mon sentiment sur ces huit mois, puis j'évoquerai le budget lui-même - votre premier budget - avant de présenter ce qu'aurait dû être, dans ce domaine, un vrai projet pour la France. Bien entendu, dans le temps qui m'est imparti, je ne serai pas en mesure de dresser un bilan complet. Mes collègues communistes, au cours de la discussion budgétaire qui s'ouvre aujourd'hui puis lors de l'examen de chacun des fascicules budgétaires, analyseront ce bilan en détail. Ils reviendront donc sur toutes les mesures néfastes que le Gouvernement a retenues ou que vous vous apprêtez à prendre dans de nombreux domaines, comme celui de l'éducation nationale - contrairement à l'enseignement privé, pour lequel vous reconnaissez un droit d'exception à la politique de rigueur - la sécurité sociale, les collectivités locales, l'aménagement du territoire, la santé, l'industrie, la recherche civile, la culture, la justice, l'agriculture.

La situation n'est pas celle que vous décrivez. Nous ne nous en réjouissons pas car elle traduit une vie plus dure pour les gens et appauvrit le pays.

Dans un premier temps, je démontrerai que vous venez de procéder à une description flatteuse du bilan de la politique gouvernementale et à une présentation fallacieuse de votre budget, puis je montrerai combien celui-ci aggrave considérablement les transferts de charges de l'Etat sur les collectivités locales, avant de formuler nos propositions.

A vous entendre, monsieur le ministre de l'économie et des finances, la situation s'améliore. Que de satisfecits ne vous êtes-vous pas attribués sur vos résultats ! Avez-vous donc déjà oublié la déclaration faite, le 26 février 1986, à « L'heure de vérité », par un homme que vous connaissez bien, aux termes de laquelle « tant que le chômage continue de se dégrader, il est inconvenant de dire que la situation s'améliore » ? Il s'agissait de M. Jacques Chirac. Or on compte déjà, depuis ces huit derniers mois, plus de 120 000 chômeurs supplémentaires, sans compter ceux que vous faites disparaître de la statistique.

Où sont vos promesses d'avant le 16 mars ? Cet été, M. Séguin n'estimait-il pas incompressible le nombre de 2 500 000 chômeurs ? Excès de sincérité ou imprudence, les propos de votre collègue ont mis à jour la réalité de votre volonté ; elles sont en contradiction flagrante avec vos déclarations d'aujourd'hui et leur enlèvent tout crédit.

Vous pouvez bien dire que votre objectif fondamental est « d'atteindre la création aussi rapide que possible d'emplois durables de manière à combattre réellement le fléau du chômage » ; mais votre budget est celui de l'approfondissement, de l'accélération et de l'aggravation de la crise dans tous les domaines.

Alors que le chômage frappe plus d'un Français sur dix, la France détient un triste record concernant le chômage des jeunes, qui est en moyenne de 16 p. 100 dans les pays de l'O.C.D.E. et qui dépasse 27 p. 100 dans notre pays. En 1985, 145 000 emplois industriels avaient été supprimés. Eh bien, les perspectives sont tout aussi négatives pour 1986, si l'on tient compte du fait que les T.U.C. et les « petits boulots » n'ont rien à voir avec de véritables emplois.

Tous les travaux de prospective récents ont de quoi faire réfléchir. Si l'on en croit les projections à moyen terme réalisées par la délégation de la planification du Sénat, l'emploi demeure le premier sujet d'inquiétude pour la période à venir. En effet, en supposant que les effectifs dans l'agriculture ou la fonction publique continuent à baisser, seule une croissance soutenue permettrait d'absorber chaque année les 180 000 nouveaux actifs. L'emploi devrait donc se dégrader autant entre 1985 et 1991 qu'entre 1979 et 1985.

Ces prévisions se trouvent confirmées par la toute dernière étude du bureau d'informations et de prévisions économiques, qui table sur une progression moyenne du chômage de 2 p. 100 en 1986 et de 6 p. 100 en 1987.

Depuis 1974, 1 500 000 emplois industriels ont été perdus. Aujourd'hui, avec 6 500 000 emplois dans l'industrie et le bâtiment, nous sommes à peu près revenus au niveau de 1954.

Or, rien, dans les hypothèses économiques sur lesquelles se fonde votre projet de budget, ne nous indique un redressement de la situation économique et l'amorce d'une sortie de la crise. C'est la surexploitation des salariés et la compression de l'emploi qui réduisent les débouchés. Il est souvent procédé à des comparaisons avec d'autres pays. Parlons-en !

Pourquoi la République fédérale d'Allemagne crée-t-elle des emplois, exporte-t-elle et renforce-t-elle ses bases nationales quand la France licencie ? La bourgeoisie française a bien des responsabilités spécifiques.

A l'instar de Raymond Barre, M. le rapporteur général, demande au Gouvernement « de faire davantage pour une relance active de l'investissement ». Dans sa note de conjoncture, M. Blin se plaint encore à répéter que « la reprise de la croissance passe par l'allègement des prélèvements qui pèsent sur l'économie ».

Or vous êtes tout de même bien obligés de constater que, si la marge d'autofinancement des entreprises a retrouvé le niveau d'il y a dix ou quinze ans, les chômeurs, dans notre pays, sont dix fois plus nombreux. Si économiser sur les coûts salariaux, monsieur le rapporteur général, apporte des profits considérables aux entreprises, il n'en ressort rien de positif pour l'emploi, pour la croissance ou pour l'économie nationale.

M. le ministre d'Etat parle d'assainissement financier, mais toutes les études de prospective montrent que les entreprises n'ont pas une gestion assainie. L'étude déjà citée des services du Sénat explique que les entreprises consacrent actuellement 70 p. 100 de leur budget à des investissements de productivité et 30 p. 100 seulement à des investissements de capacité.

Ainsi, nos capacités de production n'ont pas augmenté du tout entre 1980 et 1985. L'étude relève : « qu'une proportion importante des investissements industriels est, soit compensée par des déclassements, soit destinée à substituer le capital au travail sans augmenter la production ». Cette étude ne se montre donc pas très optimiste, car si la délégation de la planification du Sénat prévoit une forte reprise de l'investissement, elle estime que, à l'instar du passé, l'augmentation future des capacités de production sera limitée par la prépondérance des investissements de remplacement et de rationalisation.

Voilà qui confirme le diagnostic que nous portons sur le malade, même si nous ne sommes pas d'accord sur le remède proposé par la délégation.

Nos entreprises sont donc fragilisées par leur insertion prioritaire dans les circuits de l'accumulation financière. L'introduction de nouvelles technologies, qui s'est faite contre l'emploi et la formation, a entraîné souvent des malfaçons, des produits de qualité inférieure.

Il convient de s'attaquer aux critères de gestion de ces entreprises, car la politique des groupes capitalistes entraîne la France dans un processus destructeur.

Destruction de ses capacités économiques : de nombreux atouts industriels de la France sont touchés ; les placements financiers, le rachat d'entreprises sont privilégiés au détriment de la modernisation des capacités de production, de formation et de recherche. Aider le capital à supprimer des emplois ne peut ranimer la croissance.

Destruction de l'indépendance nationale, ensuite. M. le ministre a beau tenter d'emprunter un accent gaullien, la bourgeoisie française a bel et bien aujourd'hui la mentalité de la bourgeoisie d'un pays colonisé. Il prétend que sa politique économique allie la liberté économique et la sagesse financière pour le retour à une croissance saine. Mais alors, pourquoi rechercher des débouchés aux Etats-Unis quand les besoins des régions françaises ne sont pas satisfaits, sans parler des pays en voie de développement ? Les marchés japonais ou américains sont-ils particulièrement « ouverts » ? Les Etats-Unis prennent-ils des gants pour exporter en Europe et en France leurs produits alimentaires, par exemple, favorisés en cela par la politique des quotas ?

Destruction des individus et des conditions de leur sécurité et de leur liberté, enfin. Vous vous proclamez haut et fort des libéraux, mais, au nom du libéralisme, ce Gouvernement s'attaque au droit à la formation et au travail, au droit à la santé, au droit à la protection sociale.

Vous vous réclamez du général de Gaulle, mais vous bradez dans le même temps le patrimoine national en procédant aux dénationalisations des entreprises publiques, y compris celles qui sont nationalisées depuis 1945.

Depuis la Libération, jamais la bourgeoisie française n'avait affiché ses ambitions avec autant de cynisme. Votre politique s'accompagne de la remise en cause des libertés, de la répression, de la soumission des grands moyens d'information pour pousser les travailleurs à la résignation.

Ce sont les plus mauvaises traditions parasitaires de la bourgeoisie française, du capitalisme français que le Gouvernement entretient ainsi.

Oui, décidément ! grande est la responsabilité de ceux qui, par la politique économique et sociale qu'ils ont conduite, en décevant les espoirs légitimes de 1981, ont ouvert la porte à la droite, comme l'a chanté Jean Ferrat, une droite qui est redevenue arrogante.

Dans ce budget, nous voyons la confirmation de la mise en péril de l'identité nationale de la France comme grand pays moderne, industriel, avancé, indépendant.

La limitation des dépenses budgétaires, qui a été rappelée, n'a pas entraîné pour autant une baisse du pouvoir de l'Etat dans l'économie. L'Etat continue, au nom du libéralisme, toujours, à assurer le financement social du chômage et à faciliter non des créations, mais des suppressions d'emplois.

Ce sont en effet plus de 50 milliards de francs d'économies qui sont réalisées sur les dépenses utiles, notamment au travers de transferts de charges sur les collectivités territoriales, le fonctionnement des services publics et les interventions économiques utiles. L'action publique pour le développement économique se trouve gravement mise en cause au nom de la réduction des aides.

M. le ministre d'Etat déclare s'engager dans « la voie de l'assainissement et de la libéralisation ».

Mais le seul secteur public est, quant à lui, doublement attaqué.

En effet, la réduction des crédits et des aides en capital va soumettre encore un peu plus les entreprises du secteur public qui demeurent aux conditions dictées par la finance française et internationale. Les dotations publiques régressent de 61 p. 100. Les services publics sont tout aussi gravement menacés ; leurs budgets sont amputés de près de 20 milliards de francs.

Cela a été dit, 26 200 suppressions d'emplois sont prévues dans la fonction publique, notamment dans l'éducation nationale, les postes et télécommunications et les affaires sociales.

Dorénavant, seul un départ à la retraite sur deux sera remplacé, ce qui laisse supposer que l'on s'est engagé dans une politique à moyen terme de suppressions de 25 000 emplois par an. De telles décisions sacrifient encore un peu plus le développement des hommes et la satisfaction de leurs besoins.

J'en viens à présent à la réduction des impôts qui nous est soumise. « Tous les ménages sont concernés », nous a-t-on dit. Or si tous les ménages sont concernés, cette prétendue réduction d'impôt est sélective et profitable à une minorité détentrice des plus hauts revenus. Et c'est là que réside le caractère le plus mensonger et le plus fallacieux de la présentation qui nous est faite. A cet égard, M. le ministre d'Etat se situe bien dans la logique de la politique de son prédécesseur.

Ainsi, selon ses propres déclarations, en matière d'impôts, les particuliers bénéficieraient de 16 milliards de francs de réduction. Mais il oublie de préciser que, sur ce total, 9 milliards de francs intéresseront surtout les fortunes et les hauts revenus et seulement 7 milliards les salariés, ...

**Mme Hélène Luc et M. Jean Garcia.** Très bien !

**M. Robert Vizet.** ... lesdits salariés étant par ailleurs ponctionnés de 11 milliards de francs de cotisations sociales supplémentaires.

Certes, des familles au bord de la misère et de condition modeste paieront moins d'impôts ou seront exonérées totalement, mais leur situation est telle qu'elles seraient dans l'impossibilité d'acquitter le moindre impôt.

Les ouvriers qualifiés et les cadres, en revanche, vont supporter une charge de prélèvement beaucoup plus lourde. Ce qui n'empêchera pas les uns et les autres de subir l'augmentation des cotisations sociales.

Enfin, concernant les entreprises - et comme pour répondre à un reproche d'en faire trop pour les ménages -, M. le ministre d'Etat a été amené à préciser qu'en fait il ne fallait pas seulement considérer l'allègement de 11 milliards de francs, mais que, à ce cadeau, il était nécessaire d'en rajouter d'autres, sous différentes formes, pour arriver au total de 25 milliards de francs de réduction de charges pour les entreprises.

Je ne doute pas que ce « moins d'Etat » sera apprécié comme il convient par le patronat, encore que - M. le ministre d'Etat le sait bien - plus on fait de cadeaux, plus le patronat en réclame.

La voilà la réalité de la réduction des prélèvements obligatoires qui, en fait, profitera seulement aux privilégiés de la fortune et au capital financier, sans que cela apporte le moindre remède au chômage, bien au contraire.

Quant aux familles, elles supporteront, en plus, l'augmentation sensible des impôts locaux qui, de fait, financera en partie les libéralités accordées aux privilégiés de la société.

Avec vous, messieurs, les riches doivent devenir plus riches, comme si c'était la condition pour mobiliser des ressources. Pourtant, leur unique objectif est et reste la recherche de la rentabilité la plus élevée possible, même si elle s'inscrit successivement contre l'emploi et l'intérêt national.

Un placement en bourse est aujourd'hui plus rentable qu'un investissement dans une activité productive. C'est ce qu'a déjà dit l'Institut national de la statistique, confirmant ainsi ce que ne cessent de répéter les communistes depuis longtemps.

Avec votre budget, dans tous les cas de figure, on observe un accroissement réel du total impôts plus prélèvements pour les revenus faibles et moyens, mais un allègement croissant pour les revenus très élevés. C'est un fait que nous démontrerons précisément, en fournissant notamment des exemples concrets au cours de l'examen des articles de la première partie du projet.

Enfin, votre budget aggrave considérablement les transferts de charges de l'Etat sur les collectivités locales. A des transferts classiques s'ajoutent désormais, avec les modifications intervenues pour la taxe professionnelle, de nouveaux transferts internes aux collectivités locales.

Le Sénat, qui aime souvent rappeler qu'il est le Grand conseil des communes de France, va-t-il accepter qu'il soit porté ainsi atteinte à la liberté de gestion accordée aux collectivités territoriales ? Les sénateurs communistes ne sauraient l'admettre. Et vous aurez l'occasion de vous en rendre compte lorsque nous aborderons notamment l'article 3 du texte.

Sous le fallacieux prétexte d'aider à l'investissement productif et à la création d'emplois, le gouvernement précédent avait décidé d'importants dégrèvements de taxe professionnelle pris en charge par l'Etat. Le Gouvernement actuel décide pour 1987 un nouvel allègement de 5 milliards de francs, ce qui porte ainsi à plus de 25 p. 100 la fraction de taxe professionnelle prise en charge par l'Etat, contre plus de 21 p. 100 en 1986.

Mais ce qui est plus grave aujourd'hui, c'est qu'en 1987 nous passerons d'un système fondé sur une réduction de 10 p. 100 de la cotisation - du produit donc - à une réduction de 16 p. 100 des bases. En 1987 comme en 1988, il en résultera un déséquilibre entre les quatre taxes au profit de la taxe professionnelle.

D'après nos estimations, la part du produit de la taxe professionnelle dans le produit global des quatre taxes régresserait de 52,9 p. 100 à 47,8 p. 100, tandis que la part de la taxe d'habitation progresserait de 24 p. 100 à 26 p. 100, la part du foncier bâti accomplissant un bond de 17,5 à 22 p. 100 et la part du foncier non bâti restant globalement stable à 5 p. 100.

La mesure qui, dans ses effets, ne sera pas intégralement compensée par l'Etat, est aggravée par la modification apportée au fonds national de péréquation de la taxe professionnelle. Par cette modification, l'effet de péréquation se trouvera pratiquement annihilé. Il s'agit là, pourtant, d'une nécessité vitale pour les communes et groupements de communes en difficulté.

Notre seconde préoccupation concerne le prélèvement opéré sur la C.A.E.C.L., décidé au printemps dernier, à hauteur de 2 milliards de francs. Nous exigeons que ce prélèvement soit rapporté. Cela est vrai aussi pour le prélèvement opéré sur la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales, qui aura comme conséquence automatique de relever de 2 à 3 p. 100 le taux des impôts locaux. Et il ne suffira pas, pour quelques-uns ici, de se contenter de parler de hold-up ou de recel ; il faudra s'y opposer résolument, comme le font et le feront les élus communistes.

Nous demandons, enfin, qu'il soit procédé à une réorientation globale du financement des collectivités locales devant s'appuyer sur la réforme et l'optimisation des instruments, procédures et institutions qui leur sont spécifiques. Faute de maîtriser leurs dépenses et leurs recettes, leur autonomie financière se réduit considérablement d'année en année.

C'est pourquoi nous proposons de créer un fonds d'allègement de la dette des collectivités locales. En remettant en cause leurs recettes, le Gouvernement met notamment en péril les services sociaux qu'elles assurent aux usagers. En compromettant la gestion des collectivités locales, vous attendez qu'elles cèdent au privé la gestion de leurs services. C'est inacceptable !

Nous avons bien l'intention, au cours des séances qui vont suivre, de mener un combat, avec tous ceux qui, dans cette Haute Assemblée, sont véritablement attachés à l'autonomie communale, en faveur d'un financement des collectivités locales leur permettant de mieux répondre aux besoins de leur population.

Pour conclure, je dirai - ce qui ne constitue pas une révélation - que votre projet de budget est diamétralement opposé aux principes essentiels qui devraient présider à une politique budgétaire conforme à l'intérêt de la France d'aujourd'hui.

L'intérêt de toute dépense, de tout impôt doit être de contribuer à la création de richesses disponibles supplémentaires, d'emplois productifs et utiles, de contribuer aussi à la justice fiscale et sociale. Nous défendrons des amendements allant dans ce sens.

De même est-il nécessaire d'instituer des contrôles décentralisés de l'utilisation des fonds publics et du crédit par les salariés, les usagers et les élus, afin que les aides octroyées ou les réductions de prélèvements dont profitent les entreprises servent, surtout, à la création d'investissements productifs, notamment pour l'emploi. Les moyens publics doivent concourir à rétablir et renouveler constamment l'indépendance de la France.

Monsieur le ministre, parce que votre projet de loi de finances pour 1987 tourne irrémédiablement le dos à ces exigences modernes et démocratiques, et parce que vous compromettez gravement l'avenir de la France, les sénateurs communistes et apparentés ne le voteront pas. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. de Montalembert.

**M. Geoffroy de Montalembert.** Monsieur le président, M. le ministre d'Etat ayant répondu d'une façon très pertinente, et je dirai encourageante pour nos discussions futures, je crois tout à fait inutile de prendre la parole en ce moment, d'autant que MM. les présidents des commissions compétentes ont reçu de lui les réponses qui valent pour les questions que j'allais lui poser.

Dans ces conditions, je vais faire gagner du temps à la Haute Assemblée et moi qui ai assisté à tant de séances de nuit, je vais laisser ma place et aller me coucher ! (*Sourires et applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, de la gauche démocratique, ainsi que sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Pintat.

**M. Jean-François Pintat.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, personne ici ne saurait sous-estimer l'importance d'un projet de loi de finances qui marque tout à la fois l'accomplissement théorique des orientations politiques d'un gouvernement et leur mise en œuvre effective dans le temps.

Ce projet de loi de finances, premier en date du Gouvernement issu du succès de la nouvelle majorité, va donc requérir toute notre attention. Si l'on avait à qualifier ce projet de budget, on pourrait dire, de façon schématique, qu'il s'efforce de dépenser moins, de dépenser vrai et de dépenser mieux. Telles sont les raisons pour lesquelles nous y souscrivons pleinement et c'est pourquoi nous soutiendrons vigoureusement le Gouvernement tout au long de la discussion budgétaire.

Je voudrais cependant souligner que, bien heureusement, le chef du Gouvernement et ses ministres n'ont pas attendu le mois d'octobre pour agir et que le texte que nous allons étudier doit être considéré comme un prolongement : il s'agit bien là de la première caractéristique de ce projet.

A l'inverse du gouvernement précédent, qui vivait dans l'excès - souvenons-nous du balancement effectué entre une relance à tout va en 1982 et une austérité totale l'année suivante - le Gouvernement actuel a su, tout en ne perdant pas de vue l'objectif d'une libéralisation de notre économie, tenir compte des contraintes extérieures ainsi que de celles qui sont inhérentes à notre pays.

En effet, notre situation économique, à la fin du premier trimestre de 1986, ne pouvait que préoccuper nos experts économiques ; « une France en panne », « une France à la remorque de ses partenaires » : les images foisonnaient pour décrire une situation qui ne laissait - hélas ! - guère de place à l'autosatisfaction. La croissance de notre produit intérieur brut, témoin majeur de l'activité de notre économie, ne fut que de 1,1 p. 100 en 1985.

Ce taux est tout simplement mauvais, et ce pour trois raisons.

D'une part, il correspond à la moyenne de ces cinq dernières années, en recul de deux points par rapport aux années 1975-1979, elles-mêmes accusant un déficit de deux points par rapport aux années précédentes.

D'autre part, il est inférieur à celui de nos partenaires économiques - 2,3 p. 100 - ce qui représente un renversement de tendance inquiétant.

Enfin, il indique bien une quasi-stagnation de l'activité économique qui ne saurait en aucun cas contribuer à améliorer de manière réelle et non statistique les autres indicateurs de notre économie, en particulier le chômage. Ainsi, la formation brute de capital fixe recule-t-elle plus vite que chez nos partenaires alors que nous étions, jusqu'en 1980, en tête des pays industrialisés.

L'évolution du commerce extérieur est tout aussi inquiétante et les résultats actuels montrent que la tendance est profonde et sera dure à inverser. Ainsi, en 1985, la progression des exportations n'a-t-elle contribué à la hausse du produit intérieur brut marchand qu'à hauteur de 0,7 p. 100, cependant que les importations la réduisaient de 1,4 p. 100.

S'agissant de l'inflation, si les derniers indices ont connu une nette amélioration, ils indiquent toujours une hausse bien supérieure à celle de l'Allemagne de l'Ouest avec qui nous réalisons la majeure partie de nos échanges.

Enfin - j'ai gardé cet élément pour la fin de mon exposé introductif, car il s'agit là de notre objectif prioritaire - il y a le chômage.

Deux notions essentielles doivent être gardées en mémoire. D'une part, le nombre de chômeurs officiellement recensés a atteint les 2 500 000. D'autre part, on a constaté une diminution nette du nombre d'emplois salariés entre 1981 et 1985, alors que, durant la période précédente, si le chômage avait également fortement progressé, on avait enregistré cependant une création nette d'emplois.

De fait, au regard de cette situation, des mesures d'urgence s'imposaient, que le Gouvernement a su mettre en œuvre rapidement, en dépit de la conception un peu particulière, pour certains, du travail parlementaire.

C'est ainsi que le Gouvernement a procédé tout d'abord à un réaménagement des parités monétaires, accompagné d'un plan tendant à renforcer la lutte contre l'inflation par des mesures rigoureuses en matière budgétaire, monétaire et de politique salariale.

Je ne reviendrai pas en détail sur ces mesures dont nombre revêtent un caractère très technique, notamment la levée de l'obligation de cession anticipée des recettes d'exportation, mais je tiens à souligner un élément important : le consensus qu'ont provoqué ces mesures au sein des milieux économiques et financiers internationaux.

Il ne s'agit pas là d'une vaine constatation, car toute personne avertie sait combien cette confiance, qui ne se décrète pas, est importante. Il est évident qu'une décision telle que la libéralisation des investissements et des emprunts à l'étranger est, à cet égard, symbolique du pari tenu et réussi du Gouvernement. Cela lui a permis d'agir plus vite dans certains domaines, notamment pour rembourser la dette extérieure de la France, qui avait progressé fortement, comme le soulignait dès 1983 M. le président Lucotte, et qui, ne serait-ce que mécaniquement, continuait d'obérer nos finances publiques.

Enfin, dernier acte du « train de mesures » du Gouvernement : la loi sur les privatisations dont la première partie va bientôt se jouer, la libération totale à courte échéance des prix ainsi que le collectif budgétaire qui, de par ses trois

orientations fondamentales, montrait déjà les grandes orientations du Gouvernement, à savoir la réduction du déficit de l'Etat, l'allègement de la pression fiscale et le réaménagement des priorités de l'Etat avec, en exergue, la lutte contre le chômage, notamment chez les jeunes.

De cette volonté de redressement du Gouvernement, trois maîtres mots doivent ressortir : assainissement, libéralisation et emploi.

Assainissement, car aucune économie ne saurait se rétablir durablement si elle ne le fait pas sur des bases saines. Il faut reconnaître au Gouvernement ce mérite non négligeable de ne pas avoir sacrifié ses engagements à une échéance électorale qui apparaît déjà bien ancrée dans nombre d'esprits.

Pourquoi et comment assainir ? Un gouvernement ne peut agir que s'il en a les moyens et s'il est libre de le faire selon sa volonté. Cela peut paraître une lapalissade, mais je répondrai par ces quelques interrogations :

Peut-on conduire librement sa politique économique si l'on est demandeur sur le marché international de capitaux ?

Peut-on agir indépendamment si l'on se lie les mains avec certains états, notamment dans le domaine énergétique ?

Peut-on, enfin, espérer gagner la confiance de nos partenaires si l'on soumet chacune de leurs actions à un contrôle strict et tatillon, de l'entrée des capitaux à la création d'une unité de production, sans parler du contrôle du licenciement et même, dans certains cas, de l'embauche ?

Ce dernier point me conduit à parler de ce qui m'apparaît être le deuxième axe majeur de la politique du Gouvernement et sans doute celui qui a provoqué le plus de discussions : la libéralisation.

Liberté des prix, des charges, d'embaucher et de licencier... Je suis le premier à considérer qu'une action menée sans concertation dans ce domaine pourrait être risquée. Mais je crois sincèrement que le Gouvernement a su trouver la juste mesure. En effet, le risque était grand, soit d'instaurer un laisser-faire complet, soit de trouver des améliorations, mais en restant dans le système précédent, qui interdisait aux entreprises de mener une véritable politique de l'emploi.

Il faut garder des idées simples en ce domaine.

D'une part, il n'est pas question de revenir sur les acquis sociaux. La politique de concertation mise en œuvre par le ministre des affaires sociales et de l'emploi est là pour témoigner de la volonté réelle du Gouvernement, tout comme l'inscription, dans la loi sur la suppression de l'autorisation administrative de licenciement, du dépôt d'un nouveau projet de loi dont le texte résultera des négociations entre partenaires sociaux.

D'autre part, il faut réfuter énergiquement cette vieille idée selon laquelle l'intérêt de l'entreprise est dissocié de celui de ses employés. Une société ne vit, avant tout, que grâce à son facteur travail, comme le démontrent les économistes. Alors, cessons de mettre en opposition ce qui ne le nécessite pas.

S'agissant de la liberté des prix, la volonté du Gouvernement, énoncée à l'article 1<sup>er</sup> de la loi d'habilitation économique et sociale, d'élaborer un nouveau droit de la concurrence, apporte les apaisements aux inquiétudes que ce mouvement de libéralisation aurait pu susciter. L'apparition de la publicité comparative, certes encore limitée juridiquement, montre bien les bénéfices que le consommateur pourra tirer d'une telle situation, comme l'entreprise, d'ailleurs, qui sera conduite à rationaliser son cycle de production, se rendant ainsi plus compétitive.

Dernier axe de la politique gouvernementale : l'emploi. Là encore, le Gouvernement a su prendre le problème dans sa globalité. Je n'énoncerai pas les nombreuses mesures tendant à favoriser l'emploi, notamment celui des jeunes. Je voudrais sortir ici du contexte économique de ce projet de loi pour souligner combien je suis sensible à l'action du Gouvernement en faveur de la famille et de la natalité en France. Je livrerai à votre réflexion cette phrase d'Alfred Sauvy, qui suffit à démontrer l'ampleur de la tâche qui attend ce Gouvernement : « Moins il y a de jeunes, plus il y a de chômage. »

Le projet de loi de finances qui nous est ici présenté apparaît dès lors comme la pierre angulaire sur laquelle pourront s'élever les ambitions légitimes que nous nourrissons pour notre pays.

C'est un exemple unique, car il a su tout d'abord réaliser le double pari de faire baisser la pression fiscale et de réduire le déficit budgétaire.

Cela ne s'est pas fait sans sacrifices et chacun pourra se désoler de voir tel ou tel domaine ne pas recueillir autant de fonds publics que l'on pouvait le souhaiter. Il existe des choix à faire, qui doivent respecter une logique : d'une part, il faut que l'Etat donne les moyens à chacun de s'accomplir ; d'autre part - et il s'agit d'une condition *sine qua non* - il est nécessaire que l'Etat ait les moyens de sa politique. Cela implique une rationalisation des choix budgétaires très stricte, car les ressources de l'Etat progressant faiblement, il a fallu maîtriser pleinement les dépenses publiques afin d'optimiser leur action.

A cet égard, les priorités du Gouvernement sont claires : justice et intérieur, défense, éducation, D.O.M. - T.O.M. et l'emploi, bien sûr. Permettez-moi d'exprimer ici la satisfaction des maires de voir progresser la D.G.F. d'un pourcentage enfin significatif (*Exclamations ironiques sur les travées socialistes.*)...

**M. René Régnault.** C'est pas mal !

**M. Jean-François Pintat.** ... et bien supérieur à l'inflation ; nous en avons perdu l'habitude, messieurs ! (*Rires sur les mêmes travées.*)

« L'Etat providence » est donc amené à disparaître. Monsieur le ministre, l'une des clés de la réussite de votre politique tient, je crois, dans cette idée force : optimiser financièrement et qualitativement l'action de l'Etat.

**M. Jean Francou.** Très bien !

**M. Jean-François Pintat.** Maîtrisant les dépenses publiques, vous avez pris aussi des mesures importantes en matière de fiscalité. Certaines doivent être approuvées pleinement ; d'autres m'amèneront à formuler quelques remarques.

Les mesures fiscales en faveur des particuliers qui entraînent une baisse des prélèvements de dix-huit milliards de francs recueillent, bien entendu, notre approbation, chacun bénéficiant d'une décote au moins égale à 3 p. 100. En ce domaine, vous avez su privilégier la famille en doublant l'abattement pour frais de garde, en attribuant une demi-part supplémentaire à partir du quatrième enfant et en étendant le mécanisme de la décote aux familles notamment.

S'agissant des entreprises, je noterai bien entendu la réduction générale à 45 p. 100 du taux de l'impôt sur les sociétés opérée par la loi de finances rectificative pour 1986 et la baisse de 16 p. 100 de la base d'imposition pour la taxe professionnelle. Compte tenu de diverses autres mesures, elles conduiront, là aussi, à une baisse du prélèvement effectué sur les entreprises.

Toutes ces opérations sont positives et elles méritent notre soutien. Toutefois, face à l'affaiblissement de l'économie française et au regard de l'ampleur des difficultés, les objectifs assignés à la politique budgétaire sont difficiles à atteindre.

Il est frappant de constater, dans un contexte de baisse très sensible des produits pétroliers, que la détérioration générale et profonde de notre compétitivité constitue le trait marquant de notre économie depuis cinq ans.

Brièvement, on est en droit de penser que trois facteurs sont sur ce plan déterminants : la part trop importante de la consommation par rapport au revenu national ; le formidable alourdissement de la dette publique et l'aggravation continue des charges qui pèsent directement sur nos coûts de production.

De ce triple point de vue, il faut bien le reconnaître, il est difficile, dans une seule loi de finances, d'essayer de s'attaquer à tous les problèmes à la fois.

Certes, il est bon d'agir par une baisse du taux marginal d'imposition et par la suppression d'un impôt qui décourageait l'effort, l'épargne et l'investissement. Mais, face à l'ampleur de la détérioration de notre économie, on est en droit de penser qu'il y aura lieu, dans un avenir proche, de privilégier les entreprises, qu'il s'agisse de l'allègement des charges ou de mesures destinées à mettre un terme à une progression trop forte des cotisations sociales, lesquelles pèsent de façon intolérable sur le coût du travail et augmentent les prélèvements obligatoires que vous voulez, par ailleurs, très justement réduire.

Deux directions sont, selon nous, à privilégier : l'épargne, qui continue à baisser de façon dramatique et pour laquelle le Gouvernement va heureusement présenter un projet de loi novateur, favorisant l'épargne à long terme ; l'investissement,

pour lequel nous soumettrons au Gouvernement, tout au long de la discussion budgétaire, un certain nombre de propositions.

Ces deux propos m'amènent à vous formuler deux remarques. Les diverses mesures prises en faveur des particuliers - exonération, abattements - vont amener un nombre grandissant de foyers fiscaux à être totalement exemptés du paiement de l'impôt sur le revenu. Je ne me ferai pas l'avocat du diable en déplorant l'absence d'imposition d'un nombre de plus en plus grand de foyers fiscaux, mais je tiens à attirer votre attention, monsieur le ministre, sur cette tendance qui tend à déséquilibrer un système fiscal où l'exonération risque de devenir la règle, et l'assujettissement, l'exception. Dès lors que l'on a choisi un système, il faut s'y tenir, ou bien le modifier globalement s'il ne correspond plus aux priorités du moment. Il faut surtout éviter de créer de trop nombreuses exceptions qui ne recueillent que le mécontentement de certains et qui incitent les mécontents à frauder le système.

Depuis de nombreuses années, à l'occasion de chaque loi de finances, le groupe des indépendants s'efforce de mettre en relief le caractère inadapté du régime fiscal applicable à l'agriculture.

Au cours du collectif budgétaire du printemps, nous avons soumis au Gouvernement un certain nombre de propositions. Le ministre délégué avait pris l'engagement - qui a été tenu - de faire figurer un volet de fiscalité agricole dans le projet de loi de finances. Mais il faut plus. Cela est d'autant plus urgent que l'agriculture française vit actuellement un véritable drame, plus particulièrement dans le domaine du lait et de la viande.

Nous avons noté avec satisfaction qu'un certain nombre de problèmes sont en voie de règlement. Toutefois, nous aurons quelques propositions à formuler. Nous remercions M. le ministre d'Etat des déclarations positives qu'il vient de faire voilà quelques instants.

S'agissant des aides en faveur des entreprises, vous avez préféré un système commun aux sociétés plutôt que des aides sectorielles. J'en approuve le principe, mais il faut en surveiller l'application. Certains secteurs doivent faire face à des difficultés plus grandes que d'autres : les entreprises exportatrices, par exemple, dépensent beaucoup de matières énergétiques sur lesquelles elles n'ont guère d'influence.

Ainsi, la lutte en faveur les économies d'énergie mériterait-elle, à notre avis, d'être poursuivie. Des progrès restent aussi à réaliser dans le secteur du bâtiment. Des travaux y seraient utiles, travaux qui, s'ils sont déclarés, évitent le travail au noir.

Je voudrais vous féliciter d'avoir réduit la taxe antiéconomique instituée par vos prédécesseurs sur le fioul lourd et le gaz, taxe qui constituait un handicap notable pour les entreprises, les P.M.E. et les P.M.I. surtout. Elle représente 2,5 p. 100 du prix de revient du papier journal pour les industries clientes, 6 p. 100 pour le ciment et 20 p. 100 pour la soude. Ce prélèvement est sans équivalent chez nos concurrents directs. En 1986, cette taxe représente 34 p. 100 du prix final en France contre 7 p. 100 en République fédérale d'Allemagne. Vous n'êtes pas responsable de cette erreur. Vous vous êtes même efforcé d'en limiter les dégâts. Je vous en félicite, mais il faut aller plus loin.

Monsieur le ministre, j'ai tenu à me livrer à une étude complète de ce projet de loi et du contexte dans lequel il se place en toute objectivité. Votre action va dans le bon sens et je m'en réjouis personnellement. Je me suis livré aussi à certaines remarques constructives, car l'essence même de notre travail de parlementaires est d'alerter et d'informer le Gouvernement.

Vous l'aurez compris à travers mon intervention, monsieur le ministre, la politique que vous menez recueille toute notre confiance, et c'est sans aucune arrière-pensée que le groupe de l'union des républicains et des indépendants vous apportera son soutien en votant ce texte. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Merli.

**M. Pierre Merli.** Monsieur le ministre, le budget que vous venez de présenter au Sénat se veut le premier acte de la politique budgétaire du Gouvernement. Comme tel, il comporte de grandes ambitions au service d'une politique économique fondée sur les principes d'initiative et de responsabilité.

Comme le soulignait tout à l'heure M. Christian Poncelet, président de la commission des finances, je trouve, moi aussi, une grande cohérence dans votre action. Si le projet de budget pour 1987 réalise une remise en ordre des finances publiques, je regrette toutefois, en quelques points, une trop grande prudence de votre part.

Votre budget pour 1987 présente de gros efforts pour la remise en ordre des finances publiques tout en respectant certaines priorités. Je voudrais tout d'abord vous féliciter d'avoir réalisé un effort d'orthodoxie budgétaire.

Au cours des dernières années, sous l'empire de la nécessité, le Gouvernement avait tenté de réduire artificiellement les dépenses publiques, en « débudgétisant » de nombreuses interventions.

L'an passé, mon collègue Jacques Moutet avait chiffré à 51 milliards de francs l'ensemble des dépenses qui avaient disparu du budget et qui minoraient ainsi le montant du déficit réel.

En 1987, une réintégration de ces crédits dans le budget de l'Etat, notamment par l'extinction des opérations de fonds spécial de grands travaux, dont l'expérience a montré - la Cour des comptes l'a confirmé - que son intervention n'était ni utile ni efficace par rapport aux procédures traditionnelles.

Vous réintégrez également dans le budget la rémunération des dépôts de chèques postaux. Même s'il s'agit de mesures peu spectaculaires, elles sont révélatrices de la volonté du Gouvernement de présenter au Parlement les comptes véritables de la France, après les critiques que nous avons formulées pendant cinq ans.

Ce souci de respecter l'engagement pris, je le trouve aussi dans les allègements fiscaux que vous avez décidés. Ils sont tout à fait nécessaires à la revitalisation de l'économie. « Trop d'impôt tue l'impôt » a-t-on dit parfois. Je suis satisfait de voir qu'en se privant de 27 milliards de francs de recettes fiscales, le Gouvernement met ses actes en accord avec ses paroles.

Je ne reprendrai pas la liste de toutes les mesures décidées en ce domaine pour alléger la fiscalité des personnes. Je crois sage d'avoir abaissé, dès cette année, le taux maximal de l'impôt et d'avoir fait, heureusement, un effort identique en faveur des revenus les plus modestes.

La remise en ordre, c'est aussi, pour équilibrer les deux mesures précédentes, un effort d'économies de 40 milliards de francs en dépenses, ce qui n'a jamais été atteint auparavant. Pour une fois, vous avez dépassé la mesure symbolique que l'on a souvent connue depuis vingt ans.

Il existe également dans ce budget un réel effort de remise en cause des crédits ouverts les années précédentes.

Certes, une grande partie de l'économie - 13 milliards de francs - provient de la suppression de 26 000 postes de fonctionnaires, suppression qui ne comprend aucune mesure de licenciement aux effets déplorables sur le plan humain. Je souhaite qu'une meilleure affectation des effectifs soit recherchée grâce à une meilleure répartition par services publics. Il subsiste en effet de sérieux besoins en personnel dans certains d'entre eux à côté d'une pléthore dans d'autres.

En tout état de cause, la diminution des effectifs ne devrait pas affecter l'efficacité de l'administration si, dans le même temps, vous vous attachez à accroître sa productivité en la modernisant.

Enfin, la réduction du déficit budgétaire correspond à un objectif de saine gestion, dont il faut vous féliciter, monsieur le ministre.

Au cours des dernières années, la dette publique a connu une croissance vertigineuse en raison de l'accumulation des déficits budgétaires : 30 milliards de francs en 1980, soit 1,10 p. 100 du produit intérieur brut ; 145 milliards de francs en 1986, soit 3 p. 100 du produit intérieur brut, et cela au moment où tous nos concurrents amorçaient un politique de réduction du déficit. Le déficit de la République fédérale d'Allemagne passait, en quatre ans, de 3,4 p. 100 à 2,2 p. 100 du produit intérieur brut.

La réduction de 17 milliards de francs du déficit en 1987 est une mesure indispensable à l'assainissement de nos finances.

Je constate avec satisfaction que votre volonté de rigueur et de remise en ordre au sein des dépenses de l'Etat ne vous conduit pas à négliger des actions essentielles. Au contraire, votre budget met l'accent sur certaines priorités. C'est le cas de la défense et de la sécurité publique.

Avec un total de 169 milliards de francs en 1987, le budget militaire progresse de 6,8 p. 100 au moment où l'ensemble du budget de l'Etat n'augmente que de 1,8 p. 100.

Il bénéficie ainsi de près de 11 milliards de francs de mesures nouvelles sur un total de 19 milliards, soit 60 p. 100.

Comment mieux traduire la priorité que le Premier ministre avait affichée, dès son discours de politique générale, le 9 avril dernier !

Mais, au-delà de cette appréciation globale, ce qui me paraît plus positif et symbolique de la volonté du Gouvernement, c'est la concentration de l'effort sur les dépenses d'équipement du titre IV : leur progression est de 13,4 p. 100 en crédits de paiement, de 20 p. 100 en autorisations de programme, alors que, de 1984 à 1986, le montant des autorisations de programme n'avait pas augmenté.

Le projet de budget militaire appelle, je crois, une appréciation très positive.

Il est significatif du recentrage sur les fonctions de souveraineté, lié au désengagement de l'Etat, dans certaines de ses interventions économiques.

Il accroît sa part dans le produit intérieur brut - 3,78 p. 100 en 1987.

Il met aussi l'accent sur la modernisation des équipements, assez compromise récemment ; on estime, en effet, à 15 milliards de francs le retard dans l'exécution de la programmation militaire pour 1984-1988.

Je veux croire, monsieur le ministre, que vous ne commetrez pas d'« oubli » dans le collectif de fin d'année, pour permettre à la nouvelle loi de programmation de partir sur des bases saines. Cette dernière, d'ailleurs, me semble tout à fait conforme aux besoins de la France.

Le second point que je veux traiter concerne la sécurité publique.

Dans le climat difficile que connaît notre pays en cette fin d'année 1986, il était nécessaire de renforcer les moyens pour assurer la sécurité des personnes et des biens. En rappelant la création, dans le cadre du budget de la défense, de 1 000 emplois de gendarme auxiliaire, je reconnais que le Gouvernement le fait, en accroissant les effectifs de police - 500 emplois créés et 800 appelés intégrés - et en affectant 300 millions de francs à la modernisation des techniques.

Faut-il conclure de ce tableau positif que votre budget ne souffre aucune critique ? Malheureusement, je ne peux aller jusque-là. Je regrette, en effet, une trop grande prudence dans quelques domaines : la fiscalité de la famille, l'investissement et les collectivités locales. J'avais l'intention d'évoquer aussi le sort des rapatriés, mais je suis finalement satisfait de constater que le Gouvernement, après arbitrage, a confirmé son intention de régler définitivement une situation douloureuse et qui n'a que trop duré. J'espère que les conditions d'application des mesures annoncées permettront de parvenir, sans trop de complexité, à une juste évaluation des situations particulières de nos compatriotes.

Le Gouvernement avait annoncé qu'une étape significative serait franchie dès cette année en direction d'une fiscalité plus favorable à la famille. Je reconnais que vous y consacrez, dans ce budget, 4,5 milliards de francs : la demi-part supplémentaire à partir du quatrième enfant ; le doublement de la majoration pour frais de garde ; l'extension de la décote. Mais nous sommes encore loin d'une véritable politique d'encouragement. Vous corrigez quelques excès, mais je crois que l'impôt devrait, non pas se contenter de ne plus pénaliser la famille - ce que vous tentez de faire - mais la favoriser nettement.

Il avait été envisagé d'accorder une part entière de quotient familial par enfant à charge dès le premier. Pourquoi y avoir renoncé ?

Pour éviter aux femmes le choix, souvent difficile, entre un enfant et une activité professionnelle, pourquoi ne pas créer une véritable allocation de garde d'enfant ou permettre l'exonération des cotisations sociales afférentes à l'emploi d'une personne gardant des enfants à domicile ou dans le cadre des crèches familiales ?

Je pense aussi que vous n'avez pas résolu dans ce budget le problème de l'égalité fiscale entre concubins et couples mariés.

Vous proposez de plafonner à 3 000 francs la deuxième demi-part pour les célibataires seules avec un enfant. Je ne pense pas que le moyen soit adapté, car vous allez de ce fait

souvent pénaliser de jeunes femmes véritablement seules, pour atteindre quelques couples non légitimes ; ce qui me semble injuste, c'est l'assimilation systématique de tous les foyers de parents seuls à des foyers vivant en concubinage.

En la matière, la seule véritable solution, c'est la déclaration fiscale séparée. Je sais qu'il s'agit d'une mesure coûteuse, maximaliste peut-être. En attendant, le débat que nous avons au Sénat devrait permettre d'améliorer, en ce domaine, le dispositif que vous proposez.

Je souhaite aussi que la discussion au Sénat permette d'avancer sur une autre question essentielle pour le développement économique : l'investissement.

L'investissement est dramatiquement insuffisant dans notre pays. Cette insuffisance compromet durablement notre commerce extérieur. Je sais que la confiance de M. le ministre d'Etat dans les lois du marché l'a conduit à refuser une aide fiscale. Elle me semble pourtant nécessaire. Un certain frémissement est intervenu en 1985 et 1986 ; l'Etat doit le prolonger, en donnant de nouveaux moyens aux entreprises. J'ai entendu tout à l'heure les explications de M. le ministre d'Etat ; elles ne m'ont pas entièrement convaincu. Je voudrais lui rappeler que de nombreux pays ont adopté une telle politique - il l'a d'ailleurs indiqué - qui, pourtant, appliquent des doctrines libérales. Aux Etats-Unis, par exemple, l'impôt sur les bénéfices des sociétés passe de 46 p. 100 à 34 p. 100 et, en Grande-Bretagne, de 52 p. 100 à 35 p. 100. Aucun de ces pays, à ma connaissance, n'a renoncé à se servir du levier fiscal pour contribuer au redressement des comptes des entreprises. Ne soyons pas plus timorés qu'eux !

La situation des collectivités locales - sujet qui m'intéresse tout particulièrement - appelle de ma part plusieurs observations.

Certaines évolutions sont positives ; je pense à la dotation du fonds conjoncturel de la T.V.A. ou au montant global de la D.G.F. Mais je souhaite qu'il n'y ait pas d'écart trop grand entre sa progression globale, 5,1 p. 100 - qui est tout à fait satisfaisante - et la dotation que reçoivent les communes, au travers de mécanismes complexes, sinon compliqués.

**M. René Rénault.** Hélas !

**M. Pierre Merli.** Le gel des clés de répartition en 1987 me semble une bonne mesure, mais il faudra bien réfléchir à son prolongement.

En revanche, d'autres évolutions sont beaucoup plus préoccupantes.

Vous prévoyez un allègement de 5 milliards de francs de la taxe professionnelle et une compensation pour les communes qui, dans le temps, risquent de poser quelques problèmes. Il s'agit malheureusement d'un nouveau palliatif, dans une liste déjà longue depuis dix ans.

Une véritable réforme de cette taxe s'impose et les replâtrages - qui faussent complètement la nature et la réalité de cet impôt - ne suffisent plus. D'allègements en compensations, le système initial est devenu incompréhensible. Je crois que la décentralisation, si l'on veut qu'elle réussisse, doit s'appuyer sur des bases fiscales assainies, renouvelées et non plus fictives.

Cette remarque s'applique également à la compensation des transferts de compétences. Le constat a été fait une nouvelle fois, lors du dernier congrès des présidents de conseils généraux : la compensation n'a pas été tout à fait intégrale et certains transferts sont lourds de charges à venir.

**M. Christian Poncelet,** président de la commission des finances. Très bien !

**M. Pierre Merli.** Je pense notamment aux lycées et aux collèges, dont les conditions d'entretien n'étaient pas toujours satisfaisantes et qui vont, de ce fait, générer, dans les prochaines années, une hausse de la fiscalité locale déjà lourde, qui pèse sur nos contribuables locaux. Les maires de France le savent bien.

Voici quelques jours, à l'Assemblée nationale, de nombreux présidents de conseils généraux se sont fait les porte-parole de cette inquiétude. Oui, il y a, dans ce domaine des potentialités redoutables de hausse des impôts locaux.

C'est également le cas du problème des cotisations à la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales. Même si le dispositif proposé par le Gouvernement atténue la hausse des cotisations des collectivités locales,

celle-ci va peser lourdement sur les budgets locaux. La bonne volonté des élus locaux, leur souci de rigueur financière, ne peuvent résister à cette situation. Il y aura inévitablement une augmentation de deux à trois points des impôts locaux. C'est trop lourd.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, je vous demande de renoncer au principe de surcompensation institué en 1985. C'est à tort que l'on a considéré à l'époque que la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales avait les moyens financiers de compléter les ressources d'autres régimes. C'est une mauvaise politique d'éviter les ajustements de cotisations dans certains secteurs pour les transférer sur les collectivités locales.

Dans votre budget, monsieur le ministre, il y a de nombreuses bonnes mesures. La discussion au Sénat, je l'espère, permettra de progresser encore. Vous nous présentez un budget d'apurement et d'avancée. Je vous en ai dit ma satisfaction. L'apurement est en bonne voie, encore un effort. N'hésitez pas trop dans l'avancée. (*Applaudissements sur certaines traversées de la gauche démocratique, sur les traversées de l'union centriste et de l'U.R.E.I.*)

**M. René Rénault.** Vous êtes vite satisfait !

**M. le président.** La parole est à M. Méric.

**M. André Méric.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'examen du projet de loi de finances pour 1987 va nous permettre de participer à un débat de fond sur la politique gouvernementale. C'est une occasion privilégiée, dans le contexte actuel, de pouvoir examiner un texte sans craindre le vote de la question préalable au Sénat ou l'application de l'article 49-3 à l'Assemblée nationale.

**M. René Rénault.** Très bien !

**M. André Méric.** Nous la saisissons pour dresser un bilan de l'action gouvernementale menée depuis le 16 mars dernier.

Mais, avant de nous livrer à nos analyses, permettez-moi d'énoncer quelques observations.

Monsieur le ministre, le projet de budget que vous défendez actuellement relève de votre choix de société. Nous voilà une nouvelle fois en présence d'un postulat en faveur du libéralisme. Ce postulat, d'ailleurs, vous nous l'aviez parfaitement explicité dans la loi de finances rectificative pour 1986.

En somme, si l'on en croit vos propos, moins d'Etat signifierait moins d'impôts, plus de possibilités d'investissements, donc plus d'emplois. Telle est votre théorie, dont on n'aperçoit aucun commencement de réalisation.

L'examen objectif des documents budgétaires mis sous nos yeux ne permet pas d'atteindre de tels résultats. Toutes les prophéties se veulent finalement rassurantes. La vôtre reste une simple prédiction.

Voilà plus de huit mois que vous détenez le pouvoir et vous présentez un budget où il est loisible de constater une baisse des prélèvements qui n'en est pas une et, notamment, une réduction drastique des dépenses, allant parfois à l'encontre des véritables intérêts de notre pays.

Huit mois de pouvoir, au cours desquels vous avez obtenu la réalisation de la plupart des promesses électorales de votre plate-forme en interdisant au Parlement de s'exprimer...

**M. Jean-Pierre Bayle.** Très bien.

**M. André Méric.** ... par l'application abusive de l'article 49-3 de la Constitution à l'Assemblée nationale et, au Sénat, par des questions préalables, qui ont pour objet de faire décider qu'il n'y a pas lieu de poursuivre la délibération ; c'est dire que la majorité sénatoriale n'admet pas que soient discutés les projets gouvernementaux. Les autres stratagèmes utilisés au Sénat aboutissent au même abandon constitutionnel afin de servir aveuglément les volontés impérieuses du Gouvernement.

M. le Premier ministre avait déclaré : « Je brûlerai tous mes vaisseaux. » Il s'agissait pour lui de tenir dans les délais les plus rapides des promesses inscrites dans la plate-forme électorale R.P.R.-U.D.F. et, surtout, de supprimer toutes entraves administratives pour garantir le libre jeu du marché.

Cette course effrénée, au cours de laquelle le Parlement n'a pas voté nombre de projets de loi essentiels pour la politique et l'économie de la nation, porte atteinte à son image, à la responsabilité du législateur.

Cet abaissement de la démocratie, contraire à l'esprit de la Constitution, est inacceptable.

Déjà, un hebdomadaire constatait récemment avec raison que cette « marche forcée » dérégla le fonctionnement des assemblées parlementaires.

La fragilité de la cohésion de la majorité parlementaire à l'Assemblée nationale, dont chaque débat éclaire les contradictions, de même qu'il montre les ambitions des courants politiques qui la composent, fait du Gouvernement le lieu unique de l'action, la source du droit, puisqu'il conteste les décisions du Conseil constitutionnel, les arrêts du Conseil d'Etat.

Le Gouvernement est devenu la seule instance légitime.

Cette concentration des pouvoirs concourt à mettre en place ce que certains et nous-mêmes appelons « la République gouvernementale », système que nous combattons avec toute notre énergie, car il représente un danger réel pour la démocratie parlementaire. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.*)

A la vérité, mes chers collègues, nous assistons à la formation d'un pouvoir absolutiste, soutenu par une réforme électorale dont la mise en œuvre n'a pas d'autre objectif que d'assurer la durée au pouvoir des partis de droite et d'extrême droite, en réduisant par un découpage scandaleux et inacceptable la puissance électorale des partis de gauche.

**M. Félix Ciccolini.** Très bien !

**M. André Méric.** Aussi, mes chers collègues, ne faut-il pas s'étonner que le projet de loi de finances pour 1987 donne au Gouvernement les moyens de poursuivre la politique de classe imposée au pays depuis le 16 mars dernier, et quelle politique !

Les réformes intervenues ou à venir, hospitalières, de l'enseignement supérieur, de l'audiovisuel, ne s'expliquent que par la nécessité pour les partis de droite de remercier les groupes de pression qui ont permis leur retour au pouvoir. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

Cela a été, d'abord, l'anonymat sur l'or, l'amnistie de la fraude et de l'évasion fiscales, la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes, qui, épargnant l'outil de travail et frappant le patrimoine immobilisé, avait un effet d'incitation à l'investissement productif.

Cela a été, ensuite, le retour à une fiscalité sur l'héritage privilégiant la transmission de l'entreprise à la famille, ce qui ne présente aucune garantie de compétence, au détriment de l'incitation à la vente à de nouveaux entrepreneurs, les dénationalisations, qui offriront aux capitaux des débouchés spéculatifs au détriment des débouchés productifs déjà boudés par la bourgeoisie française.

**M. Gérard Delfau.** Très bien !

**M. André Méric.** Cela a été, enfin, les coupes claires dans le budget de la recherche, d'abord de la recherche industrielle, ce qui est un comble de la part de ceux qui prétendent professer le culte de l'entreprise.

Tout cela va exactement contre la restauration et le raffermisssement de l'économie et de l'emploi.

La plus récente étude sur l'inégalité des richesses en France se résume ainsi : 10 p. 100 des ménages les plus riches possèdent un peu plus de la moitié des patrimoines et la moitié des ménages les moins fortunés ne possèdent pas 10 p. 100 des avoirs français.

Cela n'empêche pas le Gouvernement de présenter une loi de finances, dans laquelle les sacrifices à consentir ne sont pas à la mesure des possibilités de chacun.

C'est cela le libéralisme !

Les riches deviennent plus riches et les pauvres plus pauvres.

Cependant, tous vos propos tendent à convaincre l'opinion de la supériorité de cette thèse, sur tout autre système, malgré son archaïsme.

En réalité, le Gouvernement en est resté aux thèses d'Adam Smith, qui, dans ses « Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations », définit un mécanisme, pour le moins simpliste, qui consiste à affirmer qu'en poursuivant son intérêt personnel l'on contribue sans le savoir à l'intérêt collectif.

Pour justifier ses écrits, Adam Smith, cet économiste écossais, considère que ce phénomène économique, pour le moins chimérique, serait « conduit par une main invisible ».

Croyez-vous, monsieur le ministre, que l'essor vertigineux de la technologie dans toutes les dimensions de l'activité humaine, que les accroissements inouïs, inespérés, illimités des connaissances et, surtout, des forces innovatrices, transformant les rapports de travail, du travail lui-même, de l'enseignement et du savoir, croyez-vous, dis-je, qu'une telle mutation gigantesque et permanente puisse être guidée seulement par le libre arbitre, ou, comme le préconisait Adam Smith, « par une main invisible » ?

Il n'est pas pensable qu'avec des thèses qui viennent du fond des âges il soit possible de diriger un marché sans cesse transformé par une révolution technique qui nous interpelle.

Nous vivons un temps où nous disposons des moyens de subvenir aux besoins de tous.

Mais le chômage s'aggrave, le travail à temps plein est concurrencé par le travail arythmique, le labeur des hommes ne semble plus nécessaire dans sa totalité à la production des biens.

Cela pose, chaque jour, avec plus d'acuité le droit de vivre de ceux qui ne travailleront pas pour cette production, alors que les technologies informationnelles nous permettent de bénéficier d'une source de vive créativité.

Cette constatation irréfutable ne manque pas de susciter chez nous inquiétude et angoisse.

Votre appel au libéralisme est un cache-misère idéologique, chargé de faire illusion pour masquer les intolérances des propositions gouvernementales avec leurs cortèges d'injustices sociales pour le monde du travail.

Votre libéralisme, c'est la doctrine de ceux qui veulent laisser jouer, sans intervention extérieure, les lois du marché.

Il ne s'agit plus de la liberté de la personne humaine, comme on le laisse croire, mais de celle du fonctionnement, sans contraintes, des mécanismes sociaux, comme l'offre et la demande, soumis à des forces anonymes et aveugles et qui ne sont plus dirigés, commandés.

Votre libéralisme est celui de « la libre entreprise », qui permet à ceux qui détiennent des moyens matériels puissants - capitaux, crédit - d'utiliser et d'orienter ces mécanismes à leur profit, même si cela va à l'encontre de l'intérêt de la nation.

**M. Félix Ciccolini.** Très bien !

**M. André Méric.** Votre libéralisme, c'est la « liberté » pour le patron de fixer les salaires, de licencier sans être gêné par des conventions collectives, des actions syndicales ; c'est aussi la « liberté » de se concentrer avec d'autres pour imposer ses prix, etc.

Votre libéralisme, c'est aussi la « libre entreprise », c'est encore la « libre concurrence », qui permet à un chef d'entreprise puissant de réduire à la faillite, ou d'acculer à vendre son affaire, un rival moins bien armé, ce qui ne signifie pas nécessairement moins compétent, moins dynamique.

Votre libéralisme économique est, par essence, anti-étatique, destructif, abrogatif, contre la législation sociale, la législation du travail, la planification, ce qui n'empêche pas les dirigeants d'importants groupes industriels ou des groupements des petites et moyennes entreprises de réclamer à grands cris des subventions de l'Etat quand ils se trouvent en difficulté, souvent faute de planification et d'analyses prévisionnelles. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

En somme, votre libéralisme entend oublier l'essentiel. Pour que la logique de l'homme prévale sur celle des systèmes productifs, il est indispensable que les promesses d'un temps nouveau pour l'épanouissement humain, dont un tel changement de nature est porteur, ne soient pas détournées pour soutenir un système économique et social devenu obsolète. Oui, l'obsolescence, c'est ce qui caractérise aujourd'hui votre politique. Vos thèses libérales sont obsolètes.

Votre politique ne peut que régénérer la lutte des classes, aggraver sa virulence. Au moment où s'accélère tous les jours davantage la révolution technologique, votre budget est à la mesure de votre conception de l'économie. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

Le 10 septembre dernier, j'écoutais, plume en main, la prestation de M. le ministre d'Etat à *L'Heure de vérité*.

**M. Christian Poncelet**, président de la commission des finances. C'est bien d'écouter !

**M. André Méric**. C'est surtout vous que j'écoute, parce que les autres, je les connais bien.

J'ai retrouvé dans les documents budgétaires la traduction de ses propos. Il a annoncé une baisse de 15 milliards de francs en faveur des ménages, qui était immédiatement annulée par des prélèvements sociaux supplémentaires d'un montant de 16,5 milliards de francs.

**M. Gérard Delfau**. Très bien !

**M. André Méric**. Il a d'ailleurs déclaré : « Il est vrai que nous retirons d'une main ce que nous donnons de l'autre. »

**MM. René Régnauld et Jean-Pierre Masseret**. Tout à fait, il l'a dit.

**M. André Méric**. L'une est modeste, l'autre est puissante. Comment oublier de dire que près de la moitié de ces 16 milliards de francs d'économie vont bénéficier aux seuls 130 000 contribuables les plus riches, ceux pour qui l'impôt sur les grandes fortunes est supprimé, ce qui entraîne une réduction du montant des impôts de 4 milliards de francs, ceux pour qui les tranches d'imposition à 60 p. 100 et à 65 p. 100 abaissées à 58 p. 100 provoquent une remise de 2 milliards de francs et ceux pour qui l'avoir fiscal porté à 61 p. 100 entraîne une réduction de 2 milliards de francs supplémentaires, soit au total 8 milliards de francs de moins d'impôt, pour ceux qui gagnent en moyenne 55 000 francs par mois ?

Les perdants de ce budget, qui sont-ils ? Ce sont neuf millions de foyers exonérés d'impôts, mais qui paieront 0,7 p. 100 de cotisations sociales en plus, ...

**M. René Régnauld**. Tout à fait !

**M. Gérard Delfau**. Très bien !

**M. André Méric**. ... deux millions de contribuables qui perdront dans la cotisation sociale ce qu'ils ont gagné par la décote, douze millions de contribuables moyens pour lesquels les taux de 0,4 et 0,7 p. 100 de supplément de cotisations sociales sont sensiblement supérieurs à l'allègement de 3 p. 100.

Cette répartition, injuste et trompeuse de l'effort de la nation, sacrifie l'avenir, par exemple, dans le domaine fiscal, où la logique boursière prend le pas sur la logique industrielle.

L'extension, au bénéfice distribué, de la réduction à 45 p. 100 de l'impôt sur les sociétés aura des conséquences sur la rentabilité des investissements boursiers, mais pas sur l'autofinancement des entreprises.

Cette répartition sacrifie l'avenir par les dépenses.

Le budget de l'industrie est en chute libre.

L'Etat renonce à ses moyens d'information.

Il supprime le fonds industriel de modernisation. Les prêts du Fonds de développement économique et social sont lourdement amputés.

Libéral, le ministre se veut exemplaire dans sa démarche. Toute suppression d'aide est, par définition, considérée comme une amélioration, alors que le Gouvernement n'arrive pas à combler le retard par rapport à nos concurrents.

L'appareil productif industriel français reste convalescent pour le plus grand profit des industries étrangères.

L'investissement est en panne. La France est loin derrière la République fédérale d'Allemagne, le Bénélux, l'Italie, pour la progression des investissements industriels, qui est de 3,1 p. 100 au lieu de 7 à 10 p. 100 ailleurs, ou pour l'augmentation des investissements dans les services, qui est de 3,3 p. 100 contre 5 à 7 p. 100 ailleurs.

Seule la Grande-Bretagne ultralibérale de Mme Thatcher a des taux plus bas que les nôtres. Faut-il s'en étonner ? Je ne le pense pas.

Les prévisions pour 1987 ne sont guère enthousiastes.

Ainsi, Euro-Invest donne plus 2,7 p. 100 pour la France contre plus 3,9 p. 100 pour l'Europe.

A l'heure où la situation de l'industrie française est loin d'être réjouissante, cette démarche la condamne.

Déjà avant 1981, les gouvernements de MM. Chirac et Barre avaient choisi de faire porter sur les entreprises les effets du choc pétrolier. L'auraient-ils oublié ? Mais de 1981 à 1986, l'entreprise a été au cœur des préoccupations du gouvernement, contrairement à ce qu'a affirmé M. le rapporteur général.

**M. Alain Juppé**, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget. C'est pourtant vrai !

**M. André Méric**. Quand vous parlerez, monsieur le ministre, je ne vous interromperai pas.

**M. Alain Juppé**, ministre délégué. On ne peut pas dire que je vous ai interrompu !

**M. André Méric**. Je ne ferai pas non plus de signe de dénégation, parce que je suis poli.

En effet, je suis allé, après le propos de M. le rapporteur général, rechercher un indice significatif de l'évolution de l'industrie, à savoir le taux de marge. Or je constate que ce taux de marge est passé de 24,6 p. 100 en 1980 à 25,9 p. 100 en 1984 et à 27,7 p. 100 en 1985.

Voilà comment le précédent gouvernement ne s'est pas occupé de notre industrie ! (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

Je voudrais rappeler également que, sans l'intervention de l'Etat, et la mise sur pied, en concertation avec la profession, d'un plan textile, il n'y aurait plus aujourd'hui en France d'industrie textile.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt**. Absolument !

**M. André Méric**. Nous nous sommes efforcés d'être efficaces et pragmatiques.

Vous utilisez la France comme un laboratoire d'économie libérale pour justifier l'intervention massive du Gouvernement et de sa majorité contre les garanties conquises depuis quarante ans par le monde du travail, afin de renforcer les inégalités en faveur du pouvoir patronal.

En cette matière, les succès de Mme Thatcher sont instructifs, surtout dans le domaine de la démolition ! Nous vous en supplions : ne l'imitiez pas !

Je voudrais maintenant répondre aux propos de M. le ministre d'Etat. Il a mis en exergue une relative amélioration de l'évolution économique : l'année 1986 se terminerai, d'après lui, avec une légère reprise de l'activité et une amélioration du commerce extérieur, sur une note optimiste. Cependant, ce que M. le ministre d'Etat ne nous a pas dit, c'est que de juillet 1985 à juillet 1986, les importations ont augmenté de 6,6 p. 100, tandis que le produit intérieur brut n'augmentait que de 2,3 p. 100. On a, en effet, constaté une augmentation de la consommation ; cette augmentation peut être très préjudiciable à l'équilibre extérieur, car l'I.N.S.E.E. observe, comme nous l'avons déjà fait, que l'appareil productif français n'est pas encore en état de satisfaire une demande trop vive.

En réalité, en France, le problème n'est pas que les ménages consomment plus, mais que les entreprises produisent davantage. Or, l'entreprise étant soumise au laisser-aller du libéralisme, il est interdit d'intervenir pour axer le développement de la production sur la demande interne.

La consommation reprend du fait de la chute de l'inflation : celle-ci joue un rôle de relance. Dans ces conditions, pourquoi épargner si l'érosion monétaire n'est pas en cause ? Voilà pourquoi l'épargne diminue. C'est vrai, monsieur le rapporteur général, le taux d'épargne en France était de 18,6 p. 100 en 1975 ; il sera, nous dit-on, de 11 p. 100 seulement à la fin de l'année. Cela est dû en particulier à l'augmentation de la consommation dans ce pays.

**M. Tony Larue**. Très bien !

**M. André Méric**. Je voudrais que le Gouvernement m'explique comment il va lutter contre l'insuffisance de la production française en tant que thèse libérale, comment il va lutter contre l'augmentation de la consommation en contrepartie du recul de l'érosion monétaire. A notre avis, ce sont autant de problèmes qui ne peuvent ou ne sauraient être traités que par le laisser-faire ou le laisser-aller économique préconisé par le Gouvernement.

Je voudrais que le Gouvernement m'explique surtout comment il fera croître les revenus sans créer de déséquilibre massif. On aurait pu espérer, mes chers collègues, que le

Gouvernement n'aurait pas osé se servir des recettes de la privatisation d'entreprises nationales pour boucler son budget, mais, contre toute espérance, il a osé.

Nous voyons là un manque de rigueur, une solution de facilité, une dilapidation qui aurait pu être évitée par une gestion vraiment rigoureuse.

**M. Gérard Delfau.** Très bien !

**M. André Méric.** La privatisation a provoqué bien des polémiques. Comment pouvait-il en être autrement après le vote d'une loi qui porte sur soixante-cinq entreprises et 200 milliards de francs ?

Mes chers collègues, compte tenu des capacités d'absorption du marché financier, il faudra dix-sept ans pour achever ce programme ; nous serons alors en 2004 ! (*M. le ministre marque sa désapprobation.*) Je ne serai peut-être plus là !

Les trois premières entreprises privatisées - Saint-Gobain, Paribas et A.G.F. - valent à elles seules près de 55 milliards de francs, soit le double du montant des capitaux nouveaux investis en actions en 1985.

Cette constatation nous interpelle. Ou bien le Gouvernement entend céder à des intérêts étrangers une partie de ces entreprises et une telle éventualité sera un danger pour l'indépendance nationale ; ou bien il faudra y renoncer et ces décisions deviennent alors des impostures.

Nous avons appris, avec quelque surprise, que l'aide de l'Etat continuera à être accordée et sera recentrée pour les entreprises vendues au capital privé. M. Alain Chastagnol, député R.P.R. du Lot, chargé d'un rapport sur la privatisation, indiquait - écoutez bien, mes chers collègues - que « la privatisation est le seul moyen de relancer l'activité des entreprises, mais celle-ci n'exclut pas l'aide de l'Etat ».

C'est dire que, si l'on se montre très réticent pour aider financièrement les entreprises nationalisées, on ne le sera pas pour les entreprises privatisées. Jusqu'où ira-t-on pour soutenir le capital, pour assurer la rentabilité financière des entreprises privatisées, c'est-à-dire de ceux qui auront profité de la vente de ces entreprises, d'une partie du patrimoine national ?

Je voudrais arrêter là mon propos ; je traiterai cependant brièvement de la répression. Samedi dernier encore, j'ai vu à la télévision M. le ministre de l'intérieur qui, s'adressant aux militants du R.P.R., parlait de nous en nous qualifiant de « jocrisses » ; c'est une insulte que l'on emploie dans le Midi de la France, je ne la lui retourne pas ! Mais sur la répression, le constat est sévère tant notre ambition était grande.

L'insécurité ne se règle pas par l'intimidation oratoire. « Terroriser les terroristes » est un propos irresponsable et sans fondement. Les attentats intervenus depuis ont permis d'en mesurer la légèreté. Nous pourrions, sans effort, retourner un à un les arguments proférés par vos leaders à l'occasion des différents événements graves que nous avons eu à supporter.

**M. Louis Perrein.** Très bien !

**M. André Méric.** Je pourrais continuer à aborder les différents chapitres budgétaires et les objectifs du Gouvernement. Telle n'est pas mon ambition aujourd'hui.

En fin de compte, le projet de budget que présente le Gouvernement n'est que fallacieusement rigoureux et, qui plus est, socialement injuste. Plus grave, en affirmant concrètement la volonté libérale de désengager coûte que coûte l'Etat, il menace l'avenir industriel de notre pays.

Les implications politiques de ce budget sont donc très claires ; elles correspondent parfaitement aux projets annoncés par la droite avant les élections. Il s'agit de mettre en œuvre un libéralisme bâtarde et dirigiste en faveur des entreprises, sans pour autant aider les secteurs qui connaissent de réelles difficultés, le Gouvernement refusant d'assumer, sous prétexte de décentralisation, les charges qui étaient jusqu'à présent les siennes, tout en maintenant, voire en augmentant, le taux de prélèvements obligatoires.

S'il n'est pas une surprise, le nouveau budget donne au Gouvernement la possibilité de détruire l'œuvre sociale et économique de la gauche et de créer une situation où les différences sociales seront encore bien plus marquées qu'avant 1981. Telles sont les raisons pour lesquelles nous nous y opposerons. (*Vifs applaudissements sur les travées socialistes.*)

10

## ÉLECTION DE JUGES DE LA HAUTE COUR DE JUSTICE

**M. le président.** Voici le résultat du scrutin pour l'élection de douze juges titulaires de la Haute Cour de justice :

Nombre de votants : 172.

Bulletins blancs ou nuls : 0.

Majorité absolue des membres composant le Sénat : 160.

Ont obtenu :

MM. Guy Allouche .....	138 voix
Jean Amelin .....	172 voix
Hubert d'Andigné .....	172 voix
Pierre Brantus .....	172 voix
Louis Brives .....	165 voix
Félix Ciccolini .....	143 voix
Charles de Cuttoli .....	172 voix
Jacques Larché .....	172 voix
Charles Lederman .....	103 voix
Jacques Machet .....	160 voix
Kléber Malécot .....	168 voix
Jacques Thyraud .....	170 voix.

MM. Charles de Cuttoli, Hubert d'Andigné, Jacques Larché, Pierre Brantus, Jean Amelin, Jacques Thyraud, Kléber Malécot, Louis Brives et Jacques Machet ayant obtenu un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des membres composant le Sénat, je les proclame juges titulaires de la Haute Cour de justice.

**M. André Méric.** La voilà, la démocratie !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Sectarisme !

**M. René Régnault.** Où est le pluralisme ?

**M. le président.** Trois sièges restent à pourvoir.

Il y aura donc lieu de procéder à un deuxième tour de scrutin. Je rappelle que la conférence des présidents a fixé la date de ce deuxième tour à demain, mardi 18 novembre, à seize heures.

11

## LOI DE FINANCES POUR 1987

### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** Nous reprenons la discussion du projet de loi de finances pour 1987.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Colin.

**M. Jean Colin.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, m'exprimant au nom du groupe de l'union centriste, j'émetts d'emblée une appréciation extrêmement positive sur ce projet de budget pour 1987.

Il répond, en effet, aux exigences fondamentales d'une politique économique d'efficacité. Il s'attaque délibérément à un déficit chronique et combien important qui fut trop longtemps la règle et qui était considéré comme un mal nécessaire. A cet égard, il met en place une très courageuse politique et des mesures d'économies budgétaires allant parfois jusqu'à la limite de l'impopularité.

Dans le même temps, ce budget s'attache à faire renaître la confiance, à stimuler l'esprit d'entreprise en accordant des avantages aux responsables de l'économie. Ainsi, il permettra à ceux-ci d'agir avec plus de dynamisme, de résolution et, finalement, plus de chances de succès, notamment dans le domaine si difficile de la compétition internationale. Ce qui doit être obtenu de ce fait, c'est un renforcement de notre potentiel économique, qui se traduira par un bond en avant des performances des entreprises, des créations d'emplois et un recul du chômage.

Ce projet de budget va donc dans la bonne direction etrompt heureusement avec les orientations du passé. N'oublions pas, en effet, l'état de nos affaires au moment des élections législatives de mars 1986. Il était des plus inquiétants. Un tassement de notre compétitivité, un assouplissement de notre volonté d'entreprendre, un état d'esprit porté vers la

grisaille, tels étaient les phénomènes enregistrés. Les bilans des mois qui ont suivi en ont encore porté les traces. Il fallait rompre avec une tendance aussi inquiétante. Le Gouvernement s'y est aussitôt employé.

Eh oui ! A ceux qui déjà s'impatientent, rappelons la vérité des faits et la sévérité des chiffres. Cette vérité est cruelle : pour la seule année 1985, l'augmentation du produit intérieur brut n'a été que de 1,1 p. 100, alors qu'il faut un minimum de 3 p. 100 de croissance pour commencer à créer des emplois ; le déficit du commerce extérieur, malgré les effets positifs de la baisse du dollar et du pétrole, atteignait néanmoins 42 milliards de francs ; ce chiffre doit être comparé aux 200 milliards de francs d'excédents enregistrés par la République fédérale d'Allemagne.

Cela prouve que l'assainissement en profondeur de notre économie n'était pas réalisé. Circonstance encore plus préoccupante, le solde des échanges extérieurs est trop sensible à l'accroissement de la demande intérieure, sans l'être suffisamment à celui de la demande internationale.

L'investissement productif, après avoir atteint un plancher historique - moins 14,1 p. 100 de la valeur ajoutée pour 1984 - a subi une légère augmentation de 2,3 p. 100 ; le taux d'épargne des ménages - 12,1 p. 100 - n'a jamais été aussi faible du fait de la diminution ou de la stagnation du pouvoir d'achat ; le rythme de l'inflation a manifestement pu être contenu, mais un différentiel préoccupant subsiste néanmoins avec la République fédérale d'Allemagne, qui demeure notre principal partenaire commercial.

Le nombre de demandeurs d'emploi est paradoxalement demeuré figé aux alentours de 2 300 000, alors que, dans le même temps, l'emploi total baissait de 0,6 p. 100 en 1983, de 1,1 p. 100 en 1984 et de 0,2 p. 100 en 1985. Seules les mesures de traitement statistique ou social du chômage peuvent expliquer un semblable décalage.

Il n'en demeure pas moins que le chômage, dont la durée moyenne n'a cessé de s'aggraver pour atteindre 340 jours, soit près d'une année, constituait, au début de 1986, et constitue, hélas ! encore aujourd'hui, l'une des préoccupations essentielles de nos concitoyens.

Le Gouvernement et sa majorité se sont résolument engagés sur la voie du redressement en adoptant une série de mesures visant à redonner aux entreprises plus de dynamisme, et aux Français le goût d'entreprendre.

Il convenait, en effet, de redonner à nos entreprises des espaces de liberté pour les prix, pour les changes, pour la gestion des effectifs, tout en respectant naturellement les droits des salariés.

Le présent projet de loi de finances illustre encore davantage ces nouvelles orientations. Elles seront, j'en suis sûr, de nature à améliorer la compétitivité de nos entreprises et nous ne pouvons dès lors que les approuver : diminution généralisée des taux de l'impôt sur les sociétés, déductibilité de l'augmentation de la provision pour congés payés, allègement de 5 milliards de francs de la taxe professionnelle, diminution par deux de la taxe sur les frais généraux, diminution de la fiscalité pesant sur le fioul lourd et le gaz naturel, autant de mesures qui, prises dans leur ensemble, constituent un programme important.

Ainsi, compte tenu des modifications apportées par l'Assemblée nationale au projet de loi initial, les allègements fiscaux dont bénéficient les entreprises dépassent de très loin - si l'on calcule en année pleine, naturellement - les 12 milliards de francs initialement accordés.

Demeure le débat quelque peu théorique de la nécessité ou du refus d'ajouter à toutes ces mesures une aide fiscale directe à l'investissement.

Le problème est posé car la France a incontestablement pris, au cours des dix dernières années, un très grave et très préjudiciable retard en matière d'investissement industriel, les élus de toute sensibilité politique en conviennent. Le rapport économique et financier annexé au projet de loi de finances précise au demeurant qu'il est une nécessité vitale pour les entreprises françaises : investir dans du matériel neuf afin d'incorporer dans leur capital les technologies nouvelles et de rester compétitives sur les marchés internationaux. Cela donne à penser que le redressement de l'investissement n'est pas encore suffisant.

Si l'on se réfère à l'exemple d'un certain nombre de pays développés, les mécanismes d'aide à l'investissement qui y ont été mis en place au début des années 1980, qu'il s'agisse

de la République fédérale d'Allemagne, de la Grande-Bretagne ou encore des U.S.A., ont incontestablement contribué à la reprise de cet investissement. Cependant, pour être vraiment efficaces, ces aides doivent avoir une certaine permanence, ne pas être introduites au hasard et ne pas aller à contre-courant dans un ensemble international très imbriqué. Il convient, en effet, de choisir, de préférence, le début d'un cycle de reprise.

Il faut savoir que, dans les pays cités ci-dessus, les gouvernements ont plutôt tendance à supprimer ces dispositifs d'aide directe pour les remplacer par une baisse des taux de l'impôt sur les sociétés. Cette façon de procéder donne raison à la thèse défendue par le Gouvernement selon laquelle toute aide spécifique à l'investissement est hasardeuse. C'est malheureusement oublier que les pays auxquels je faisais allusion en sont à la seconde étape, à savoir la consolidation de leur économie, alors que notre pays est encore, malheureusement, en convalescence et que nos entreprises sont particulièrement vulnérables.

Telles sont toutes les raisons pour lesquelles il serait sans doute souhaitable de renforcer encore, si cela était possible, le dispositif de réduction des charges des entreprises contenu dans le présent projet de loi de finances, soit en modifiant les modalités retenues pour l'allègement de la taxe professionnelle, impôt qui devient extrêmement pesant et pénalise largement beaucoup d'entreprises, soit en adoptant un dispositif d'amortissement accéléré applicable sur plusieurs années, comme l'ont suggéré certains députés, soit encore en réduisant de manière plus sensible le taux de l'impôt sur les sociétés pour les bénéfices réinvestis ou ceux qui sont réalisés par les petites et moyennes entreprises. Il y a là une évolution très logique à laquelle font sans doute obstacle les difficultés du moment.

L'allègement des charges fiscales pesant sur les entreprises et sur les particuliers devrait permettre d'abaisser le niveau, devenu très inquiétant, des prélèvements obligatoires. Or cette évolution souhaitable qui vise à décrocher du taux dévastateur de 45 p. 100 du produit intérieur brut se heurte à des obstacles. Deux explications peuvent être avancées : d'abord l'augmentation, hélas ! indispensable des cotisations sociales pour faire face au déséquilibre financier de la sécurité sociale, qui rend d'autant plus nécessaires les économies que propose le Gouvernement à cet égard, ensuite, la maîtrise des prélèvements opérés au profit des collectivités territoriales.

Or, dans ce domaine, nous ne pouvons que vous faire part de notre préoccupation car certaines décisions prises par les gouvernements précédents vont, bien sûr, dans le mauvais sens. L'actuel gouvernement n'est pas sans doute en mesure, pour le moment, d'opérer les inflexions qui s'imposent. Et pourtant ! que de choses à remettre en ordre : réduction des exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties, décision fort mal accueillie car elle mettait en cause la parole de l'Etat ; modification des critères de remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée par le fonds de compensation de la T.V.A. ; modification des critères de régularisation de la dotation globale de fonctionnement ; enfin, incidence regrettable de la surcompensation entre les régimes spéciaux d'assurance vieillesse...

**M. René Régnault.** Il faut la supprimer !

**M. Jean Colin.** ... ce qui a eu pour conséquence d'assécher littéralement les réserves de la C.N.R.A.C.L., d'entraîner un besoin de financement de 12 milliards de francs en 1987 avec toutes les conséquences que l'on sait en ce qui concerne l'augmentation des cotisations des employeurs, collectivités territoriales, communes, départements, régions, mais également hôpitaux.

Corollaire naturel de cette situation, l'augmentation inéluctable des impôts locaux qui, eux aussi, concourent au calcul des prélèvements obligatoires.

J'ajouterai que cette situation aura pour conséquence de neutraliser en partie - ce qui est regrettable - l'allègement de taxe professionnelle accordé aux entreprises. Au demeurant, le mode de compensation de la perte de recettes enregistrée par les collectivités locales mériterait sans doute d'être revu et amélioré.

Il va de soi que nous appelons de tous nos vœux l'abandon de la surcompensation introduite par les gouvernements précédents car elle se traduit ni plus ni moins par un transfert de charges et d'impopularité de l'Etat en direction des collectivités territoriales.

D'un autre côté, et nous l'en félicitons, le Gouvernement engage une vigoureuse action de révision des interventions de l'Etat et de rationalisation de notre appareil administratif, tout en préservant la qualité du service public. Il est vrai que vos prédécesseurs ont cru devoir créer près de 130 000 emplois supplémentaires dans la fonction publique, excès qui ont même conduit le précédent gouvernement à revenir en arrière et à supprimer 4 300 postes dès 1986. De votre côté, monsieur le ministre, vous proposez la suppression par non-renouvellement de 26 000 emplois en 1987, tout en faisant bénéficier un certain nombre de ministères de créations substantielles. Je pense notamment au ministère de la justice, au ministère de l'intérieur, où les besoins ne sont pas contestables.

Les lois de décentralisation ont opéré un très important transfert de responsabilités et de moyens de l'Etat en direction des collectivités territoriales, communes, départements et régions. Peut-être existe-t-il dès lors, en compensation - cette compensation paraît logique - quelques gisements d'économies nouvelles au niveau des administrations centrales ?

Certes, j'ai bien conscience que vous vous êtes employé à réaliser des abattements sévères dans les dépenses de l'Etat, en particulier au niveau des services centraux. Mais ne peut-on encore faire davantage ? Je le crois.

Sans vous faire de reproches, car le temps vous a manqué, je vous engage à un examen extrêmement critique de la nécessité des dépenses et de l'existence de tout cet ensemble d'organismes, de comités, de services qui ont proliféré au fil des temps, sans jamais qu'on en élague le moindre rameau et qu'on ose porter le fer dans ce maquis des services votés, dont il faut bien avouer que le contrôle nous échappe ensuite dès l'instant où - une fois et pour toujours - le Parlement a donné son approbation.

Dans un temps que j'ai jadis connu comme jeune fonctionnaire - c'est donc un temps lointain - on ne répugnait pas à utiliser les grands corps d'inspection pour de telles missions, mais le paysage administratif me semble avoir changé et de semblables tâches relèvent désormais de l'intrépidité. Je crois très sincèrement cependant que la compression des dépenses publiques passe, pour une part, par de telles étapes et qu'il faudra beaucoup de courage pour aborder cette question. A ce propos, M. le ministre d'Etat a borné son ambition à empêcher les dépenses de croître, ce qui exclut les solutions draconiennes que je préconise. Je le regrette un peu.

Dès maintenant, j'en conviens, la réduction du déficit budgétaire constitue l'une des priorités essentielles du Gouvernement : celui-ci ne devrait représenter que 2,5 p. 100 du produit intérieur brut en 1987 contre 3 p. 100 en 1986. Le progrès est donc important et tout à fait significatif.

Par conséquent, nous ne pouvons que vous encourager à persévérer dans cette voie : l'expérience de nos voisins et partenaires nous démontre que la compression des déficits publics, et en parallèle le renforcement de l'appareil productif, constituent des conditions indispensables à la reprise de l'investissement et à la création d'emplois productifs de façon durable.

Nous devons également défendre notre place au sein de l'Europe. Les économies des pays européens sont de plus en plus imbriquées et interdépendantes. C'est sans doute pour ne pas avoir compris suffisamment à temps cette vérité première que l'expérience menée par vos prédécesseurs a échoué, car elle prenait pour assises une situation largement dépassée.

L'évolution semble pourtant encore bien lente et les progrès bien décourageants. Que d'atermoiements, que de partis pris sur le plan national ! Il faut, à notre sens, aller plus vite et plus loin en matière de construction européenne, au niveau de la technologie, de la défense. L'institution d'une monnaie commune, jusque-là cantonnée dans le simple rôle de monnaie de compte, constituerait un extraordinaire symbole d'unité. Certes, une telle disposition n'est pas contenue dans l'Acte unique européen - qui ne constitue d'ailleurs qu'un minimum - mais elle mérite pourtant d'être approuvée dans les meilleurs délais.

Telles sont, monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les observations que je tenais à formuler à l'égard du projet de loi de finances pour 1987, ainsi que les quelques suggestions qui auraient pour résultat, si elles étaient retenues, de rendre encore plus efficace le dispositif

proposé, en particulier en ce qui concerne le prélèvement opéré sur la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales. Mes collègues de l'union centriste et moi-même ne manquerons pas, bien entendu, de vous apporter pleinement notre soutien. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. Schumann.

**M. Maurice Schumann.** Monsieur le président, mes chers collègues, je tiens tout d'abord à adresser mes vifs remerciements à mon collègue et ami M. Michel Caldaguès, qui a bien voulu me céder son tour de parole, la commission des affaires culturelles - que j'ai l'honneur de présider - devant entendre demain deux de vos collègues, monsieur le ministre, au moment même où le Sénat reprendra la discussion budgétaire.

Mes observations seront très brèves. Je me bornerai à vous poser, monsieur le ministre, une question très précise. J'ai été encouragé à vous la poser par une phrase que j'ai écrite cet après-midi sous la dictée de M. le ministre d'Etat : « La reprise des investissements est l'objectif primordial qu'il faut atteindre si nous voulons retrouver un taux de croissance égal à celui de nos partenaires. » Sans doute n'est-ce pas par hasard si, dans une phrase très proche de celle que je viens de citer, M. Balladur s'est référé à ce qu'il a appelé « l'imprévisibilité des effets d'un nouvel impôt », cet impôt qui sera, non pas demain mais dans un avenir que nous espérons très proche, indexé sur les recettes de l'Etat.

Soyons clairs : il y a une dizaine d'années - je fais appel ici au témoignage de mon collègue et ami M. le président Fourcade - personne ne pensait que l'assiette des investissements représenterait un jour 55 p. 100 de la base imposable moyenne pour l'établissement de la taxe professionnelle. Personne ne pensait non plus - oserai-je dire qu'on le pensait moins encore ? - que l'augmentation du poids de la taxe professionnelle acquittée par les entreprises pourrait atteindre quatre fois le taux d'inflation prévu, ce qui sera le cas en 1987.

Il résulte de cette situation que l'effort d'investissement particulièrement intense réalisé par certaines industries - étant sénateur du Nord, je pense notamment à l'industrie textile - va se traduire par une pénalisation accrue des entreprises concernées, dans la mesure même où - je me répète à dessein - l'assiette des investissements représente largement plus de 50 p. 100 de la base imposable.

Vous allez me rétorquer : « Songez-vous à nous demander une augmentation de la somme globale de 5 milliards de francs que nous affectons à la réduction de la taxe professionnelle ? Songez-vous à nous demander de renoncer purement et simplement au mécanisme d'allègement que nous avons retenu ? »

Je réponds négativement à ces deux questions. Même si je n'appartenais pas à votre majorité, même si je n'approuvais pas - mais vous savez que je l'approuve - l'orientation générale de votre politique, je ne pousserais pas la démagogie jusqu'à faire semblant de croire qu'une diminution supérieure à celle que vous avez adoptée soit possible.

En second lieu, je me garderai également de vous dire qu'il me paraît possible, à l'heure actuelle, de renoncer purement et simplement au mécanisme d'allègement qui a fait l'objet de votre choix.

Mais, ce mécanisme d'allègement - tel est l'objet précis de mon intervention - je vous demande non pas d'y renoncer entièrement, mais de le modifier, car il aura nécessairement pour effet d'aggraver au lieu de les atténuer les disparités géographiques et individuelles des impositions de taxe professionnelle, puisque, par définition, il jouera au détriment de celles des entreprises et des industries qui ont fait le plus large effort d'investissement.

Je me permets donc de vous demander si, sans augmenter - ce que je souhaiterais, mais je sais que c'est impossible - le montant destiné à la réduction de la taxe professionnelle, vous ne pourriez pas envisager dès cette année de modifier quelque peu le mécanisme d'allègement, c'est-à-dire de retenir un abattement forfaitaire qui pourrait être, par exemple - je me rappelle avoir cité ce pourcentage en commission des finances lorsque j'avais encore l'honneur d'y appartenir - de 14 p. 100 de l'assiette de la taxe, après quoi

vous consacriez le reste de la somme à réduire d'un demi-point, par exemple, le seuil de plafonnement du montant de cette taxe en fonction de la valeur ajoutée.

Si vous pouviez faire, en direction de votre majorité, un effort de cette nature, je crois que vous seriez en plein accord avec les objectifs que M. le ministre d'Etat a définis cet après-midi et que vous auriez contribué à la reprise des investissements, reprise qui est et qui doit rester l'objectif primordial à atteindre pour retrouver un taux de croissance égal à celui de nos partenaires. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. Fourcade.

**M. Jean-Pierre Fourcade.** Monsieur le ministre, je voterai le projet de budget que vous nous proposez parce qu'il répond le plus complètement possible aux exigences de l'heure, parce qu'il traduit des orientations que je partage et parce que, en matière d'extension de responsabilité des agents économiques, de retour à l'orthodoxie financière et de libération des énergies, il correspond à l'ensemble des actions que nous avons menées pendant un certain nombre d'années.

Je ne parlerai pas des résultats que vous avez obtenus depuis quelques mois, il en a été longuement question cet après-midi. Je consacrerai mon bref exposé aux deux handicaps fondamentaux qui risquent de s'opposer au redressement de notre économie, et donc de l'emploi. Je veux parler, d'une part, de notre capacité à exporter et, d'autre part - cela me paraît tout aussi important, mes chers collègues - de notre incapacité à réformer les mécanismes de notre protection sociale.

Je le ferai, monsieur le ministre, en sachant qu'on ne peut modifier une situation en quelques mois - il faut de longues années pour que les idées mûrissent et pour que les réformes s'imprègnent dans les mentalités - et en sachant que notre objectif doit être de rétablir la compétitivité de notre économie ; j'essaierai également d'esquisser quelques thèmes de réflexion propres à faciliter non la solution des problèmes, mais tout au moins leur prise de conscience.

S'agissant de la difficulté de notre appareil productif à exporter, que beaucoup d'orateurs ont évoquée avant moi - en commençant par M. le rapporteur général et M. le président de la commission - j'ai lu hier un article écrit par un ancien directeur du Crédit national, M. de Morel, qui s'intitulait : « L'anémie pernicieuse de l'appareil productif français ». Ces termes sont peut-être un peu forts, mais ils décrivent bien la difficulté grave qu'éprouve notre pays à faire face à la compétition internationale.

A entendre les exposés de cet après-midi et les réponses mêmes de M. le ministre d'Etat, j'ai constaté que, finalement, nous étions tous d'accord, y compris M. Méric, pour reconnaître que, depuis dix ans, notre capacité à réagir à la concurrence internationale avait fortement baissé.

La plupart des chiffres que j'avais retenus pour nourrir cet exposé ayant été déjà cités, je me contenterai de dire qu'en dix ans, de 1975 à 1985, le taux de pénétration sur notre marché intérieur des produits manufacturés étrangers est passé d'un peu moins de 27 p. 100 à un peu plus de 33 p. 100. C'est une dégradation considérable, d'autant que - on l'a dit - le taux actuel de notre part des marchés mondiaux est revenu à son niveau le plus bas depuis la fin des années 1960.

On a longuement évoqué toutes les causes de ce recul, qui serait très grave si l'on ne pouvait y porter remède.

Pour ma part, monsieur le ministre, avant de vous faire aimablement remarquer que je n'ai pas trouvé dans votre rapport économique et financier, et encore moins dans le texte de la loi de finances, des mesures suffisamment fermes pour amorcer la reprise de notre compétitivité extérieure, je tiens à dire que je ne suis pas de ceux qui estiment que l'investissement des entreprises est le seul problème qui doive être examiné.

Je pense, en effet, que c'est le maintien à un niveau relativement élevé en valeur absolue du taux d'intérêt qui bloque, à l'heure actuelle, la reprise de l'investissement et donc le développement de nos capacités de production.

Je constate que nos investissements ont plafonné depuis quatre ou cinq ans, alors qu'ils ont augmenté chez tous nos grands concurrents : de 50 p. 100 au Japon, de 25 p. 100 aux Etats-Unis, de 22 p. 100 en Grande-Bretagne - ce qu'on néglige toujours - et de 11 p. 100 chez nos voisins allemands.

Mais deux autres éléments sont à prendre en considération. D'abord - M. le rapporteur général et M. le président Poncet ont dit tout à l'heure - l'affaiblissement de la rentabilité brute de nos entreprises, c'est-à-dire le rapport entre l'excédent brut d'exploitation et le capital fixe, ce qui est beaucoup plus important que le taux de marge, qui, lui, est très difficile à traduire en réalité économique.

Deuxième élément : la diminution de moitié entre 1975 et 1985 de la rentabilité financière des entreprises, c'est-à-dire le rapport entre le profit net et l'actif net, qui sont des données comparables, cette rentabilité passant de 6,2 p. 100 à 3,3 p. 100. Il est clair que c'est une explication fondamentale, de la réalité d'aujourd'hui.

Les perspectives de rétablissement de cette rentabilité des entreprises - M. Balladur l'a dit tout à l'heure - ne peuvent être étalées que sur une longue période. Cela ne peut se faire en quelques mois.

Il est un troisième élément, dont je m'étonne que personne n'ait parlé, car il a marqué ces dix dernières années : la réduction de la durée du travail, qui a été plus rapide que chez nos concurrents.

En France, à l'heure actuelle, dans les industries manufacturières, la durée du travail est de 38,7 heures par semaine, alors qu'en République fédérale d'Allemagne elle va au-delà de 41,3 heures et en Grande-Bretagne au-delà de 41,5 heures.

**M. Etienne Dailly.** Voilà !

**M. Jean-Pierre Fourcade.** Cet écart, aggravé par cette décision malencontreuse du départ à la retraite à soixante ans et par le fait que nous sommes le pays au monde où les jours fériés sont les plus nombreux, fait que notre capacité productive est très fortement pénalisée par rapport à celle de nos partenaires.

Il ne suffit donc pas, monsieur le ministre, de rétablir la rentabilité financière, de faire redémarrer l'investissement. Encore faut-il que nos capacités en matière de rythme de travail soient les mêmes que celles de nos concurrents.

C'est pourquoi je voudrais essayer, en deux mots, de faire un sort à cette opinion commune qui consiste à présenter la réduction de la durée du travail comme l'arme privilégiée de lutte contre le chômage, alors que c'est, au contraire, l'une des explications les plus certaines de l'augmentation du chômage en France.

Il n'est qu'à lire, pour s'en convaincre, une enquête très intéressante de l'I.N.S.E.E., qui a démontré qu'après l'intervention de cette mesure économique discutable que fut la généralisation de la semaine à trente-neuf heures, quatre entreprises industrielles sur dix avaient été obligées de réduire leur capacité de production en raison de la diminution de la durée d'utilisation des équipements productifs.

C'est là la raison essentielle, avec la stabilité de l'investissement, de notre recul actuel, de nos difficultés. Cela explique que les propositions qu'ont faites tous les éminents orateurs que j'ai entendus mettront longtemps avant de produire des résultats.

**Mme Hélène Luc.** Vive la flexibilité, le travail de nuit !

**M. Jean-Pierre Fourcade.** Monsieur le ministre, il faut donc inciter notre appareil productif à réagir au défi de la concurrence.

On vous a posé aujourd'hui le problème, si difficile et politiquement si délicat, du dosage des réductions d'impôts entre les ménages et les entreprises, et je comprends les arguments qu'a développés le Gouvernement.

Quant à moi, je pose d'autres questions : puisque, en 1987 et 1988, il faudra continuer de répondre au défi international, quand reverrez-vous le système de l'amortissement dégressif ? Quand autoriserez-vous de nouvelles provisions ? Quand favoriserez-vous la réévaluation des bilans ? Quand reformerez-vous la fiscalité du capital ? Voilà un certain nombre de questions précises.

J'ai noté que vous aviez courageusement pris la décision de baisser à nouveau, en 1988, le taux de l'impôt sur les sociétés. Il faut sans doute aller un peu plus loin et envisager pour 1987 comme pour 1988 un certain nombre de mesures d'incitation qui me paraîtraient de nature à favoriser la reprise de notre capacité compétitive.

A cet égard, on pourrait suivre deux autres pistes.

En premier lieu, puisqu'il est d'usage - on vous le reproche assez - de s'inspirer de ce qui se fait aux Etats-Unis - pays libéral s'il en est - en Grande-Bretagne ou en R.F.A., il serait sans doute possible de soutenir nos entreprises qui ont une technologie de pointe ou qui exportent des produits à haute compétitivité non pas en attribuant des subventions, mais en menant une politique de marchés publics, qui consiste à stimuler les entreprises performantes plutôt qu'à aider les entreprises en décrépitude et en recul.

En second lieu, il convient de rétablir la flexibilité du droit du travail - il faut avoir le courage de le dire - sans quoi nous resterons bloqués à notre niveau actuel de sous-compétitivité. A cet égard, tout ce qui va se faire, tout ce qui est en gestation en ce qui concerne l'aménagement du temps de travail, les systèmes de travail différents de ceux que nous connaissons jusqu'à maintenant, va dans le bon sens et permettra de sortir de cette espèce d'anémie pernicieuse dont je parlais voilà quelques instants. Dans ce domaine, monsieur le ministre, votre projet de loi de finances me semble un peu trop timide.

L'autre handicap dont souffre notre économie reste celui du financement de la protection sociale des Français.

Vous savez, mes chers collègues, que l'effort social de la nation est de l'ordre de 1 300 milliards de francs, soit beaucoup plus que le budget.

Vous savez également qu'en France les prélèvements obligatoires - collectivities, ménages et entreprises confondus - ont progressé de 47 p. 100 entre 1970 et 1985 alors que, pour l'ensemble des pays de la Communauté économique européenne, ils ont augmenté, sur la même période, de 42 p. 100, d'où un handicap certain pour notre pays.

Vous savez, enfin, que la répartition de ces prélèvements entre les ménages et les entreprises est différente, le prélèvement sur les entreprises étant deux fois plus important chez nous qu'en République fédérale d'Allemagne et trois fois plus qu'aux Etats-Unis.

De plus, le budget social de la nation a été très perturbé par l'aggravation du chômage et par les difficultés qui en ont résulté pour l'ensemble des régimes. Mon sentiment, à cet égard, est que la dérive financière de notre système de protection sociale n'a pas fait l'objet, jusqu'à présent, de mesures suffisamment énergiques et claires.

En effet, on ne peut avec une égale bonne foi, me semble-t-il, expliquer à tout vent que l'on veut conserver l'architecture actuelle de notre système de protection sociale sans rien y toucher et, en même temps, dire que l'on s'engage dans une politique de longue durée de réduction du poids des prélèvements sur les revenus.

Si l'on veut choisir l'une des deux voies, ou bien on conserve l'architecture actuelle et l'on est obligé, comme vous l'avez fait en 1986, d'augmenter les prélèvements sur les revenus, ou bien on remet en cause la structure générale de notre système pour le rendre plus efficace et sans doute plus juste et, on pourra alors, sans doute, réduire dans les années à venir l'ensemble du poids des prélèvements obligatoires.

C'est pourquoi il me semble que cinq orientations auraient dû faire l'objet de discussions avec les partenaires sociaux, de propositions ou de projets. Je comprends très bien qu'elles n'aient pas encore fait l'objet d'un projet de loi précis ; elles auraient néanmoins dû faire l'objet d'une exploration.

La première, la plus immédiate, consiste à dissocier la trésorerie des trois grandes branches de la sécurité sociale - assurance maladie, prestations familiales et assurance vieillesse - de manière à tenir compte des évolutions propres à chaque régime et à protéger la politique familiale en cessant d'en faire l'élément de compensation et d'amortisseur entre les déficits de la branche maladie et ceux de la branche vieillesse.

**M. Maurice Schumann.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Fourcade.** Quand on sait, mes chers collègues, que, compte tenu de l'évolution du nombre des annuités acquises et de l'abaissement de l'âge de la retraite, qui gagne maintenant - vous le savez - les milieux agricoles, le volume des prestations vieillesse croîtra spontanément de 5 p. 100 par an jusqu'en 1991, on ne peut qu'être terrifié par les perspectives d'évolution de l'ensemble des régimes. Si vous maintenez l'unicité de trésorerie, vous allez camoufler la réalité et différer les véritables solutions.

**Mme Hélène Luc.** Vous allez être comblé avec le nouveau système de sécurité sociale !

**M. Jean-Pierre Fourcade.** La deuxième orientation devrait conduire à introduire davantage de concurrence dans le domaine de la protection sociale complémentaire en donnant une plus grande place aux mutuelles, qui devraient couvrir les risques sociaux, aider les individus à mieux se protéger, c'est-à-dire ce pour quoi elles sont faites, avant de faire de l'action culturelle. Cela permettrait d'accroître les contributions facultatives des assurés.

Nous ne sommes plus dans la situation sociale de 1945. Nous voulons maintenant responsabiliser les individus. Il faut donc que le partage entre systèmes d'assurances collectives et systèmes d'assurances individuelles soit modifié à l'avantage des secondes.

**Mme Hélène Luc.** C'est ça le progrès !

**M. Jean-Pierre Fourcade.** La troisième orientation devrait consister à développer une complémentarité multiple pour renforcer notre système de protection sociale, aussi bien dans le domaine de la santé entre secteur public et secteur privé que dans le domaine des retraites entre les systèmes par répartition et les systèmes complémentaires et à long terme.

A cet égard, je reconnais que vous envisagez, dans le prochain projet de loi sur l'épargne, d'aller dans cette direction, et je vous en félicite.

Une complémentarité doit également être trouvée entre les mécanismes nationaux et ceux qui sont mis en œuvre par les collectivités, notamment les départements. Il ne faut pas que l'action sociale soit cloisonnée entre les différentes autorités. Il faut procéder à un partage plus clair des compétences, revoir l'ensemble des éléments qui auraient dû présider à une bonne décentralisation.

La quatrième orientation devrait consister à encourager davantage la politique contractuelle entre les partenaires sociaux. Il y a beaucoup à faire. On peut ainsi réduire les taux de cotisation sur les accidents du travail, car ils dégagent des excédents.

Par ailleurs, en matière de couverture du chômage, il convient de faire travailler davantage les partenaires sociaux, car on doit pouvoir arriver, là aussi, à modifier les mécanismes de solidarité et d'assurance.

Enfin - c'est le point le plus difficile et je sais que vous allez sursauter, car, autrefois, nous avons beaucoup discuté de cette affaire - je crois que le seul moyen réaliste et efficace d'abaisser réellement les charges des entreprises pour rendre ces dernières plus compétitives par rapport à leurs concurrentes étrangères consiste à transférer progressivement au budget de l'Etat les cotisations d'allocations familiales qui ne pèsent aujourd'hui que sur elles. En effet, ce n'est pas une affaire d'assurance, c'est une politique de solidarité.

Peut-être n'aurait-il pas fallu, dans cette hypothèse, commencer par alléger l'ensemble de l'impôt sur le revenu et « sortir » du barème un certain nombre de millions de foyers fiscaux. C'est un reproche qui vous sera sans doute fait dans quelques années...

Il est évident qu'on ne peut pas y aboutir en une seule fois, que neuf années seront nécessaires - un point par an, c'est la dose que notre économie peut supporter - mais c'est de cette manière que les charges des entreprises seront comparables à celles qui pèsent sur leurs concurrentes allemandes, américaines et japonaises.

Enfin - ce point a déjà été évoqué à l'Assemblée nationale et vous disposez donc de réponses préparées - le budget social de la nation, qui s'élève à 1 300 milliards de francs, ne devrait-il pas constituer un budget annexe de la loi de finances, comme le B.A.P.S.A. pour les agriculteurs (*Très bien ! sur les travées socialistes.*) permettant à la représentation nationale d'effectuer des choix clairs dans un domaine où l'inertie des masses financières est telle, du fait de leur grosseur et de la difficulté des prévisions, qu'entre la prudence et la dérive la limite est difficile à fixer ?

Dans ces six domaines non plus, je ne vois pas l'amorce de ces réformes tellement indispensables, douloureuses certes, qui vont remettre en question nombre de droits acquis et de situations, mais il faut bien commencer pour arriver quelque part. Il m'apparaît que le fait d'engager la France dans une

opération de redressement importante sans « mettre à plat » l'ensemble du financement de notre protection sociale risque d'être un peu aléatoire ou prématuré, car c'est demain que nous déboucherons sur ces vrais problèmes.

Telles sont, monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les observations que je voulais présenter sur ces deux sujets qui me paraissent essentiels, qui dominent tout l'avenir et autour desquels vont se polariser les grands débats au cours des prochaines années. Je reconnais volontiers que l'on ne peut infléchir en quelques mois les tendances profondes d'une économie, surtout - M. Méric sera content de ce que je vais dire - lorsque ces tendances remontent non pas à cinq ans en arrière, mais à beaucoup plus longtemps. (*M. Méric applaudit.*)

Je sais bien que, pour la gestion des régimes sociaux, pour la fiscalité des entreprises, pour le droit au travail, il faut remonter à très longtemps pour essayer d'arrêter les orientations nécessaires à leur redressement. C'est pourquoi, au-delà de l'actuelle discussion budgétaire, je souhaite vivement que des mesures fondamentales, plus fermes, à plus long terme viennent corriger les défaillances de notre appareil productif.

De même que je voterai le projet de loi de finances pour 1987 parce qu'il va dans la bonne direction, de même, monsieur le ministre, me trouverez-vous toujours à vos côtés pour parler le langage de la vérité, pour convier nos concitoyens à l'effort.

L'immense erreur de 1981 a été de faire croire que l'on pouvait rester un grand pays en se laissant aller à la facilité et en travaillant moins. On peut, hélas ! apprécier aujourd'hui les résultats : avec 3 millions de chômeurs, il faut dire et faire le contraire. Nous devons donc mener une action persévérante pour redresser notre pays ; le succès électoral du 16 mars dernier a rendu possible la mise en marche de ce redressement. N'ayons pas peur de dire la vérité, de sortir des sentiers battus, de faire des réformes de fond. C'est de cette manière que nous redresserons ensemble notre pays. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. Paul Girod.

**M. Paul Girod.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, après une série d'exposés fortement charpentés, documentés et éclairés par l'expérience, faits par un certain nombre de nos collègues qui ont exercé dans les domaines économiques et financiers d'éminentes responsabilités, les propos que je vais tenir paraîtront sans doute se maintenir « au ras du sol ». Cependant, il n'est pas mauvais que, dans un débat de ce type, un sénateur exprime du haut de cette tribune un sentiment assez voisin, me semble-t-il, de celui que ressentent nombre de nos concitoyens.

Cette discussion budgétaire se présente, pour beaucoup d'entre nous et pour nombre de Français, sous un jour particulier : nous avons le sentiment de vivre un de ces jours un peu bizarres où coexistent, là aussi, des nappes de brouillard qui entraînent, des queues d'orage qui s'alourdissent et, entre les deux, quelques portions de ciel bleu parmi lesquelles filent des rayons de soleil qui ressemblent un peu à des échelles vers un certain espoir.

Excusez-moi, monsieur Méric, mais les brouillards qui se dissipent, ce sont ceux des illusions qui ont conduit nombre de vos amis au pouvoir en 1981...

**M. André Méric.** Bien sûr !

**M. Paul Girod.** ... de nombreux Français ayant pris conscience du fait qu'on ne peut pas rêver en matière d'économie...

**M. René Régnault.** Elle est éculée votre remarque !

**M. Paul Girod.** ... pas plus qu'on ne peut, à travers des propositions apparemment généreuses, transformer en profondeur les relations normales qui doivent faire éclore les initiatives des uns et des autres.

Les queues d'orage qui entraînent, ce sont nombre de bombes à retardement que vous avez dû trouver lorsque vous avez fait l'état des lieux en arrivant aux affaires.

Les rayons d'espoir, ce sont les conséquences favorables que constituent les premiers effets des mesures de desserrement des contraintes sur l'économie que vous avez prises et que vous continuez à prendre. A cet égard, la loi de finances comporte un certain nombre d'éléments intéressants.

Pourquoi donc, dès lors, nombre d'entre nous se sentent-ils perplexes devant cette météorologie politique, comme le sont nombre de nos concitoyens devant les prévisions météorologiques que nous donnent nos spécialistes ? Peut-être parce que beaucoup de nos compatriotes - il faut se rappeler qu'en mars dernier 68 p. 100 d'entre eux, pour des raisons quelquefois contradictoires, d'ailleurs, ont récusé la gestion de l'époque - auraient souhaité que le Gouvernement les aide à voir clair, de façon précise, sur ce qu'était le véritable état du pays en mars dernier.

Or je suis obligé de vous dire, monsieur le ministre, que beaucoup d'entre nous sont non pas « restés sur leur faim », car nous n'étions pas très affamés de mauvaises nouvelles, mais un peu perplexes sur la réalité du pays à cette époque.

**M. René Régnault.** Les nuages s'éclaircissent !

**M. Paul Girod.** Si vous les aviez aidés à connaître cet état des lieux, ils seraient plus à même de comprendre les difficultés voire les impossibilités devant lesquelles vous vous êtes trouvé et qui se sont opposées à votre volonté ainsi qu'à notre désir de soutenir vos efforts pour redresser le pays à travers cette loi de finances.

Nous savons tous, par exemple, que certains éléments contestés ou contestables de l'équilibre du budget tiennent à l'impossibilité où vous êtes de revenir sur trop de transferts de charges liés à la décentralisation, qu'il s'agisse des 11,5 milliards de francs de la caisse de retraites des agents des collectivités locales ou des 2 milliards de francs qui manquent - et c'est un minimum - au titre du transfert des lycées...

**M. René Régnault.** C'est n'importe quoi ! Cela n'a rien à voir !

**M. Paul Girod.** Vous savez parfaitement que si !

Nous savons bien que ces deux sommes pèsent sur la réalité du budget de l'Etat, car si vous vouliez les réincorporer, vous vous trouveriez devant un budget qui serait automatiquement déséquilibré. Je n'ignore pas que, pour essayer d'aider les collectivités locales qui sont confrontées à cette question, vous allez prendre dans l'un et l'autre cas des mesures d'étalement, mais ce n'est pas la meilleure méthode. En effet, le moyen le plus efficace pour clarifier la situation consiste à mettre en évidence la responsabilité de ceux qui l'ont créée. (*Exclamations sur les travées socialistes.*)

Les effets mécaniques vont demeurer et les impôts locaux vont, hélas ! en subir les conséquences.

**M. René Régnault.** Et pour cause !

**M. Paul Girod.** Ce ne sera probablement pas le meilleur moyen pour réconcilier, comme l'a souligné M. le ministre d'Etat cet après-midi, nos concitoyens un peu désorientés avec leur fiscalité, d'autant que - excusez-moi de vous le dire, monsieur le ministre - il ne suffit pas de poser le problème des interventions économiques des collectivités locales pour le résoudre !

**M. Gérard Delfau.** Très bien !

**M. Paul Girod.** D'ailleurs, les plus dynamiques d'entre elles, en s'éloignant du régime de primes que vous aviez mis en place, messieurs...

**M. Gérard Delfau.** Si vous n'en voulez pas, supprimez-les !

**M. Paul Girod.** ... ont parfaitement compris déjà que la réorientation est nécessaire en la matière et cherchent surtout à promouvoir l'éclosion et le dynamisme des initiatives.

Mais le problème demeure. Il est semblable, d'ailleurs, pour la fiscalité agricole, encore que la réduction de l'inflation doive en masquer l'élément le plus irrationnel - nous avons eu l'occasion d'en discuter - à savoir l'inadéquation de la nomenclature comptable à la réalité de l'activité agricole.

En réalité, tout ce budget et l'ensemble de la situation française sont dominés par un seul problème lancinant : celui de la relance économique nécessaire à la résolution du problème de l'emploi.

**M. René Régnault.** Du chômage !

**M. Paul Girod.** Nous savons bien que l'Occident supporte, et supporte mal, la concurrence qu'il se fait à lui-même par l'existence de taux réels élevés. Ces taux pourraient s'expliquer par la nécessité d'encourager l'épargne, mais le moins que l'on puisse dire, pour des raisons peut-être diverses, d'ailleurs, c'est que leur efficacité sur l'épargne populaire est assez contestable dans notre pays. En revanche, l'état d'endettement général de nos entreprises les rend particulièrement sensibles à cet égard.

La réalité est qu'il existe - nous le savons tous - une énorme masse monétaire flottante dont les déplacements déséquilibrent les taux de change et, par conséquent, perturbent les échanges internationaux. Lorsqu'elle se déplace trop brusquement, elle réduit souvent à néant les efforts d'un pays pour assainir sa propre situation.

**M. Paul Loridant.** C'est cela le libéralisme !

**M. Paul Girod.** Un pays qui a perdu pour une part sa compétitivité - je crains que, sur ce point, la période dont nous sortons n'ait été parfaitement efficace - par l'étranglement de ses entreprises, subit plus que d'autres l'effet négatif de ce phénomène, ce qui est malheureusement notre cas. Chacun cherche donc à stabiliser une part de cette masse monétaire dans son espace monétaire propre...

**M. Paul Loridant.** Il ne faut pas supprimer le contrôle des changes !

**M. Paul Girod.** ... en restant attractif par un taux d'intérêt local suffisant. Mais l'ensemble aboutit à ce que cette masse monétaire s'auto-alimente et s'auto-accroît ; en définitive, nous nous trouvons face à un phénomène sur lequel l'ensemble des pays occidentaux doivent se concerter.

Encore faut-il, pour que la voix de la France puisse se faire entendre dans cet effort général, que la situation du pays soit suffisamment stable. Vous avez fait, monsieur le ministre, un effort de désendettement de notre nation qui contribue, pour une part, à la réduction de cette masse flottante à laquelle nous avions contribué pendant trois ans en endettant la France au-delà de toute rationalité.

Il faudra donc que notre pays puisse, le moment venu, lorsque l'indispensable négociation internationale s'engagera, parler avec l'autorité d'une nation qui aura reconquis une partie de son autonomie financière. Nous savons bien que la véritable solution de nos problèmes passe par le fait que notre économie se soit à la fois désendettée au niveau des entreprises et de la nation, et redynamisée à celui des initiatives.

C'est la raison pour laquelle même si, avec nombre de mes collègues, je partage l'opinion suivant laquelle votre loi de finances est un peu timide en ce qui concerne l'aide aux entreprises et la restitution à leurs dirigeants d'une capacité d'arbitrage...

**M. Paul Loridant.** Supprimez les aides !

**M. Paul Girod.** ... j'estime qu'elle va, à pas peut-être un peu trop mesurés, dans le sens d'une France qui retrouve à la fois ses responsabilités individuelles, la responsabilité globale et la pleine liberté de ses initiatives.

Nous voterons donc cette loi de finances en essayant de vous aider à faire comprendre à nos concitoyens - je crains que vous ne l'ayez pas suffisamment expliqué - que vous ne pouvez pas aller aussi loin que nous le souhaitons en raison de la situation que vous avez trouvée. (*Applaudissements sur certaines travées de la gauche démocratique, ainsi que sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

**M. René Régnauld.** Ça y est ! C.Q.F.D. !

**M. le président.** La parole est à M. Larue.

**M. Tony Larue.** Dans votre projet de budget, monsieur le ministre, cohabitent sans cesse le discours et la méthode.

Le discours vous est imposé par les Français et leurs problèmes quotidiens ; la méthode l'est par la théorie néolibérale qui vous emprisonne et qui vous oblige, parfois, à recourir au double langage. Les exemples ci-après me paraissent illustrer parfaitement cette dualité.

Dès votre arrivée rue de Rivoli - à travers vous, monsieur le ministre, mon propos s'adresse en fait à M. le ministre d'Etat - vous avez affiché, comme priorité, le soutien à la

croissance. Qui ne partagerait pas ce souci ? Or, quelques jours plus tard, au moment même où vous prôniez une baisse tranquille des taux d'intérêt - l'une des clefs indispensables au développement des investissements productifs, comme cela a été dit à différentes reprises depuis le début de cette discussion - vous procédiez à la dévaluation du franc. Je me garderai de qualifier cette décision. Je ne suis néanmoins pas persuadé que la valeur de symbole n'ait pas prévalu sur une stricte politique monétaire objective.

**M. Jean-Pierre Masseret.** C'est évident !

**M. Tony Larue.** Plus grave, la parité franc-deutschemark ne vous permet pas aujourd'hui - personne n'en a parlé jusqu'ici je pense - de procéder unilatéralement à une baisse significative de nos taux d'intérêt, tant il est vrai qu'elle impliquerait l'abandon de la parité tant recherchée, qui se traduirait immédiatement par des mouvements spéculatifs. Autrement dit, la dévaluation du mois d'avril dernier, que rien n'exigeait, s'oppose maintenant à la baisse des taux d'intérêt et vous interdit de soutenir et de développer la croissance qui était l'un de vos objectifs avoués.

**M. Alain Juppé, ministre délégué.** Il manque un maillon dans le raisonnement !

**M. Tony Larue.** Ces procédures soulignent bien la distance qui sépare votre discours de la méthode.

Je citerai un autre exemple : les gouvernements de gauche, conduits par M. Pierre Mauroy puis par M. Laurent Fabius, ont gagné un difficile et spectaculaire combat contre l'inflation en imposant à tous les Français des efforts exceptionnels. Vos amis politiques n'ont jamais explicitement reconnu cet acquis de la gestion socialiste. Implicitement pourtant, vous le saluez en déclarant vouloir garder le même cap.

Mais, sous la pression de vos partenaires néolibéraux, votre attachement, maintes fois rappelé, à la lutte contre l'inflation cède alors le pas à l'accélération de la libération des prix dont - vous le savez bien, monsieur le ministre, et même mieux que nous autres - l'effet inflationniste est certain. Si ce dernier a été jusqu'ici occulté par l'important boni de plusieurs dizaines de milliards de francs qui résulte de la baisse du prix du pétrole, de celle des matières premières et aussi de celle du dollar - cette dernière ayant été obtenue, c'est l'occasion de le souligner, le 22 septembre 1985 par le gouvernement de Laurent Fabius, grâce à la pugnacité de M. Bérégovoy, votre prédécesseur...

**M. André Méric.** Très bien !

**M. Tony Larue.** ... il n'en demeure pas moins que votre discours ne fait pas toujours bon ménage avec la méthode.

Vous nous présentez donc, monsieur le ministre, un projet de budget marqué du sceau du libéralisme. Pour ma part, je ne vous entretiendrai que de certaines dispositions qui intéressent, soit directement, soit indirectement, l'emploi.

Vous avez abattu, en conformité avec vos promesses, l'une des barrières administratives que la cohorte des libéraux - on nous le rappelait ce soir - vouait aux gémonies : l'autorisation administrative de licenciement dont chacun semble oublier qu'elle fut confortée par le gouvernement de M. Chirac, en 1975.

**M. André Méric.** Très bien !

**M. Tony Larue.** Désormais, elle est abolie. Toutefois, quoique vous en disiez, les employeurs, confiants ou pas, n'ont pas trouvé dans cette abrogation de motivation suffisante pour embaucher de façon significative. Cela est si vrai que le Gouvernement a été amené à rappeler au patronat ses promesses. Bien plus : alors que, naguère, vos amis politiques dénigraient toute forme de traitement social du chômage, cette procédure est désormais vôtre ! Le budget que vous nous présentez en fait foi.

Vous aviez annoncé maintenir le nombre de chômeurs au-dessous de celui du mois de mars 1986. Or, vous l'estimez stabilisé au moment où il dépasse 1 500 000 et alors que - ou quelques semaines avant - avec la bonhomie apparente qui le distingue, votre collègue, le ministre des affaires sociales, annonce haut et fort, non sans habileté, que le chômage ira

en s'accroissant jusqu'à 3 200 000 demandeurs d'emploi. Nous croyons apercevoir, dans ces déclarations successives et non concordantes, votre impuissance à endiguer, à votre tour, le flot sans cesse grandissant des demandeurs d'emploi.

Enfin, il existe un autre aspect de cette déréglementation dont on peut craindre le pire. S'il n'est pas douteux que l'emploi des jeunes soit facilité par l'exonération des charges sociales, nous redoutons que les effets combinés de la facilité administrative de licencier les uns et les incitations fiscales à recruter les autres tendent à réduire le nombre de chômeurs de moins de vingt-cinq ans et contribuent à alourdir celui des tranches les plus élevées. Là encore le discours... Mais à quoi bon se répéter !

Notre pays souffre dramatiquement de l'inéquation qui s'est amplifiée entre l'évolution technologique et le niveau de formation et de qualification des demandeurs d'emploi. Il souffre aussi d'une insuffisante recherche. Il n'est, pour s'en convaincre, que de comparer notamment le nombre de brevets français, déposés en France, en 1985 - 12 050 - à celui des brevets étrangers déposés, toujours en France, pendant la même année, soit environ 38 000.

Le gouvernement précédent, convaincu que la lutte pour la préservation de l'emploi passait nécessairement par un accroissement de la recherche, un développement de l'enseignement et de la formation appropriés aux technologies nouvelles, a proposé, en son temps, au Parlement, qui les a adoptés, d'importantes mesures et crédits de conformité. Nous étions persuadés qu'il s'agissait là d'un effort qui, les années suivantes, s'amplifierait. Aussi sommes-nous surpris - non, que dis-je ? - effarés devant l'indigence des crédits affectés à la recherche. J'oserais ajouter que le budget planifie la pénurie des chercheurs.

Ce faisant, vous tournez le dos - permettez-nous de vous le rappeler - à Pierre Mendès France puis au général de Gaulle, qui, en leur temps, ont insisté l'un et l'autre sur le nécessaire effort de recherche que la nation devait accomplir pour assurer son développement. Au lieu de suivre leur enseignement, vous en revenez à la politique de quasi-abandon que MM. Barre et Chirac ont pratiquée entre 1974 et 1981.

**M. Gérard Delfau.** Très bien !

**M. Tony Larue.** Pour ce qui est de l'enseignement, autre clef de voûte de la formation qualitative, le ministre concerné opère plus finement. Cependant, il réduit le nombre d'ouvertures d'instituts universitaires de technologie ; il ne favorise pas suffisamment la filière qui débouche sur le brevet de technicien supérieur, diplôme, comme chacun le sait, très prisé dans le monde du travail.

Je pourrais poursuivre, mais venons-en, puisqu'il s'agit d'emploi, de productivité et de production, au ministère concerné. La presse, en ce qui la concerne, nous entretient fréquemment de son titulaire. Elle nous indique notamment - permettez-moi de rappeler cette anecdote, elle vaut la peine, je crois, d'être inscrite au *Journal officiel* - que lors de la constitution du Gouvernement, il se serait étonné que lui fussent proposées des activités qui n'intéressaient en rien l'Etat, l'industrie étant, comme chacun le sait depuis La Palice, affaire d'industriels. Alors, nous dit-on, fidèle à ses convictions, il casse ! Dès son arrivée rue de Grenelle, M. le ministre a fait, sans tarder, remise d'une part des crédits que lui avait laissés son prédécesseur. Ce don a été précédé et suivi de déclarations probablement imprudentes, quelquefois contradictoires, et de recommandations surprenantes à son environnement. La sidérurgie, la construction navale, qu'avaient tant protégé - cela a été dit cet après-midi - et soutenu ses amis avant 1981, doivent disparaître. Les industriels qui, depuis des lustres, avaient pris, selon le ministre, la fâcheuse habitude de prendre conseil et de rechercher aide auprès du ministre, sont priés d'en terminer avec ces démarches insolites.

**M. Michel Caldaguès.** La Chapelle Darblay !

**M. Tony Larue.** La direction des usines Renault serait parvenue à lui faire entendre raison grâce à l'appui réfléchi de votre ministère. Je ne vous cacherai pas que notre stupéfaction est sans égale quant à la conduite de l'Etat à l'endroit du secteur industriel, privé ou non, au moment où - et cela a également été dit de nombreuses fois cet après-midi - les documents relatifs au commerce extérieur nous font décou-

vrir que notre industrie vient de perdre encore d'importantes parts de marché tant en Europe que dans le monde, nonobstant la baisse du prix du pétrole, celle du dollar et aussi la différence d'inflation tombée à zéro voilà six mois, mais dont vous ne parlez jamais, entre notre pays et notre principal fournisseur, la République fédérale d'Allemagne.

**M. Gérard Delfau.** Et pourquoi ?

**M. Tony Larue.** Cette grave situation nous confirme, s'il en était besoin, que l'industrie ne doit pas intéresser que les seuls industriels ; M. Fourcade l'a dit tout à l'heure avec beaucoup de conviction. Au cas particulier, nous sommes convaincus que seuls leurs efforts conjugués avec ceux de l'Etat pourront vaincre les difficultés qui les assaillent. Le ministre néolibéral ignore sans doute que l'Etat japonais, dont nous envions la prospérité et la santé économique, est depuis bientôt cent vingt ans, la locomotive de l'économie de notre pays.

De la longue liste des crédits qu'a rappelée tout à l'heure avec brio notre ami M. Méric, crédits qui ont été amoindris ou supprimés - tels le fonds industriel de modernisation, le fonds de développement économique et social, et nous en passons, bien sûr, car ce serait inutilement nous répéter - je n'évoquerai que la disparition - des lignes budgétaires, de plusieurs centaines de millions de francs pour les crédits aux économies d'énergie, qui prive le bâtiment, ses entrepreneurs et ses artisans d'un véritable ballon d'oxygène qui les aidait à survivre ; cela ne sera pas, en outre, sans conséquences sur l'emploi dans ce secteur. Je regrette, également, avec mon collègue rapporteur du budget de l'industrie, que les contribuables ne puissent plus déduire de leurs revenus les travaux d'économie d'énergie.

Vous aviez promis des dispositions fiscales de nature à promouvoir l'investissement productif. Nous savons que, pour être à même de procéder à des investissements productifs, les entreprises doivent disposer de disponibilités financières et, dans la plupart des cas, pouvoir emprunter à des taux raisonnables. Cette condition, comme nous l'avons indiqué il y a quelques instants, n'est pas remplie.

A cet obstacle s'en ajoute un autre, non moins important : le Gouvernement n'a pas, pour des raisons idéologiques, assorti certains allègements fiscaux, notamment la diminution de l'impôt sur les sociétés, de l'obligation d'investir, contrairement à ce qu'avait décidé la précédente majorité.

**M. Gérard Delfau.** Très bien !

**M. Tony Larue.** Paradoxalement, sont ainsi réunies les conditions de l'incitation, non à réaliser des investissements productifs, mais à effectuer des placements financiers, qui s'en iront, au détriment de l'emploi, alimenter la Bourse et le profit spéculatif. Une fois encore le discours est à l'opposé de la méthode !

**M. René Régnault.** C'est exact !

**M. Tony Larue.** Elaboré sous la pression idéologique d'une infime majorité, votre projet de budget ne contient pas les moyens nécessaires pour développer les conditions réunies par le précédent gouvernement, au prix, nous le rappelons, d'un courage politique jamais démenti et grâce aux efforts consentis par nos concitoyens.

Votre projet de budget - cela a été dit sous diverses formes - sera inefficace. Il ne vous permettra, alors que l'inflation vous guette, vous le savez, ni de favoriser la croissance, ni de développer l'emploi, ni de reconquérir notre place sur le marché mondial.

Bien plus, votre projet de budget est injuste. Il exonère - cela a été rappelé en détail - de l'impôt, de manière indécente, une minorité de nos concitoyens au détriment des plus modestes et des plus pauvres.

Pour ces raisons et pour celles qu'exprimeront, au cours des débats, mes collègues et amis, le groupe socialiste, comme vous l'a annoncé son président, votera contre ce projet de budget. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** A cette heure, le Sénat voudra sans doute renvoyer la suite de la discussion à la prochaine séance. (*Assentiment.*)

12

**DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI**

**M. le président.** J'ai reçu de MM. Jean-Michel Baylet et Jean Roger une proposition de loi tendant à réinstaurer des avantages tarifaires en faveur des consommateurs d'électricité résidant à proximité des centrales nucléaires.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 73, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Louis Minetti, Mme Marie-Claude Beau-deau, M. Jean-Luc Bécart, Mme Danielle Bidard-Reydet, M. André Duroméa, Mmes Paulette Fost, Jacqueline Fraysse-Cazalis, MM. Jean Garcia, Charles Lederman, Mme Hélène Luc, MM. Ivan Renar, Paul Souffrin, Hector Viron, Robert Vizet et Henri Bangou une proposition de loi tendant à la sauvegarde, la restauration et la mise en valeur des forêts méditerranéennes.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 74, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

13

**DÉPÔT D'UN RAPPORT**

**M. le président.** J'ai reçu de M. Maurice Blin, rapporteur général, un rapport, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi de finances pour 1987, adopté par l'Assemblée nationale (n° 66, 1986-1987).

Le rapport sera imprimé sous le n° 67 et distribué.

14

**DÉPÔT D'AVIS**

**M. le président.** J'ai reçu de MM. Michel Miroudot, Jacques Carat, Hubert Martin, Paul Séramy, Albert Vecten, Pierre Brantus, Marcel Vidal, Pierre Laffitte, Jean Delaneau, Mme Hélène Luc, MM. Adrien Gouteyron et Jacques Pelletier un avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1987, adopté par l'Assemblée nationale (n° 66, 1986-1987).

L'avis sera imprimé sous le n° 68 et distribué.

J'ai reçu de MM. Michel Sordel, Maurice Arreckx, Charles-Edmond Lenglet, Francisque Collomb, Roland Grimaldi, Jacques Valade, Raymond Brun, Henri Bangou, Marcel Daunay, Jean Puech, Bernard Barbier, Jacques Braconnier, Claude Prouvoveur, Robert Laucournet, André Rouvière, Paul Malassagne, Bernard-Charles Hugo, Georges Berchet, Bernard Legrand, Yves Le Cozannet, Jean-Marie Rausch, Lucien Delmas et Pierre Lacour un avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi de finances pour 1987, adopté par l'Assemblée nationale (n° 66, 1986-1987).

L'avis sera imprimé sous le n° 69 et distribué.

J'ai reçu de MM. Claude Mont, Paul Alduy, Paul d'Ornano, Xavier de Villepin, Michel Alloncle, Jacques Chaumont, Albert Voilquin et Max Lejeune un avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi de finances pour 1987, adopté par l'Assemblée nationale (n° 66, 1986-1987).

L'avis sera imprimé sous le n° 70 et distribué.

J'ai reçu de MM. André Rabineau, Louis Boyer, Charles Descours, Louis Souvet, Jean Madelain, Pierre Louvot, Roger Lise et Charles Bonifay un avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 1987, adopté par l'Assemblée nationale (n° 66, 1986-1987).

L'avis sera imprimé sous le n° 71 et distribué.

J'ai reçu de MM. Pierre Salvi, Paul Masson, Paul Girod, Germain Authié, Jacques Thyraud, Charles de Cuttoli, Louis Virapoullé et Jean-Marie Girault un avis, présenté au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi de finances pour 1987, adopté par l'Assemblée nationale (n° 66, 1986-1987).

L'avis sera imprimé sous le n° 72 et distribué.

15

**ORDRE DU JOUR**

**M. le président.** Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée à aujourd'hui, mardi 18 novembre, à seize heures et le soir :

1. Scrutins pour l'élection de trois juges titulaires et de six juges suppléants de la Haute Cour de justice.

Ces scrutins auront lieu successivement, pendant la séance publique, dans la salle des conférences, conformément à l'article 61 du règlement. Ils seront ouverts pendant une heure.

La prestation de serment des juges qui auront été élus aura lieu aussitôt après la proclamation du résultat des scrutins.

2. Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1987, adopté par l'Assemblée nationale (nos 66 et 67 [1986-1987]. - M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation) :

- discussion générale (*suite*) ;

- première partie. - Conditions générales de l'équilibre financier :

- articles premier à 32 et état A.

Aucun amendement aux articles de la première partie de ce projet de loi de finances n'est plus recevable.

**Vote de la première partie de la loi de finances pour 1987**

En application de l'article 59, premier alinéa, du règlement, il sera procédé à un scrutin public ordinaire lors du vote de la première partie du projet de loi de finances pour 1987.

**Délai limite pour le dépôt des amendements aux crédits budgétaires pour le projet de loi de finances pour 1987**

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux divers crédits budgétaires et articles rattachés du projet de loi de finances pour 1987 est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

**Délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère**

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, le délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée le mardi 18 novembre 1986, à une heure cinq.*)

Le Directeur  
du service du compte rendu sténographique,  
ANDRÉ BOURGEOIT.

ANNEXE

Ordre de discussion du projet de loi de finances pour 1987 établi par la conférence des présidents du 6 novembre 1986  
(Discussion des articles et des crédits)

DATE	DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI	DUREE PREVUE
<p><b>Lundi 17 novembre 1986</b> A seize heures et le soir. N.B. : Délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la première partie : seize heures.</p>	Discussion générale (1).....	7 h 30
<p><b>Mardi 18 novembre 1986</b> A seize heures et le soir. N.B. : La commission des finances se réunira le matin et éventuellement avant la séance de l'après-midi pour l'examen des amendements à la première partie.</p>	Examen des articles de la première partie.....	6 h 30
<p><b>Mercredi 19 novembre 1986</b> A dix heures, à quinze heures et le soir.</p>	Examen des articles de la première partie (suite).....	10 h 30
<p><b>Jeudi 20 novembre 1986</b> A dix heures, à quinze heures et le soir.  A quinze heures.</p>	Examen des articles de la première partie (suite et fin). Éventuellement, deuxième délibération sur la première partie. Explications de vote sur l'ensemble de la première partie (scrutin public ordinaire de droit).....	3 heures
	Economie, finances et privatisation : I. - Charges communes (dont rapatriés). (+ article 68).....	3 h 30
	II. - Services financiers.....	3 h 30
	Comptes spéciaux du Trésor (+ articles 41, 42, 44 à 50).....	1 heure
	Budget annexe des Monnaies et médailles.....	0 h 15
	Budget annexe de l'Imprimerie nationale.....	0 h 15
	Équipement, logement, aménagement du territoire et transports : V. - Environnement.....	2 h 45
<p><b>Vendredi 21 novembre 1986</b> A neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir.</p>	Équipement, logement, aménagement du territoire et transports : I. - Urbanisme, logements et services communs (+ article 72)..... II. - Routes et sécurité routière..... IV. - Transports : Section commune et transports terrestres (+ article 55)..... Voies navigables..... Aviation civile et météorologie..... Budget annexe de la navigation aérienne.....	3 heures 1 heure  6 heures 6 heures 6 heures 0 h 30
<p><b>Samedi 22 novembre 1986</b> A neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir.</p>	Équipement, logement, aménagement du territoire et transports : III. - Aménagement du territoire..... D.O.M.-T.O.M. (+ article 67)..... Coopération.....	1 h 30 6 heures 3 heures
<p><b>Dimanche 23 novembre 1986</b>  <b>Lundi 24 novembre 1986</b> A neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir.</p>	Éventuellement, discussions reportées.	
	Economie, finances et privatisation : III. - Commerce, artisanat et services (+ articles 69, 70 et 71).....	3 heures
	Services du Premier ministre : I. - Services généraux (et fonction publique)..... IV. - Plan..... Économie sociale.....	2 h 45 1 h 30 1 h 30
	Éducation nationale : II. - Recherche et enseignement supérieur : Recherche.....	3 heures
<p><b>Mardi 25 novembre 1986</b> A neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir.</p>	Agriculture (+ article 66 A)..... Budget annexe des prestations sociales agricoles.....	9 heures 2 heures
<p><b>Mercredi 26 novembre 1986</b> A quinze heures et le soir. N.B. : La commission des finances se réunira le matin pour l'examen des articles de la deuxième partie du projet de loi.</p>	Budgets annexes de la Légion d'honneur et de l'ordre de la Libération... Justice..... Mer : Ports maritimes..... Marine marchande.....	0 h 30 4 heures  3 h 30 3 h 30
<p><b>Jeudi 27 novembre 1986</b> A neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir.</p>	Economie, finances et privatisation : Commerce extérieur (crédits inscrits au II. - Services financiers).....	2 h 30

DATE	DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI	DUREE PREVUE
<b>Vendredi 28 novembre 1986</b> A neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir.	Défense : Dépenses en capital (+ article 37)..... Dépenses ordinaires (+ article 36).....	8 heures
<b>Samedi 29 novembre 1986</b> <b>Lundi 1<sup>er</sup> décembre 1986</b> A neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir.	Affaires sociales et emploi : I et III. - Sections communes et emploi ..... II. - Affaires sociales.....	3 h 30 7 heures
<b>Mardi 2 décembre 1986</b> A neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir.	Eventuellement, discussions reportées.	
<b>Mercredi 3 décembre 1986</b> A neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir. (N.B. : Délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie : dix-sept heures.)	Anciens combattants (+ article 66)..... Industrie, P. et T. et tourisme : II. - Tourisme.....	3 h 30 2 h 15 5 heures
<b>Jeudi 4 décembre 1986</b> A neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir.	Affaires étrangères (et francophonie, droits de l'homme).....	
<b>Vendredi 5 décembre 1986</b> A neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir.	Education nationale : I. - Enseignement scolaire (+ article 71 bis)..... II. - Recherche et enseignement supérieur : Enseignement supérieur.....	10 h 30
<b>Samedi 6 décembre 1986</b> A onze heures, à quinze heures et le soir. (N.B. : La commission des finances se réunira le matin avant la séance publique pour examiner les amendements à la deuxième partie.)	Services du Premier ministre : V. - Jeunesse et sports..... Intérieur (+ article 73).....	3 heures 7 h 30
	Services du Premier ministre : II. - Secrétariat général à la défense nationale..... III. - Conseil économique et social.....	0 h 30 0 h 15
	Budget annexe des Journaux officiels.....	0 h 15
	Culture et communication : Culture (+ article 43).....	4 h 45
	Communication (et information : crédits inscrits aux services généraux du Premier ministre) (+ article 58 et lignes 54 et 55 de l'état E annexé à l'article 51).....	5 heures
	Industrie, P. et T. et tourisme : I. - Industrie (industrie et services communs).....	6 heures
	Budget annexe des postes et télécommunications.....	5 heures
	Examen des articles de la deuxième partie non joints aux crédits. Eventuellement, deuxième délibération. Explication de vote. Scrutin à la tribune de droit.	

(1) Au cours de la discussion générale, interviendront également :

- M. Masseret, pour présenter les observations de la commission des finances sur le rapport annuel de la Cour des comptes ;
- M. Barbier, président de la délégation du Sénat pour la planification ;
- M. François-Poncet, président de la commission des affaires économiques et du Plan.

### NOMINATION DE RAPPORTEURS

#### Loi de finances pour 1987

Rapporteur général : M. Maurice Blin

#### Rapporteurs spéciaux

BUDGETS	RAPPORTEURS SPÉCIAUX	NUMÉROS des annexes
I. - BUDGETS CIVILS A. - Budget général		
Affaires étrangères.....	M. Josy Moinet.....	1
Affaires sociales et emploi :		
I. - Section commune.....	M. Jacques Mossion.....	2
II. - Affaires sociales.....	M. Jacques Oudin.....	3
III. - Emploi.....	M. Jacques Mossion.....	2
Agriculture.....	M. Roland du Luart.....	4
Anciens combattants.....	M. Emmanuel Hamel.....	5

BUDGETS	RAPPORTEURS SPÉCIAUX	NUMÉROS des annexes
Coopération.....	M. André-Georges Voisin.....	6
Culture et communication :		
Culture.....	M. Raymond Bourguine.....	7
Communication.....	M. Jean Cluzel.....	8
Départements et territoires d'outre-mer.....	M. Henri Goetschy.....	9
Economie, finances et privatisation :		
I. - Charges communes.....	M. André Fosset.....	10
II. - Services financiers.....	M. Michel Manet.....	11
Commerce extérieur.....	M. Tony Larue.....	12
III. - Commerce et artisanat.....	M. René Ballayer.....	13
Education nationale :		
I. - Enseignement scolaire.....	M. Jacques Delong.....	14
II. - Recherche et enseignement supérieur :		
1. Recherche.....	M. Pierre Croze.....	15
2. Enseignement supérieur.....	M. Jacques Descours Desacres.....	16
Équipement, logement, aménagement du territoire et transports :		
I. - Urbanisme, logement et services communs.....	M. Michel Durafour.....	17
II. - Routes et sécurité routière.....	M. Robert Schwint.....	18
III. - Aménagement du territoire.....	M. Geoffroy de Montalembert.....	19
IV. - Transports :		
1. Section commune.....	Mlle Irma Rapuzzi.....	20
2. Aviation civile.....	M. Marcel Fortier.....	21
3. Transports terrestres.....	Mlle Irma Rapuzzi.....	20
Voies navigables.....	M. Robert Schwint.....	22
4. Météorologie.....	M. Marcel Fortier.....	21
V. - Environnement.....	M. Robert Vizet.....	23
Industrie et tourisme :		
I. - Industrie :		
1. Industrie.....	M. Jean-François Pintat.....	24
2. Industrie, recherche et services communs.....	M. Jean-François Pintat.....	24
II. - Tourisme.....	M. Roger Chinaud.....	25
Intérieur :		
Administration centrale et sécurité.....	M. Joseph Raybaud.....	26
Administration territoriale, collectivités locales et décentralisation.....	M. Bernard Pellarin.....	27
Justice.....	M. Georges Lombard.....	28
Mer :		
Marine marchande.....	M. René Regnault.....	29
Ports maritimes.....	M. Tony Larue.....	30
Services du Premier ministre :		
I. - Services généraux.....	M. Maurice Couve de Murville.....	31
II. - S.G.D.N.....	M. Emmanuel Hamel.....	32
III. - Conseil économique et social.....	Mme Paulette Fost.....	33
IV. - Plan.....	M. Gérard Delfau.....	34
Economie sociale.....	M. Robert Vizet.....	35
V. - Jeunesse et sports.....	M. Stéphane Bonduel.....	36
<b>B. - Budgets annexes</b>		
Imprimerie nationale.....	M. Robert Vizet.....	37
Journaux officiels.....	Mme Paulette Fost.....	38
Légion d'honneur, Ordre de la Libération.....	M. Louis Perrein.....	39
Navigation aérienne.....	M. Marcel Fortier.....	40
Monnaies et médailles.....	M. Louis Perrein.....	41
Postes et télécommunications.....	M. Henri Torre.....	42
Prestations sociales agricoles.....	M. Roland du Luart.....	43
<b>II. - DÉFENSE</b>		
Exposé d'ensemble.....	M. Jean Francou.....	44
Dépenses ordinaires.....	M. Modeste Legouez.....	45
Dépenses en capital.....	M. Jean Francou.....	44
<b>III. - AUTRES DISPOSITIONS</b>		
Comptes spéciaux du Trésor.....	M. Lucien Neuwirth.....	46

*Rapporteurs pour avis*

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES

- Tome I. - Culture, par M. Michel Miroudot.
- Tome II. - Cinéma - Théâtre dramatique, par M. Jacques Carat.
- Tome III. - Environnement, par M. Hubert Martin.
- Tome IV. - Enseignement scolaire, par M. Paul Séramy.
- Tome V. - Enseignement agricole, par M. Albert Vecten.

- Tome VI. - Enseignements supérieurs, par M. Pierre Brantus.
- Tome VII. - Enseignement technique, par M. Marcel Vidal.
- Tome VIII. - Recherche scientifique et technique, par M. Pierre Laffitte.
- Tome IX. - Jeunesse et sports, par M. Jean Delaneau.
- Tome X. - Temps libre et éducation populaire, par Mme Hélène Luc.
- Tome XI. - Communication, par M. Adrien Gouteyron.
- Tome XII. - Relations culturelles, scientifiques et techniques, par M. Jacques Pelletier.

**COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES  
ET DU PLAN**

- Tome I. - Agriculture, par M. Michel Sordel.  
 Tome II. - Aménagement rural, par M. Maurice Arreckx.  
 Tome III. - Industries agricoles et alimentaires, par M. Charles-Edmond Lenglet.  
 Tome IV. - Industrie, par M. Francisque Collomb.  
 Tome V. - Energie, par M. Roland Grimaldi.  
 Tome VI. - Recherche scientifique, par M. Jacques Valade.  
 Tome VII. - Commerce et artisanat, par M. Raymond Brun.  
 Tome VIII. - Consommation et concurrence, par M. Henri Bangou.  
 Tome IX. - Commerce extérieur, par M. Marcel Daunay.  
 Tome X. - Aménagement du territoire, par M. Jean Puech.  
 Tome XI. - Plan, par M. Bernard Barbier.  
 Tome XII. - Routes et voies navigables, par M. Jacques Braconnier.  
 Tome XIII. - Ports maritimes, par M. Claude Prouvoeur.  
 Tome XIV. - Logement, par M. Robert Laucournet.  
 Tome XV. - Urbanisme, par M. André Rouvière.  
 Tome XVI. - Tourisme, par M. Paul Malassagne.  
 Tome XVII. - Environnement, par M. Bernard-Charles Hugo.  
 Tome XVIII. - Transports terrestres, par M. Georges Berchet.  
 Tome XIX. - Aviation civile, par M. Bernard Legrand.  
 Tome XX. - Marine marchande, par M. Yves Le Cozannet.  
 Tome XXI. - Postes et télécommunications, par M. Jean-Marie Rausch.  
 Tome XXII. - Départements d'outre-mer, par M. Lucien Delmas.  
 Tome XXIII. - Territoires d'outre-mer, par M. Pierre Lacour.

**COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,  
DE LA DÉFENSE ET DES FORCES ARMÉES**

- Tome I. - Affaires étrangères, par M. Claude Mont.  
 Tome II. - Affaires étrangères. Relations culturelles, par M. Paul Alduy.  
 Tome III. - Coopération, par M. Paul d'Ornano.  
 Tome IV. - Défense. - Section commune, par M. Xavier de Villepin.  
 Tome V. - Défense. - Section Gendarmerie, par M. Michel Alloncle.  
 Tome VI. - Défense. - Section Forces terrestres, par M. Jacques Chaumont.  
 Tome VII. - Défense. - Section Air, par M. Albert Voilquin.  
 Tome VIII. - Défense. - Section Marine, par M. Max Lejeune.

**COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES**

- Tome I. - Anciens combattants, par M. André Rabinneau.  
 Tome II. - Santé et action sociale, par M. Louis Boyer.  
 Tome III. - Sécurité sociale, par M. Charles Descours.  
 Tome IV. - Travail et formation professionnelle, par MM. Louis Souvet et Jean Madelain.  
 Tome V. - Prestations sociales agricoles, par M. Pierre Louvot.  
 Tome VI. - Départements d'outre-mer, par M. Roger Lise.  
 Tome VII. - Logement social, par M. Charles Bonifay.

**COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE  
LÉGISLATION, DU SUFFRAGE UNIVERSEL, DU  
RÈGLEMENT ET D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- Tome I. - Intérieur. Décentralisation, par M. Pierre Salvi.  
 Tome II. - Intérieur. Police, par M. Paul Masson.  
 Tome III. - Intérieur. Sécurité civile, par M. Paul Girod.  
 Tome IV. - Justice. Services généraux, par M. Germain Authié.  
 Tome V. - Justice. Administration pénitentiaire, par M. Jacques Thyraud.  
 Tome VI. - Justice. Education surveillée, par M. Charles de Cuttoli.  
 Tome VII. - Départements d'outre-mer, par M. Louis Virapoullé.  
 Tome VIII. - Territoires d'outre-mer, par M. Jean-Marie Girault.

**COMMISSIONS**

*Nomination d'un membre d'une commission permanente*

Dans sa séance du lundi 17 novembre 1986, le Sénat a nommé M. Jacques Grandon membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, en remplacement de M. René Monory, nommé membre du Gouvernement.

**INFORMATIONS DIVERSES**

*Nomination de juges titulaires  
à la Haute Cour de justice*

Titre IX de la Constitution

Au cours de sa séance du 17 novembre 1986, le Sénat a élu comme juges titulaires de la Haute Cour de justice :

MM. Charles de Cuttoli, Hubert d'Andigné, Jacques Larché, Pierre Brantus, Jean Amelin, Jacques Thyraud, Kléber Malécot, Louis Brives, Jacques Machet.

*Organisme extraparlamentaire*

**CONSEIL NATIONAL DU TOURISME**

En application du décret n° 86-201 du 11 février 1986, M. le président du Sénat a décidé le 17 novembre 1986, de renouveler le mandat de M. Pierre Vallon comme membre titulaire du Conseil national du tourisme.